

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

VEUILLEZ NOTER QUE CETTE THÈSE EST INCOMPLÈTE
PLEASE NOTE THAT THIS THESIS IS INCOMPLETE

- le résumé est manquant
- abstract is missing

**L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau
contexte de mondialisation**

 **Par: Martin Boguikouma**
Numéro d'étudiant: 651021

**Thèse déposée à l'école des études supérieures et de la recherche en vue de satisfaire aux
exigences du cours "Thèse" (POL 7999)**

Directeur: Andrew W. Axline
Département de science politique

Université d'Ottawa
octobre 1999



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-52286-5

Canada

Je tiens de tout coeur à dédier entièrement cette thèse à la mémoire de mon très cher père Hilaire Apouba qui a laissé un grand vide dans la famille lorsqu'il y a dix ans Dieu l'a appelé à lui. Il voulait tant me voir réussir. Papa, j'espère que de là où tu es, tu sauras partager ma joie et ma fierté; tu me manqueras toujours. C'est le peu que je puisse t'offrir pour le moment.

Je ne voudrais pas passer sous silence les gens qui ont toujours cru en moi et qui m'ont toujours encouragé dans mes études. D'abord toute ma famille dans son entièreté que je remercie du fonds du coeur. Je me rapproche de papa Victor Boguikouma et de ma mère Mariane Kassi-Emberipour transmettre mon amour et toute ma reconnaissance à tous les membres de cette grande famille que je ne peux pas citer ici, car l'espace qui m'est alloué ne suffira jamais. Mais, j'adresse un salut particulier à ma petite soeur bien aimée, Odette Boguikouma, avec qui j'ai passé des moments inoubliables en terre canadienne. Ensuite, je voudrais saluer tous mes amis du Gabon et du Canada qui m'ont toujours apporté leurs précieux conseils. Enfin, je remercie ma copine Arlette Kasongo qui a su me comprendre et me soutenir en supportant mes humeurs tout au long de ces années de recherche et de rédaction.

Puissent Vandrick Boguikouma et Rodney Apouba-Boguikouma comprendre et m'excuser un jour ma longue absence loin d'eux pour des raisons d'études. Mes très chers enfants, j'ai toujours pensé à vous et je prie le Seigneur pour m'aider à être toujours proche de vous, à toujours vous aimer de tout mon coeur.

Pour terminer, je tiens à adresser mes très sincères remerciements à mon illustre directeur de thèse, le Professeur Andrew W. Axline, sans qui tout ce travail n'aurait jamais été possible. C'est lui qui m'a inspiré et encouragé vers cette recherche relative à l'intégration régionale. Puisse le Seigneur lui donner la longévité, la force et la volonté d'aider efficacement d'autres étudiants comme il l'a fait pour moi.

Table des matières.

Liste des acronymes et abréviations utilisées	<i>i</i>
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. Justification de l'hypothèse	2
2. Structure de l'argumentation	3
3. Utilité théorique et pratique de la thèse	5
CHAPITRE I: LA FIN DE LA GUERRE FROIDE OU L'ÉCLOSION D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE	
1. Le sens de la guerre froide	7
2. Tentative d'interprétation de la fin de la guerre froide	9
CHAPITRE II: LE PROCESSUS DE MONDIALISATION OU L'ÉCLOSION D'UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE	
1. Discussion générale	12
2. Mondialisation financière	14
3. Mondialisation, FMN et délocalisations	16
4. Mondialisation et État	19
CHAPITRE III: LE PROCESSUS DE RÉGIONALISATION DANS LE NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE	
1. Contexte d'apparition et essai d'interprétation	24
2. L'OMC et la régionalisation: quelle compatibilité?	27
3. Le cas de l'ALENA	31
4. Le cas de l'Union européenne	33
CHAPITRE IV: CONSÉQUENCES DE CES NOUVELLES MUTATIONS ET STRATÉGIES DES PED	
1- Conséquences pour les PED	38
2- Stratégies des PED	42
2.1. Au niveau général	42
2.1. Au niveau de l'Afrique	45

CHAPITRE V: L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET SON RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT

A. Théorie de l'intégration économique	50
1. Le concept d'intégration régionale	50
2. Apport et critères de l'intégration économique	51
3. Typologie des mouvements d'intégration économique	52
4. Conditions à l'intégration entre PED	53
5. Différentes formes d'intégration entre PED et quelques approches économiques	54
5.1. Quelques formes traditionnelles de l'intégration régionale	54
5.2. L'approche par les théories économiques	55
5.2.1. Conception libérale	55
5.2.2. Conception volontariste	56
5.2.3. Conception organisationnelle	57
B. Théorie de l'intégration et les PED	
1. Au niveau général	58
2. Spécificité de l'intégration en Afrique subsaharienne	60

CHAPITRE VI: L'UDÉAC OU L'ÉCHEC DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

1. Origines de L'UDÉAC	63
2. Les indicateurs économiques de l'intégration en UDÉAC et ses obstacles	66
2.1. L'union fiscale et douanière	66
2.2. Obstacles au commerce intra-UDÉAC	67
3. La mesure des effets de l'intégration en terme politique et institutionnel	71
3.1. Le cadre politique	72
3.2. Le cadre communautaire	75
4. Le franc CFA ou l'unique indicateur de la réussite de l'intégration en UDÉAC	76
Conclusion	78

CHAPITRE VII: L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE OU LA NOUVELLE STRATÉGIE EN VUE DE FAIRE FACE AU NOUVEAU CONTEXTE

A. La dévaluation du franc CFA et son effet sur le processus d'intégration régionale	80
1. Historique et objectifs de la dévaluation du franc CFA	80
2. Bilan de la dévaluation du franc CFA	83
3. Au delà de la dévaluation, la construction de l'UE	85
B. L'incidence du cadre ACP-UE sur le processus d'intégration régionale	
1. Historique de la Convention de Lomé	88
2. Évolution de la Convention	88
3. La Convention face au nouveau contexte international	89

C. La CÉMAC ou la nouvelle chance pour la sous-région	95
1. L'Union économique de l'Afrique centrale (UÉAC)	98
2. L'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC)	99
3. Le dispositif de surveillance multilatérale	100
4. Un cadre juridique nouveau et plus approprié	101
Conclusion	

CONCLUSION GÉNÉRALE	104
----------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	109
----------------------	-----

Listes des acronymes et des abréviations.

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AEF	Afrique équatoriale française
ALENA	Accord de libre échange nord-américain
AOF	Afrique occidentale française
BÉAC	Banque des États d'Afrique centrale
CE	Communauté européenne
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CECA	Communauté européenne de charbon et de l'acier
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CÉMAC	Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firme multinationale
GATT	General Agreement on Trade and Tarifs
IDE	Investissement direct étranger
NDIT	Nouvelle division internationale du travail
NPI	Nouveau pays industrialisé
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PED	Pays en développement
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
RCA	République Centrafricaine
SEBC	Système européen de banque centrale
SPG	Système de préférences généralisées
UDÉAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
UÉAC	Union économique d'Afrique centrale
UEM	Union économique européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UMAC	Union monétaire d'Afrique centrale

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Il est permis de dire aujourd'hui que l'antagonisme Est-Ouest appartient désormais à l'histoire. Avec l'écroulement du mur de Berlin et l'effondrement du totalitarisme soviétique, c'est l'achèvement d'un épisode tragique de l'histoire. C'est en même temps dans cette foulée que se sont accélérés les processus de mondialisation et de régionalisation en suscitant un grand intérêt pour la littérature car ce sont là des changements d'une grande ampleur qui se produisent à l'échelle planétaire. Ces changements nous mettent face à un monde sans repères et à un espace sans frontières: les conséquences sont grandes pour les pays industrialisés mais encore plus significatives pour les pays en développement (PED).

En effet, au regard des problèmes nombreux que pose le développement, il est intéressant de réfléchir à de nouvelles stratégies possibles pour ceux que l'on qualifie de PED. En raison de leur dépendance vis-à-vis des pays du Nord et une absence de résultats tangibles dans le domaine du développement, la solution qui, intellectuellement, semble séduisante est celle qui consiste à créer des institutions capables de mettre en place une intégration régionale entre partenaires de taille identique. D'emblée, il y a lieu de reconnaître que le nouveau cadre international pose encore une fois le problème de l'insertion de l'Afrique subsaharienne dans les circuits économiques, commerciaux, monétaires et financiers internationaux, auquel nous pensons qu'il est possible de répondre en portant un autre regard sur la question de l'intégration régionale en Afrique centrale. Cette intégration devient une nécessité si les pays de la région ne veulent pas être définitivement exclus des circuits internationaux qui sont en train d'émerger. Il est difficile aujourd'hui de tenter

de renverser la tendance en niant le rôle de l'intégration régionale dans le cadre des PED.

Justification de l'hypothèse.

L'objet principal de cette thèse est d'entamer une analyse qui vise à mettre en exergue l'idée voulant que les transformations globales au niveau de l'économie mondiale mènent à la marginalisation des PED tout en les incitant vers des nouvelles politiques d'intégration régionale en vue d'une meilleure insertion au sein de cette économie. L'intégration régionale aujourd'hui a emprunté une "nouvelle direction", à savoir que ses caractéristiques dans les PED sont attribuables à la peur de l'exclusion des grands marchés, en occurrence ceux de la triade. L'espoir pour eux étant de mettre en place une véritable libéralisation régionale. Mais, certains auteurs comme Barbara Stallings¹ nous disent que ces changements à une échelle élargie invitent à adopter des réponses spécifiques à une échelle plus réduite, c'est-à-dire régionale. Dans le but de parvenir à concrétiser cette vision théorique, notre illustration va se porter sur la sous-région de l'Afrique centrale avec l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui a fait peau neuve avec la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CÉMAC). Cela dit, nous pouvons d'ores et déjà nous questionner de manière spécifique à savoir si le remplacement de l'UDEAC par la CÉMAC représente une réponse au défi du nouvel ordre mondial régi par la fin de la guerre froide, la mondialisation et le nouveau régionalisme. Depuis les indépendances, la coopération régionale, l'intégration économique et le panafricanisme ont constitué des idées forces

¹B. Stallings, "Introduction: global change, regional response" in Global change, regional response: the new international context of development, ed. Barbara Stallings, New York, Cambridge University Press, 1995.

ou des “mythes mobilisateurs” de l’Afrique subsaharienne. Avec des résultats mitigés.

Les études disponibles tendent à établir un lien entre les changements au niveau global et la stratégie d’intégration au niveau régional. Suite à ce qui précède, l’hypothèse centrale de notre recherche est celle qui consiste à dire que **le nouveau contexte international régi par la fin de la guerre froide, la dynamique de la mondialisation, le nouveau régionalisme et la marginalisation des PED incitent les pays d’Afrique centrale à adopter une nouvelle forme d’intégration afin de faire face à ce défi.**

Structure de l’argumentation.

Dans le simple souci de clarifier l’hypothèse qui porte sur une thématique aussi vaste, l’ossature de la thèse est celle qui suit. Dans le premier chapitre, la thèse tente de démontrer que le contexte international actuel marque une rupture de la régulation politique en terme de bipolarité, car c’est la fin de la guerre froide qui opposait l’Union des Républiques socialistes russes (URSS) au Bloc de l’Ouest avec les États-Unis d’Amérique comme leader. La conception des relations internationales ne se définit plus en terme de rivalité entre États, entraînant une totale réflexion sur les notions de coopération internationale, des acteurs, des moyens et des fins. Ce n’est peut-être pas la totale remise en cause de l’assertion de Kenneth Waltz qui affirme que les relations internationales sont régies par les “intérêts nationaux” en rivalité², construit sur la force et la puissance, considéré comme le meilleur système pour garantir la paix et la stabilité, mais la réalité aujourd’hui démontre à suffisance que la logique privée de l’économie mondiale submerge les

²Kenneth Waltz, Theory of international politics, Mass. :Addison-Wesley, 1979.

relations internationales, ce qui nous amène au deuxième chapitre sur la mondialisation de l'économie. Dans ce chapitre nous voudrions démontrer que depuis la fin de la guerre froide, une autre mutation structurelle fondamentale est survenue avec le développement de la mondialisation des économies, constituant par là une rupture dans la régulation en terme économique. Qu'on la conçoive comme mythe ou réalité, une chose sure est que la problématique de la mondialisation a entraîné un affaiblissement et un dépérissement de l'État en tant qu'acteur dominant du système international dans la mesure où un État fort lui est incompatible. Il est de moins en moins question d'un commerce de marchandises entre des systèmes de production nationaux mais il s'agit plutôt d'un flux de biens dans des réseaux de fabrication dont l'organisation se fait à l'échelle mondiale. Tout ceci grâce à un système financier totalement mondialisé et qui s'appuie sur les progrès réalisés dans les systèmes de communication et d'information. Dans le troisième chapitre nous allons nous attarder à voir comment la mondialisation est chaperonnée par la formation des grands blocs économiques que l'on qualifie de régionalisation. Particulièrement, c'est l'émergence d'un nouveau régionalisme qui organise les relations économiques internationales entre les trois plus grandes régions qui constituent la triade, c'est-à-dire l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Nous verrons quelles sont les manifestations de ce phénomène qui à prime à bord semble antithétique à la mondialisation et l'occasion sera alors donnée de voir sa compatibilité avec le système commercial mondial. Au quatrième chapitre, nous allons tenter de dire pourquoi l'imbrication de ces trois variantes précédentes ont comme résultante la marginalisation des PED. Ces derniers font-ils vraiment partie de cette dynamique mondialisante, en sont-ils exclus ou alors quelle est leur participation à tous ces processus?

Avant d'aboutir à la réponse des PED sur lesquels nous avons concentré notre attention, le cinquième chapitre sera particulièrement axé sur la théorie de l'intégration régionale. En effet, nous voulons comprendre le concept d'intégration régionale tant en vogue dans les galeries universitaires que dans l'arène politique. Cette opportunité nous permettra de mieux appréhender le rôle que joue l'intégration dans le développement d'une région et de voir quelle est la spécificité de ce concept en Afrique subsaharienne. Avant de démontrer que la conséquence en Afrique centrale est le réaménagement des espaces préférentiels, la sixième partie de la thèse mettra en relief la stagnation ou l'échec de l'intégration régionale en Afrique centrale avec l'UDÉAC. Quelles peuvent être les mobiles ayant fait en sorte que cette organisation si bien structurée et institutionnalisée n'ait pu porter fruit? C'est la compréhension de ces détails qui va nous mener vers notre chapitre ultime. Cela dit, le dernier chapitre nous permettra de dire si réellement les nouvelles politiques adoptées par les pays d'Afrique centrale dans le cadre de leur intégration régionale sont relatives au nouveau contexte international que nous aurons précédemment décrit. C'est à ce moment que nous tenterons de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse de départ.

Utilité théorique et pratique de la thèse

Dans le but de concrétiser la recherche et d'aborder une analyse pertinente en ce qui a trait au processus d'intégration entre PED, nous avons choisi de regarder pourquoi les pays de la sous-région d'Afrique centrale ont opté pour la mise en place de la CÉMAC en remplacement de l'UDÉAC. L'utilité théorique de cette thèse viserait à vérifier si la marginalisation des pays africains de l'économie mondiale et des grandes institutions internationales est en mesure d'être

endiguée par le truchement des regroupements régionaux. C'est au regard de cette incapacité dans laquelle se trouvent les économies africaines par rapport au reste du monde que la situation mérite que l'on s'y attarde à travers une étude, afin que l'on appréhende mieux l'état des lieux avant de voir si les divers processus d'intégration dans cette région répondent tant bien que mal à la logique des changements relatifs à la fin de la guerre froide, à la mondialisation et au nouveau régionalisme en vigueur dans les grands blocs économiques. Qui plus est, la modeste contribution de cette thèse est susceptible d'être soumise à ladite organisation régionale afin que celle-ci puisse apprécier à sa juste valeur la perception développée en ce qui concerne les stratégies de développement de ce continent. Enfin, et surtout, il est à espérer que cette thèse apporte une contribution - aussi minime soit-elle - à la thématique de la mondialisation et de l'intégration régionale au sein des PED dans l'arène scientifique.

CHAPITRE I: LA FIN DE LA GUERRE FROIDE OU L'ÉCLOSION D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE.

Si l'on s'en tient à certaines analyses, il serait permis de reconnaître d'emblée que "[...] ce qui caractérise le monde d'aujourd'hui, ce n'est ni la fin de la guerre froide en soi, ni l'accélération de la mondialisation en soi, mais *l'articulation* de ces deux processus"³; processus qui devraient être mis en commun dans le cadre de cette étude précise. Car, avec la fin de la guerre froide, le monde devient sans repères fixes; la mondialisation quant à elle nous met face à un monde sans frontières.

1-le sens de la guerre froide.

En un laps de temps si bref, la guerre froide et sa fin nous ont fait vivre des bouleversements révolutionnaires dans les relations internationales. Sans pour autant s'attarder ni sur ses causes directes ou indirectes, ni sur ses origines immédiates ou lointaines, ni à savoir entre les États-Unis ou l'URSS à qui les responsabilités sont imputables, il est par contre possible d'admettre que les malentendus politico-stratégiques ont généré la guerre froide. La fin de la Deuxième Guerre mondiale qui affaiblit l'Europe a effectivement introduit une rivalité entre les États-Unis et l'URSS en marquant les relations internationales dans ce que l'on convient de dénommer *guerre froide*. Celle-ci est alors définie par la célèbre expression de Raymond Aron comme "*guerre improbable, paix impossible*" dans la mesure où d'un côté, la dissuasion nucléaire rend la guerre improbable, empêchant les deux Super-Grands de transformer la guerre froide en conflit réel. D'un autre côté,

³Zaki Laïdi, "Espace, vitesse et sens à l'heure de la mondialisation", Politique étrangère, print. 1996, n. 1, pp. 179-190.

les États-Unis veulent freiner le communisme comme idéologie et l'expansionnisme de l'URSS comme État alors que l'URSS veut étendre le communisme à l'échelle mondiale. Cet antagonisme au niveau des buts dans les deux camps rend donc la paix impossible⁴. En réalité, mythique ou réelle, c'est la Conférence de Yalta (Crimée) du 4 au 11 février 1945, qui symbolise le "partage de l'Europe" entre les Russes et les Américains; c'est aussi une "division programmée et délibérée du monde" pour mettre en place la compétition duopolaire entre Moscou et Washington⁵. Aussi, après l'émergence du tiers-monde à la Conférence de Bandoung en 1955 et l'émergence de l'Axe Nord-Sud, la guerre froide s'est-elle éparpillée au-delà du duopole Est-Ouest au moment où le tiers-monde (groupe de 77 après 1960) constituait désormais un enjeu de la rivalité entre les Américains et les Soviétiques. Chaque camps ayant en effet ses amis, ses satellites et ses ennemis, c'est-à-dire un axe géographique important.

Avec l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev à partir de 1985, trois faits importants vont aider à l'effondrement de la bipolarité. D'abord, il opère une restructuration de l'économie (Pérestroïka) grâce à une volonté d'utiliser la dynamique de l'ouverture (glasnot). Ensuite, dans le but de libérer l'économie soviétique de son fardeau, il procède au désarmement. Enfin, il dut faire des concessions unilatérales aux Américains en vue d'apaiser la tension, en réduisant l'effectif de l'armée rouge, en se désengageant dans le tiers monde, en libéralisant l'Europe de l'Est. Du côté américain, les concessions soviétiques furent prises au sérieux à travers les réactions positives du Président Ronald Reagan qui voulait mettre les États-Unis à l'abri de la menace nucléaire tout en rendant caducs les armements nucléaires. Ainsi, l'acquiescement des deux partenaires a en fait pu aider à

⁴Pascal Boniface, Les relations Est-Ouest 1945-1991, Paris, Seuil, 1996, p.17.

⁵P. Boniface, op.cit., p.5.

l'aboutissement de la fin du conflit Est-Ouest⁶. Cependant, il y a plus d'entente à reconnaître que la fracture tellurique de 1945 a pris fin avec la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989, suivie de l'effondrement du Bloc socialiste de l'Europe de l'Est sous domination soviétique et de la fin de l'URSS le 8 décembre 1991. La naissance de la guerre froide a eu lieu à Berlin, tout comme sa mort mais les relations internationales n'ont pas fini de ressentir son onde de choc⁷.

2- tentative d'interprétation de la fin de la guerre froide.

La désintégration de l'empire soviétique, d'après certaines interprétations, "C'est la victoire des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ... [...]. Triomphe sans appel des valeurs occidentales, capitulation sans conditions du camp socialiste est-européen devant la démocratie libérale et l'économie de marché"⁸. Toutefois toute, l'après-Guerre froide pourrait davantage être perçue comme une transition du Système international qui sort de la bipolarité pour entrer dans la multipolarité et la mondialisation de l'économie.

D'une manière générale, la fin de la guerre froide nous met face à quatre mutations fondamentales. D'abord, la mutation systémique faisant référence à la gouvernabilité du système qui se fait désormais par une organisation interétatique de manière multidimensionnelle et "pentapolaire". En cette fin de siècle, il est possible de reconnaître qu'il s'agit de la mutation politique essentielle. Dans cette mutation, entre en ligne de compte la mondialisation des échanges. Ensuite, la mutation géopolitique qui renvoie à la fragmentation du système bipolaire qui affectait

⁶Jean-René Chotard, L'après guerre froide, Traces, Vol. 31, n° 2, mars-avril 1993.

⁷Daniel Colard, La société internationale après la guerre froide, Paris, Armand Colin, 1996, p. 15.

⁸D. Colard, op.cit., p.17.

les équilibres globaux de sécurité; avec en exemple la réunification allemande. Mais, l'effondrement de ces deux espaces stratégiques laisse le champ libre à la ramification de la multipolarité. En troisième position, nous avons une mutation de l'hégémonie car il n'y a pas un leadership reconnu ou encore il y a l'absence d'une idée historique. En plus, les États-Unis qui sont la seule puissance globale semblent se replier en évitant de prendre des responsabilités planétaires⁹. Enfin, il y a la mutation stratégique car les rapports de force au niveau global changent. La prévention des conflits devient prioritaire si l'on fait référence aux inquiétudes dans chaque région, c'est-à-dire la manifestation de la violence armée: c'est une crise d'adaptation à l'effondrement du système bipolaire, d'après certaines explications¹⁰.

Il y a lieu de reconnaître que la guerre froide ou le duopole de puissance qui mettait sur scène deux systèmes sociopolitiques antagonistes embrasait, au regard de son intensité, le monde dans son ensemble; d'où les notions d'équilibre des forces et de logique de défense à la suite de cette refonte du système international. Alors, on justifie mieux le système de sécurité collective avec tout ce que cela comporte comme défis. Contrairement à la bipolarité qui mettait en lumière un ennemi bien identifié et un conflit central menaçant les êtres nationaux dans leur existence, la multipolarité nous met face à une diversification de crises atypiques. Plus encore, la période de l'après-guerre froide prouve à l'État et au système inter-étatique qu'ils ont du mal à gérer des crises, d'une part. D'autre part, les flux d'échanges et de communication amoindrissent encore davantage l'importance relative du système inter-étatique quoique "l'État restera le premier espace de la

⁹Notre analyse ne prend pas en compte les récentes initiatives militaires américaines en Irak et au Kosovo.

¹⁰Imerio Seminatore, "Les relations internationales de l'après-guerre froide: une mutation globale", Revue Études internationales, n° 3, septembre 1996, p.604-605.

solidarité organisée et la seule réponse pertinente aux besoins d'identité et aux attentes culturelles"¹¹.

Avec la fin de la bipolarité, nous assistons à un pentapolarisme à la "main invisible", à savoir une coopération multilatérale par le biais d'un dialogue au sein des démocraties, d'un côté et, de l'autre, la vie économique internationale fait face à une libéralisation des échanges. En effet, le principe ordonnateur du système mondial est désormais la mondialisation de l'économie soutenue par les principes de compétitivité et d'efficacité. N'empêche, les relations globales aujourd'hui se déroulent dans un environnement hétérogène qui "inclut le système inter-étatique, la société mondiale, la transnationalisation et globalisation des économies, sans qu'il existe une architecture ordonnée, un principe supérieur d'organisation, une structure d'agencement ou d'interconnexion entre relations locales et relations planétaires"¹². Somme toute, nous pouvons voir la fin de la guerre froide - au regard de la mondialisation et de la régionalisation - "...comme le produit de changements sur le long terme des structures et relations politiques, militaires, économiques ou sociales, et le produit de mutations culturelles à grande échelle"¹³ surtout que cette rivalité Est-Ouest s'étendit jusque dans le Tiers Monde, permettant à ces Etats d'accéder aux ressources militaires et économiques de la Grande puissance à laquelle ils étaient affiliés. Depuis la fin de la guerre froide, c'est le phénomène de la mondialisation qui occupe le devant de la scène.

¹¹I. Seminare, "Les relations internationales...", *op.cit.*, p.623.

¹²I. Seminare, "Les relations internationales...", *op.cit.*, p.626.

¹³Pierre Grosser, Les temps de la guerre froide, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, p.191.

CHAPITRE II: LE PROCESSUS DE MONDIALISATION OU L'ÉCLOSION D'UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE.

1-discussion générale.

En cette fin de XXème siècle, force est de reconnaître que l'économie du monde devient de plus en plus liée et interdépendante: c'est l'ère de la mondialisation de l'économie. Celle-ci se caractérise par une interconnexion plus étroite et une mobilité accrue du capital, des produits, des services, des personnes et des firmes elles-mêmes; sans omettre l'innovation technologique qui se diffuse très massivement et qui est le dynamisme même de la modernité où des facteurs extérieurs à notre société influencent notre comportement. Il en résulte, suite à cette mondialisation, que l'autorité et la légitimité de l'État s'amoindrissent davantage, tout comme ses capacités d'action. En effet, il y a ce que l'on peut qualifier, à juste titre, de "dislocation de la relation entre l'État et l'économie" mettant fin au clivage interne-externe. Le nationalisme économique perdant de son acuité dans la mesure où la grande majorité des activités ont lieu au niveau mondial. Les activités productives quant à elles se délocalisent, le capital financier et bancaire contrôlant tout, l'innovation technologique permettant une meilleure communication pour le commerce mondial: les mécanismes politico-institutionnels ne peuvent plus réguler seuls toutes ces transactions; l'espace économique étant dénationalisé. Même si ce serait une erreur de sous-estimer la capacité d'adaptation de l'entité étatique qui s'insère dans les grandes organisations économiques internationales, il y a lieu de reconnaître que la mondialisation de l'activité économique ne fait que contraindre l'État à l'adaptation¹⁴ tout en minant ses capacités et son autonomie d'action, son pouvoir d'exercer sa

¹⁴R. Cox, "Dialectique de l'économie monde...", op.cit., p.543.

volonté politique.

Avec la mondialisation, nous sommes dans une époque de macro-transition, de l'extension et de l'intensification des flux internationaux qui compriment avec accélération le temps et l'espace. Dans ce processus, toutes les relations sociales ou rapports sociaux économiques, politiques, culturelles, scientifiques, etc., s'inscrivent désormais dans un plus grand lieu d'appartenance. Ce processus est donc observable au niveau de l'activité économique qui se mondialise¹⁵ - le capital, les produits, les services, les personnes et les firmes deviennent mobiles et interliées -; de l'innovation technologique qui se diffuse énormément. De surcroît, l'espace national n'est plus la seule délimitation socio-spatiale des rapports sociaux parce que "... les moyens nécessaires pour transgresser les frontières nationales sont maintenant très accessibles en raison d'énormes progrès réalisés dans les domaines des communications et du transport..."¹⁶. L'espace au sein duquel chacun de nous évolue chaque jour ne coïncide plus avec celui que les frontières de nos sociétés d'appartenance ont défini; car, les rapports sociaux ont maintenant une délimitation socio-spatiale plus large, les frontières devenant de plus en plus poreuses et perméables¹⁷. Ce processus de mondialisation peut se percevoir à travers certains indicateurs tels la mondialisation financière, le rôle des multinationales et les changements des attributs de l'État.

¹⁵Gilles Bretton, "Mondialisation et science politique: la fin d'un imaginaire théorique?", Études internationales XXIV, sept. 1993, pp. 533-548.

¹⁶James Rosenau, "Les processus de la mondialisation: retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile", Études internationales XXIV, sept. 1993, p.502.

¹⁷G. Bretton, "Mondialisation et science politique, op.cit., p.535.

2- mondialisation financière.

La mondialisation financière, ou “la pointe avancée du mouvement de mondialisation de l'économie”¹⁸, a bouleversé la situation économique des vingt dernières années. Elle a pris l'essor avec le commerce international et l'investissement direct. On assiste en effet à une véritable croissance des transactions sur le marché des changes, à une économie de spéculation où la finance toute-puissante anticipe sur les taux de croissance et l'emploi. Aujourd'hui, selon ce que certains écrits ont pu faire remarquer, “le capital financier peut en effet, dans l'instant, se déplacer d'une place financière à une autre à la recherche d'investissements lui assurant le maximum de profit et de liquidité”¹⁹.

La montée de cette puissance financière est en fait attribuable à un trio de “D” qui facilite la circulation du capital: la déréglementation, la désintermédiation et le décloisonnement. D'abord, la déréglementation suppose que petit à petit, on supprime les règlements et les contrôles en ce qui concerne la fixation des services bancaires; c'est-à-dire qu'au lieu d'une politique dirigiste (interventionniste), il faut laisser la concurrence octroyer de meilleures ressources monétaires et financières. Le marché doit déterminer les changes et les taux d'intérêt. Ensuite, la désintermédiation est le fait que les grandes entreprises s'efforcent à trouver leurs propres fonds sur le marché boursier afin d'éviter de payer trop cher les frais administratifs auprès des banques. Surtout, au lieu du liquide, on peut effectuer certains paiements par du moins liquide. Enfin, par décloisonnement, étape ultime de la mondialisation financière, il est question de la suppression de

¹⁸François Chesnais (sous la dir.), La mondialisation financière. Genèse, coût et enjeux, Paris, Syros, 1996, p.10.

¹⁹Jean-Pierre Gonon, “Mondialisation et régionalisation: conséquences et perspectives pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée”, Mondes en développement, tome 25, n° 98, 1997, p.44.

la barrière entre le marché des changes et les marchés financiers, d'une part et, d'autre part, il est question d'ouvrir la bourse et le marché des créances de l'État aussi bien aux firmes qu'aux opérateurs étrangers²⁰. En gros, de par la mondialisation financière qui est quasiment achevée et qui signifie en clair " interconnexions très étroites entre les systèmes monétaires et les marchés financiers nationaux"²¹, une crise financière peut ébranler tout le système à travers une rapide propagation. À preuve, dans l'histoire économique récente, la crise mexicaine (1994-1995) et la crise asiatique (1997-1998) plus récemment l'illustrent de manière patente démontrant que c'est aussi une interdépendance des conjonctures mettant en même temps en relief la vulnérabilité de certains PED face à l'intégration mondiale²². Toutefois, dans ce processus, l'inquiétude est qu'il y a une absence des instances de contrôle et de supervision puisque ce sont les opérateurs financiers qui assurent l'unité du marché; sans oublier que les investissements directs ont tendance à se désengager plus rapidement. Dans cette dynamique, un rôle important est joué par les firmes multinationales grâce à l'investissement direct à l'étranger puisque les multinationales industrielles ou financières ont la possibilité, à souhait, de faire appel aux instruments financiers pour emprunter ou placer n'importe quel montant d'argent²³, exprimant au grand jour leur rôle dans ce processus de mondialisation.

²⁰Philippe Engelhard, L'homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre?, Paris, Arléa, 1996, p.85.

²¹François Chesnais (sous la dir.), op.cit., p.10.

²²Hubert Gérardin, "Le régionalisme face à la mondialisation: des incidences ambivalentes pour les pays en développement", Mondes en Développement, tome 26, N° 103, 1998, p.45.

²³René Gendarme, "l'émergence de nouveaux espaces et le développement des nations", Mondes en Développement, tome 26, n°103, 1998, p.16.

3- mondialisation. FMN et délocalisations.

À l'ère de la mondialisation, les attaches de liaison de la production avec un lieu géographique sont battues en brèche avec le phénomène de délocalisation. D'emblée, on pourrait se demander pourquoi il faut aller produire à l'étranger alors que cela peut se faire sur le territoire national. En revanche, au regard de la spécialisation davantage fine des firmes nationales et des productions industrielles qui se diversifient, on peut mieux appréhender le dynamisme des échanges. La production, la recherche et la distribution se font aujourd'hui à l'échelle du monde en raison de la stratégie de délocalisation que mènent les grandes FMN afin de bénéficier des avantages comparatifs (géographie, main-d'oeuvre, fiscalité, infrastructures, etc.).

De prime abord et en terme simple, on peut dire que la délocalisation consiste en la fermeture d'une unité de production dans un pays X pour l'installer dans un autre pays Y; c'est-à-dire suspendre partiellement ou totalement la production de certains produits dans un pays pour la faire dans un autre plus profitable. C'est davantage le cas d'unités de production qui ferment au Nord pour se diriger vers les régions à bas salaires et acheminer ensuite ces produits en direction des marchés des pays développés. Ce flux d'importation ne peut que déstabiliser la production nationale en obligeant certaines firmes locales à délocaliser aussi²⁴. Précisons toutefois que ce transfert des activités et des moyens de production vers un autre pays n'est pas la seule manifestation de la délocalisation. En effet, alors qu'avant l'entreprise réduisait les coûts de communication et de transfert en concevant les produits, en élaborant les stratégies de marketing, de traitement informatique, de production manufacturière, de logistique de commercialisation dans

²⁴Jean-Yves Carfantan, L'épreuve de la mondialisation. Pour une ambition européenne, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p.82.

un site unique, la situation n'est plus la même aujourd'hui parce qu'en raison des nouvelles conditions technologiques, il est possible de répartir les phases de l'activité de production et de vente là où elles sont meilleures. Par exemple, la conception et l'ingénierie en vue de l'élaboration d'un produit vont être situées dans un centre où est concentré le management. Le coût de la main-d'oeuvre, le coût des matières premières, la proximité du marché final, les possibilités d'avoir une ou plusieurs sous-traitances sont autant de critères pour préférer un lieu de production. Seulement, les économies avancées vont prendre soins d'exécuter les tâches de haute qualification²⁵.

Avec cette délocalisation, les FMN maximisent leurs opportunités en tirant profit des ressources de chaque territoire où l'activité s'effectue²⁶. À travers ce processus de délocalisation, les FMN veulent donc jouir des coûts en travail réduit mais d'une main-d'oeuvre qualifiée. C'est pourquoi la concurrence des prix fait en sorte que les exigences des FMN assujettissent la politique sociale. Plus encore, étant donné que les firmes contrôlent un bon tiers de la production mondiale, elles parviennent à imposer leurs objectifs et leur ordre économique aux États-nations qui arrivent difficilement à gérer leur propre espace puisque l'organisation de l'espace transnational ne coïncide pas toujours avec l'espace national²⁷.

Par ailleurs, du fait des échanges qui s'intensifient et des investissements directs étrangers, la mondialisation introduit une guerre économique sans repères fixes avec le renforcement de la concurrence. Avec cette déterritorialisation de la concurrence, les multinationales se livrent une lutte sans merci au niveau des prix, de l'innovation, du serrement des coûts de production; avec pour

²⁵Jean-Pierre Gonon, "Mondialisation et régionalisation...", op.cit., p.45.

²⁶Jean-Yves Carfantan, op.cit., p.87.

²⁷Philippe Engelhard, op.cit., p.80.

“bouc-émissaire” les employés à faible productivité qui se retrouvent licenciés. Dans ce durcissement de la concurrence, les FMN cherchent même à contrôler les autres ou alors à passer des accords de coopération. Cette exacerbation de la concurrence n’a en fait qu’un but: maximiser le profit et les dividendes. C’est donc l’internationalisation des activités qui permet aux FMN d’avoir une telle emprise en concentrant leurs activités en fonction d’éléments qui leurs sont favorables: la parité monétaire, la pression fiscale, la différence de salaires. Elles peuvent même créer des imperfections qui leur profitent. Ce sont de véritables “empires déterritorialisés” qui “se jouent sans vergogne des États et des frontières” avec leur arme favorite qui est la “régulation par le marché”²⁸. Avec leur planification technocratique les FMN sont loin de penser à l’intérêt général mais plutôt à quelques intérêts privés: le marché serait-il en train de détruire la société, comme l’avait prédit Poliany?

La mondialisation n’encourage plus la grande entreprise qui a pour objet la production de masse, à savoir que la répartition et la coordination de la production est fonction des facteurs macro-économiques et des compétences nécessaires. La logique des multinationales est différente de celle de leur État d’origine (assurer la cohésion nationale tout en se défendant contre l’extérieur); leur propre intérêt prime et cela explique la localisation de leur production dans plusieurs pays pour en faire un système productif mondial au sein duquel l’État a intérêt à attirer les entreprises de partout. Il est cependant important de faire remarquer que la mondialisation qui transcende le Nord et le Sud est loin d’être un système totalement apatride quand on tient compte du fait que plus de 70% des IDE sont effectués par 5 pays de la triade qui dominent les échanges internationaux: le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, l’Allemagne. Ces firmes peuvent s’arroger une

²⁸Philippe Engelhard, *op.cit.*, p.81.

certaine nationalité quand cela leur profite même si parfois elles affirment que leurs intérêts fondamentaux sont différents du pays où elles sont situées. Elles ont plutôt développé des réseaux transnationaux qui ne cessent de fluctuer²⁹. De surcroît, compte tenu de leur capital, de leur culture, de leurs principaux dirigeants, les grandes entreprises demeurent très proches de leur nation d'origine où une confiance s'y est souvent établie. Partant, la logique des entreprises et celle de leur État d'origine peuvent être tout aussi complémentaires³⁰. En fin de compte, les multinationales veulent optimiser leur position en s'implantant partout grâce à une organisation et des systèmes de gestion qui tiennent compte de la diversité. Elles visent surtout des performances capables d'aller au-delà du local mais cette délocalisation se dirige avant tout vers les pays les moins contraignants pour répondre à l'impératif de la concurrence mondialisée. Le problème aujourd'hui, dans cet ordre économique, est de se demander si la souveraineté des États demeure intacte.

4- la mondialisation et l'État.

Dans la dynamique de mondialisation, la conception de l'État change aux yeux des spécialistes des relations internationales si l'on considère que c'est désormais l'économie monde qui détermine l'économique, le politique, l'idéologique et même le culturel. Il s'est opéré une internationalisation de la production, à travers des unités de production à l'échelle de plusieurs territoires nationaux - le post-fordisme -, qui s'est imposée sans que les forces sociales disposent d'assez de force pour s'y opposer. Il s'en suit alors une internationalisation de l'État puisque "les États, autrefois défenseurs de leurs économies contre des perturbations venant de l'extérieur, sont

²⁹Philippe Engelhard, op.cit., p.96.

³⁰Gérard Lafay, Comprendre la mondialisation, Paris, Economica, 1997, p.43.

de plus en plus transformés en agences de transmission de l'Économie-monde vers ces mêmes économies nationales"³¹. La vocation de l'État n'est plus que d'adapter l'économie nationale aux exigences de l'économie-monde, mais doit se prêter à l'internationalisation de la production. Cet "hyperlibéralisme", qui doit supprimer toutes les discriminations qui entravent les mouvements des capitaux, remet en cause le contrat social fordiste (Où l'Etat gérait l'économie nationale de concert avec les grandes entreprises et les grands syndicats ouvriers) en raison de la gouvernance globale qui prévaut. Le système westphalien conçu sur les interactions interétatiques s'effrite puisque l'on soutient même que la prise de décision collective est désormais centrée dans les grandes villes au lieu des États en tant que tels³². Les agences financières dictent effectivement aux Etats les normes à suivre et imposent le laissez-faire et l'idéal démocratique partout.

En général, depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'État a toujours joué un rôle de protection du marché national, assurant ainsi le développement économique des pays de la Triade et des NPI d'Asie³³. Il y a dans ce cas une rupture du pacte social parce que l'État jouait un rôle redistributif en veillant par exemple sur l'éducation, la santé et en réduisant les inégalités. Afin de permettre certaines avancées sociales, des conventions collectives étaient mises en place avec les syndicats. L'entrepreneur quant à lui cherchait la paix sociale en distribuant les gains de productivité à tous les employés. Dans cette ancienne régulation "fordiste" l'inégalité n'a jamais disparu mais on avait tendance à l'égalisation en raison de l'abondance. Le rôle unificateur de l'État permettait la

³¹Robert Cox, "Dialectique de l'économie monde en fin de siècle", Études internationales, déc. 1990, p.694.

³²Robert Cox, "Global restructuring: making sense of the changing international political economy", in Richard Stubbs and Geoffrey R. D. Underhill (eds.), Political economy and the changing global order, Toronto, McClelland and Stewart, 1994, p.48.

³³Jean-Yves Carfantan, op.cit., p.33.

diffusion du progrès social. En gros, cette intervention étatique a joué un rôle décisif alors qu'aujourd'hui nous assistons à une "capitulation" de l'État dans la mesure où au niveau international, ce n'est plus l'État, avec ses instruments diplomatiques, qui est "... le canal unique et privilégié de régulation des rapports avec les autres sociétés"³⁴: c'est une dérive des espaces de l'activité économique. En conséquence, la libéralisation des échanges entraîne une érosion du rôle de l'État, suivie de nombreuses pertes d'emplois qui affectent toutes les couches de la société.

Avec la montée d'un capitalisme financier et bancaire transnational, que l'on parle de politiques monétaire et budgétaire ou de politiques industrielle et sociale, la marge de manoeuvre des États pour les définir s'est érodée sur leur propre territoire en cette ère de mondialisation où personne n'a vraiment le contrôle sur le système du monde. Il est alors possible de vérifier l'inquiétude de ceux qui ne croient pas en une régulation acceptable de la part du marché. D'abord, eu égard à la mobilité des facteurs de production encouragée par les délocalisations, il est quasiment impossible pour l'État d'élaborer une politique industrielle qui puisse tenir. Dans cette vision du monde où tout est défini en terme de compétitivité, la notion d'avantage comparatif semble supplantée par celle d'avantage concurrentiel; la cause en est que la concurrence incite chaque région à attirer les entreprises au biais de meilleurs avantages à offrir. Ensuite, il n'est nul besoin de feindre d'ignorer que "le degré de liberté dont bénéficient encore les États dans la définition de leur politique monétaire et budgétaire est tout aussi limité"³⁵. Il est vrai que les banques centrales (davantage autonomes) se préoccupent encore de l'inflation et du taux de change avec un regard sur les marchés financiers. Cependant, ce sont surtout ces derniers qui dictent leur conduite aux États

³⁴Gilles Bretton, op.cit., p.537.

³⁵Philippe Engelhard, op.cit., p.90.

et aux banques centrales, au moyen des pressions spéculatives. D'ailleurs, le marché financier décloisonné détermine le niveau des taux d'intérêt. Quant à la politique budgétaire, les États, de plus en plus endettés subissent la contrainte financière internationale, de telle sorte qu'ils doivent agir en concertation avec le marché et s'interdire l'inflation trop prononcée, tout en contrôlant leur endettement et leurs déficits publics. C'est là une véritable "dictature" des marchés financiers qui ligotent tout État à tel point que certains affirment sans vergogne que "tout se passe comme si les marchés financiers décidaient du taux d'intérêt, donc de la croissance, de l'emploi et, finalement, du destin de millions d'hommes sur la planète"³⁶.

Nous constatons par ailleurs que la révolution technologique et culturelle valorise les systèmes productifs "flexibles" au détriment des systèmes rigides de type fordiste³⁷. Ce mouvement de mondialisation-dénationalisation de l'activité économique qui contraint l'État à l'adaptation et son avatar technique ont ruiné le modèle étatique régi par la démocratie. Comme le politique est devenu incapable de proposer des alternatives viables, "le problème n'est plus de penser mais de se faire voir": la télévision au service des multinationales a détruit la démocratie dans son principe de réalité pour en faire une "démocratie médiatique"³⁸. Bref, avec cette globalisation technologique, économique, sociale, politique et même psychologique, nous sommes, dans une certaine mesure, face à un "système social mondial" régi par la logique interétatique, l'intégration économique mondiale et l'interpénétration des sociétés. Donc, l'État-Providence connaît un affadissement, un désinvestissement. Plutôt, la croissance économique et la prospérité de la nation sont aujourd'hui

³⁶Philippe Engelhard, op.cit., p.95.

³⁷Robert Cox, "Dialectique de l'économie monde en fin de siècle", Études internationales, déc. 1990: 673-704.

³⁸Philippe Engelhard, op.cit., p.217.

relatives à la participation de l'État à l'économie mondialisante. Dans cette leçon sans équivoque, même le système démocratique n'est plus crédible et l'on considère que "la véritable mutation de cette fin de siècle se situe à ce niveau"³⁹.

En Afrique où il reste coincé entre les luttes internes et les intérêts extérieurs, l'État ne peut pas répondre aux exigences des populations, ni s'occuper de véritables enjeux économiques et sociaux de l'heure. Entre le multipartisme et l'autoritarisme, l'État africain semble hésiter, dénotant ainsi de sa fragilité. Surtout qu'en fonction des circonstances et des intérêts, le colonisateur risquera toujours d'exercer sa tutelle d'une manière ou d'une autre. À titre d'exemple, la démocratie conditionnelle paraît imposée de l'extérieur pendant que les populations à peine scolarisées ne comprennent rien au jeu en dépit de l'acquisition des libertés. Qu'en sera-t-il alors avec le renforcement du processus de mondialisation qu'ils ont déjà beaucoup de mal à comprendre? Toutes les conjectures et toutes les supputations restent permises. Le problème à ce niveau est que, curieusement, en même temps que la mondialisation s'intensifie, l'on remarque une régionalisation rampante qui fragmente de plus en plus l'économie mondiale. Celle-ci marque-t-elle une rupture ou plutôt un levier de cette dynamique mondialisante?

³⁹René Gendarme, "L'émergence de nouveaux mondes...", op.cit., p.16.

CHAPITRE III: LE PROCESSUS DE RÉGIONALISATION DANS LE NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE.

Avant de commencer à analyser le processus de régionalisation en tant que tel, il serait utile de mettre en relief comment celui-ci a émergé et quelle évolution il a suivi.

I-Contexte d'apparition et essai d'interprétation.

L'on pourrait appréhender le régionalisme comme l'une des politiques qui dominent les relations entre les membres de la région et le reste du monde, mais aussi comme la base d'organisation de la politique à l'intérieur de la région. Quant au "nouveau régionalisme", c'est la manifestation des réponses stratégiques des États aux forces mondialisantes⁴⁰. Ce nouveau régionalisme est caractérisé par un néo-mercantilisme et illustre combien les zones de libre échange ne visent pas vraiment à libéraliser le commerce. Avec ce *regionness*, le système mondial devient plus régionalisé⁴¹. Le nouveau régionalisme prend sa source dans cet esprit, au sein d'un monde multipolaire, d'un système monde constitué de blocs "autosuffisants". Ce nouveau régionalisme - ou néo-mercantilisme - est l'émergence d'un défi idéologique au libéralisme dans la création d'un nouvel ordre mondial exprimant des intérêts et des attentes particuliers. Dans ce sens, ce sont les trois Grands Blocs économiques formant la Triade -Europe, Amérique du Nord et Asie pacifique - qui illustrent au mieux ce nouveau régionalisme⁴²; car, il y a en effet, sur la scène économique internationale, un processus de consolidation d'espaces économiques rivaux dans ces trois régions.

⁴⁰ Andrew Axline, Globalization, marginalization and integration: the new regionalism and developing countries, Ottawa, University of Ottawa, Faculty of social sciences, working paper, 1995, p.22.

⁴¹ B. Hettne, "Neo-mercantilism: the pursuit of regionness", Cooperation and conflict 28 1993: 211-232.

⁴² Andrew Axline, op. cit., p.22.

Au départ, la régionalisation est la réponse directe à la mondialisation⁴³. Dans les années 80, en même temps que s'accélérait la mondialisation, s'intensifiaient aussi des symptômes en faveur de la régionalisation. Alors que le commerce mondial s'accroissait lentement, l'on remarquait en même temps une croissance des mesures protectionnistes dans les pays développés; mais, c'était aussi une étape intermédiaire vers la mondialisation. Aujourd'hui, effectivement, le paradoxe de la mondialisation est qu'en même temps qu'elle s'intensifie, on remarque une indéniable "effervescence régionaliste". C'est le cas avec l'Union européenne, l'Accord de Libre Échange Nord-Américain et l'Asie, comme nous allons le voir plus loin. L'UE étant de loin le modèle le plus achevé puisque cette entreprise économique et politique commune a pour conséquence d'engager la souveraineté des États. Force est toutefois de reconnaître avec Charles Oman que malgré cette effervescence régionaliste, "la globalisation et la régionalisation peuvent se renforcer mutuellement, surtout lorsque l'intégration régionale contribue à renforcer le libre jeu de la concurrence dans les régions. La régionalisation, aujourd'hui, est en partie une réponse à la globalisation. Mais elle façonne également la globalisation et contribue même, au niveau micro-économique, à son essor. Tout comme une vague de globalisation peut aiguillonner la régionalisation, la régionalisation peut stimuler la globalisation"⁴⁴.

Cela dit, ce régionalisme permet aux États d'échanger en fonction de la proximité géographique dans le but de mieux endiguer cette dynamique mondialisante: c'est une "stratégie

⁴³Louis Emmerij, "Globalization, regionalisation and world trade", Columbia journal of world business XXVII, summer 1992: 7-13.

⁴⁴Charles Oman, Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?, Paris, OCDE, 1994, p.38.

de résistance”. Parce qu’en fait, cette organisation sur la base régionale permet de mieux attirer les firmes internationales sur ce territoire avec de plus grands marchés où l’on peut circuler librement et elle permet en même temps aux entreprises de se spécialiser dans chaque pays et de mieux attirer les grandes firmes. Les Américains et les Japonais ont très tôt bien compris qu’à partir d’un pays européen ils peuvent accéder à d’autres⁴⁵. Ainsi, par les accords commerciaux, en fonction de la proximité géographique, les États veulent aussi maximiser leur force de dissuasion au niveau international parce que “[...] la taille du marché que constitue l’entité régionale, le dynamisme de ses échanges internes, la cohésion stratégique des États membres peuvent constituer de puissants arguments dans les négociations [...]”⁴⁶ avec d’autres régions du monde. Même si l’intégration régionale permet une plus grande ouverture, cela n’assure en rien que l’espace international ne va plus se fragmenter, ni que les pays du Nord vont cesser de marginaliser ceux du Sud.

Cette érection de citadelles économiques - ou régionalisation rampante - dans chaque région du monde met en lumière de nouveaux rapports de force mais surtout, de nouveaux jeux d’intérêt partout dans le monde au regard de l’ampleur des regroupements régionaux quoique ces zones économiques demeurent fragiles parce que parmi les partenaires il y a une inégalité du développement, en particulier dans les pays du tiers monde. Là où cette régionalisation pose problème aujourd’hui est de savoir si ces zones de libre-échange sont compatibles avec le principe de l’OMC qui préconise un marché sans restrictions, c’est-à-dire un abattement des protections tarifaires afin d’écarter toute entrave au libre jeu de la concurrence. De plus, tant que les multinationales dominent le jeu de la concurrence, les échanges n’atteindront pas forcément un

⁴⁵Jean-Yves Carfantan, op.cit., p.61.

⁴⁶Jean-yves Carfantan, op.cit., p.65.

optimum mondial. Alors, l'intensification du mouvement de régionalisation signifie-t-elle que l'OMC a du mal à faire la part des choses entre la théorie pure de l'échange et la réalité concrète? On serait tenté de répondre par l'affirmative mais il est de plus en plus reconnu que les zones de libre-échange pourraient constituer "...une sorte d'étape pédagogique vers le marché généralisé (en référence au marché concurrentiel pur)"⁴⁷. Quoiqu'il en soit, le marché mondial reste entaché de suspicion mercantiliste; aussi, y aurait-il tant d'empressement en faveur de la régionalisation avec l'espoir d'échapper à la concurrence mondiale et aux incertitudes relatives à la mondialisation. C'est un réflexe "sécuritaire" à travers lequel les marchés plus larges éviteraient les méfaits de la concurrence mondialisée menée par les FMN qui savent comment éviter les barrières douanières et qui ne se soucient point de l'emploi et du social. Cette régionalisation au sein de la Triade peut ici être illustrée par l'UE et l'ALENA, mais avant de s'atteler sur cet aspect particulier, cherchons d'abord à savoir comment cette régionalisation s'accorde-t-elle avec les accords de l'OMC?

2- l'OMC et la régionalisation: quelle compatibilité?

La naissance du GATT tout comme celle des institutions de Bretton-Woods est attribuable à l'esprit de coopération internationale visible après la Deuxième Guerre mondiale de 1945. Dans son essence, le GATT repose sur deux principes incontournables qui sont la non-discrimination commerciale et la réciprocité entre les parties contractantes soutenus par la fameuse "clause de la nation la plus favorisée". Le GATT qui a toujours visé "les bénéfices du libre-échange selon la

⁴⁷Philippe Engelhard, op.cit., p.105.

théorie de l'avantage comparatif et le multilatéralisme⁴⁸ fut d'abord remis en cause tant en Europe qu'aux États-Unis avec une diminution de l'enthousiasme à son endroit. Bien que ses différents cycles de négociation aient pu réduire considérablement les niveaux de protection et aient aussi permis une expansion sans précédent du commerce international, le multilatéralisme avait perdu de son attrait d'antan, laissant un intérêt grandissant pour le régionalisme comme le démontra l'Europe avec la Communauté européenne (CE). À cela s'ajouta la nouvelle théorie du commerce international (phénomènes de rendements d'échelle croissants et une situation de concurrence imparfaite) qui a ralenti la course du libre-échange avec une intervention "stratégique" des pouvoirs publics afin d'améliorer le bien-être national au dépens des pays tiers. Face à cela, ou bien le commerce international existant aurait demeuré tel quel; ou bien il aurait fragmenté l'économie mondiale en trois blocs; ou bien, afin d'écarter des comportements "stratégiques" non coopératifs susceptibles d'engendrer des conflits commerciaux, ce commerce international devait renforcer les règles multilatérales⁴⁹. La troisième option a pu se prévaloir sur les autres avec la naissance de l'OMC.

Avant la naissance de l'OMC, les relations économiques internationales montrent encore un certain pessimisme avec les barrières non-tarifaires très élevées, des frictions du commerce international et une crise au sein du GATT. En effet, le protectionnisme était en croissance avec la montée du régionalisme qui tendait à "organiser" le commerce mondial sur d'autres bases telles le "principe" de réciprocité bilatérale contraire aux principes de la "clause de la nation la plus

⁴⁸ A. Sapir, *le régionalisme et la nouvelle théorie du commerce international sonnent-ils le glas du GATT?*, *Politique étrangère* 58, été 1993, p.278.

⁴⁹ A. Sapir, *op.cit.*

favorisée” énoncée par le GATT⁵⁰. Ceci se passe dans des blocs englobant les nations d’une même région. Ce régionalisme fut considéré comme une alternative au GATT, incapable de mettre sur pied une solution universelle. Qui plus est, le GATT était considéré comme un des instruments de l’hégémonie américaine d’après 1945. Avec cette crise du GATT, le régionalisme ne pouvait que s’affirmer. D’abord, la Communauté européenne qui s’est développée après la Deuxième Guerre mondiale et devenue aujourd’hui une menace pour la position des États-Unis dans le commerce mondial; surtout que celle-ci vise l’unification du marché interne, l’acquisition d’une haute technologie, la création d’une monnaie unique avec une Banque fédérale et, l’unification politique. Ce processus a d’ailleurs influencé la marche vers la naissance de l’ALENA en 1992 qui à son tour a incité la création du Marché Commun de l’Amérique du Sud (Mercosur) pour mieux résister à la pression nord-américaine. Il n’y a qu’au Japon où l’idée d’un bloc autonome a été moins bien accueillie en raison de la dépendance des exportations vis-a-vis des États-Unis, quoique la possibilité restait considérable. Si l’on en croit certains écrits, l’échec de l’Uruguay Round aurait incité les Américains à encourager la formation des blocs économiques séparés⁵¹. Nonobstant toutes les divergences, le multilaréalisme a pu s’imposer avec la naissance de l’OMC. Mais à quel prix pour les accords d’intégration régionale?

Depuis la naissance de l’OMC en 1995, presque tous les membres faisaient partie d’un accord d’intégration régionale, soit plus de 90% des États membres. Le problème est alors de savoir si ces accords d’intégration régionale nuisent ou pas au système commercial mondial, à savoir s’ils sont complémentaires ou concurrents à l’OMC. Suite à cette interrogation, on peut lire: “tant les

⁵⁰F. Buelens, op. cit.

⁵¹F. Buelens, op. cit.

initiatives régionales que multilatérales ont un objectif général commun: arriver, dans leurs sphères d'application respectives, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres entraves aux échanges[...].”⁵². Le GATT, à travers son article XXIV, a toujours laissé une place aux unions douanières et aux zones de libre-échange qui coexistent avec son principe fondamental (la non-discrimination), reconnaissant ainsi le rôle du régionalisme dans l'accroissement de la liberté de commerce à partir des économies des pays membres. Même les États-Unis, plus favorables au cadre multilatéral du GATT pour libéraliser le commerce international, se sont mis à promouvoir le processus de régionalisation en Amérique du Nord à partir de la fin des années 80⁵³. La régionalisation ne s'oppose donc pas aux objectifs de la multilatéralisation. Bien au contraire, elle peut aider le commerce mondial à s'intégrer en touchant de nouveaux secteurs. De plus, les organisations régionales ont la possibilité d'avoir des négociations plus faciles en raison du nombre restreint de pays et parce que les acquis sont plus facilement entérinés. Et, il ne serait pas erroné de reconnaître que les zones de libre-échange régional représentent des “étapes préparatoires” en vue d'un “système économique multilatéral globalement intégré”⁵⁴.

Les accords d'intégration régionale ont donc des chances de compléter l'OMC en mettant en place une plus grande intégration au niveau mondial; surtout que, si l'on se fie aux dires de l'OMC, “récemment, les accords d'intégration régionale conclus par des pays en développement [...] ont été liés à l'adoption de politiques commerciales orientées vers l'extérieur plutôt qu'au souci

⁵² OMC, Le régionalisme et le système commercial mondial, Genève, OMC, 1995, p.2.

⁵³ Nicolas Blancher et Claire Mainguy, “Comparaison des processus de régionalisation en Afrique subsaharienne et en Asie orientale. Revue analytique de la littérature”, Revue Tiers monde, t.XXXIX, n° 155, juil-sept. 1998, p.523.

⁵⁴ Nicolas Blancher et Claire Mainguy, “Comparaison...”, op.cit., p.524.

d'obtenir un traitement préférentiel, ce qui laisse à penser que les objectifs des initiatives régionales et multilatérales de libéralisation coïncident de plus en plus⁵⁵.

Aujourd'hui les volontés politiques et économiques ne peuvent plus feindre d'ignorer la corrélation entre les dimensions régionale et mondiale de l'intégration. Pourtant l'OMC présente des possibilités bénéfiques aux pays en développement car ils peuvent, en principe, accéder sans discrimination aux marchés internationaux et accroître l'efficacité de leur économie⁵⁶. Cependant, au regard de la combinaison de ces diverses mutations au sein du système monde, il va sans dire que les PED en sont profondément touchés et se sentent plus fragiles. Disons que la mondialisation et la régionalisation triadienne n'oeuvrent pas pour une homogénéisation du monde et que, sans avoir encore atteint leur paroxysme, les effets se font déjà durement sentir, à savoir que des doutes s'élèvent et certifient que l'internationalisation des échanges est contrebalancée par des effets négatifs pour certaines régions du monde: la mondialisation n'a pas entraîné des effets bénéfiques pour tous, chose que nous analyserons dans la partie sur les conséquences. Pour l'instant, nous voulons observer dans quelle mesure l'ALENA est représentatif de la nature du nouveau régionalisme en vigueur au sein de la triade.

3- le cas de l'ALENA.

L'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALENA) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique avec environ 400 millions d'habitants pourrait être considéré comme un bloc ayant pour intention certaine de rivaliser les autres blocs sur la scène internationale: c'est une nouvelle forme

⁵⁵ OMC, Le régionalisme, *op.cit.*, p.63.

⁵⁶ René Gendarme, "Émergence des nouveaux espaces...", *op.cit.*, p.17.

de régionalisme que certains auteurs ont qualifié de “stratégique”⁵⁷. Stratégique, parce que cette intégration tente de relancer un certain multilatéralisme au sein de l’économie mondiale - en raison de la “vulnérabilité” des trois partenaires tout en pratiquant des politiques néo-mercantilistes. D’abord, c’est une intégration purement économique, de type “passif”, n’engageant pas la souveraineté des États concernés mais qui s’affiche simplement comme une façon de lever les obstacles à la libre circulation des produits et des facteurs de production: “[...] suppression progressive des droits de douane entre les trois participants, dont les échanges ont fortement augmenté”⁵⁸. C’est donc un marché tout autant intégré que celui de l’Europe quoique le but de ce projet serait de “permettre à ces trois pays, en s’insérant dans un ensemble économique plus homogène, de se placer dans une position plus avantageuse au sein de l’économie mondiale”⁵⁹. Ensuite, c’est certainement aussi une façon pour les États-Unis de solidifier leur position à l’intérieur tout comme à l’extérieur de la zone nord-américaine, une opportunité de redéfinir les règles en matière de relations économiques internationales vis-à-vis du Japon et de l’UE, d’user de tous les instruments de négociation afin d’imposer leur vision du monde, libre de toute entrave. Ce sont donc des stratégies communes de compétitivité et de sécurité internationale pour permettre le “repositionnement” de ces pays, surtout celui des États-Unis. Ces derniers ne cherchent que “la mise en place d’un nouvel internationalisme qui leur permette d’ouvrir les marchés et de se redonner les

⁵⁷C. DeBlock et D. Brunelle, “Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain”, *Études internationales* XXIV, sept. 1993: 593-629.

⁵⁸Hubert Gérardin, “Le régionalisme face à la mondialisation...”, *op.cit.*, p.42.

⁵⁹DeBlock et Brunelle, *op.cit.*, p.604.

moyens de leur politique de puissance⁶⁰. En somme, la naissance de l'ALENA reste influencée par la Construction européenne qui s'est amorcée après la Deuxième Guerre mondiale et devenue aujourd'hui une menace certaine pour la position des États-Unis dans le commerce mondial; surtout que l'Europe vise l'unification du marché interne, l'acquisition d'une haute technologie, la création d'une monnaie unique avec une Banque centrale et, l'unification politique⁶¹, comme nous allons le voir à présent.

4- le cas de l'Union européenne.

Le traité de Maastricht s'inscrit dans la continuité de l'oeuvre accomplie par les Communautés économiques du début des années 1950 mais en établissant de nouvelles compétences en matière monétaire, de politique étrangère, de défense et de sécurité intérieure; l'UE pénètre pour la première fois de façon explicite au coeur de la souveraineté des États⁶². Mais, de ces apports de l'Union, on considère l'union économique et monétaire (UEM) comme la clef de voûte de l'intégration et, à juste titre, comme "l'apport essentiel du Traité de Maastricht"⁶³. En effet, l'UEM est la marche vers une Banque centrale et une monnaie unique. Par là, on vise à s'assurer que les États membres respectent les règles de la libre circulation des capitaux. A cet effet, la date d'entrée du Système Européen de Banque Centrale (SEBC) était fixée au plus tôt le 1er janvier

⁶⁰DeBlock et Brunelle, *op.cit.*, p.615.

⁶¹F. Buelens, "The creation of regional blocs in the world economy", Interconomics, may/june 1992, p.129.

⁶²Jean-Louis Quermonne, "Trois lectures du Traité de Maastricht: essai d'analyse comparative", Revue française de science politique 45 (2), oct. 92: 802-818.

⁶³Emmanuel Nyahoho, "L'accord de Maastricht et ses implications de politiques économiques", Études internationales 24 (2), juin 93: 355-383.

1997, au plus tard le 1er janvier 1999. Alors, les États membres, au cours de cette phase, devaient davantage se conformer aux objectifs de saine gestion budgétaire et de stabilité des prix. C'est à ce stade que l'euro, pour les États membres qui n'ont pas fait de dérogation est devenue monnaie unique. Par suite logique, les monnaies nationales de ces États éventuellement vont être irrévocablement fixées par rapport à l'euro et disparaîtront éventuellement. Le Traité sur l'Union européenne a aussi changé quelque chose en ce qui a trait à la politique extérieure et de défense. En effet, par rapport à l'article 223 du Traité, une fois qu'une action commune au sens de la politique étrangère de sécurité commune (PESC) a été adoptée, un État membre n'est plus libre d'en sortir purement et simplement, comme c'était le cas jusqu'à présent⁶⁴.

Avec les premiers pas de l'Union politique et monétaire, il faut contribuer à forger une conscience européenne de sécurité en prenant en compte l'apparition d'un *eurosoldat de fait*, comme support militaire d'un *eurocitoyen en devenir* pour l'aider à conserver ses droits civiques sous les armes⁶⁵. La globalisation des intérêts communautaires et le renforcement de l'Union politique par des moyens militaires exigent un engagement accru des États membres de la Communauté européenne (CE) en matière de défense, afin de constituer un pilier européen au sein de l'OTAN. Dans le traité de Maastricht, il n'est plus simplement question de libérer les échanges, de promouvoir la coopération, mais il s'agit surtout de mettre en commun les attributs de l'identité étatique. C'est à juste titre que l'article C du traité indique que l'ensemble des activités de l'Union s'effectue dans un même cadre institutionnel devant assurer la cohérence et la continuité des

⁶⁴Peter Gilsdorf, "Les réserves de sécurité du traité CEE, à la lumière du traité sur l'Union européenne", Revue du marché commun de l'Union européenne 374, janvier 1994: 17-25.

⁶⁵C. G. Fricaud-Chagnaud, "Sécurité européenne et nouvel ordre mondial", Politique étrangère 57(1), print.92: 148-157.

actions: le *Conseil européen*. Avec ce dernier, il y a le *Parlement* dont le pouvoir s'accroît dans le processus législatif; la *Cour de justice* qui obtient le droit de pénaliser les États membres qui ne respectent pas ses arrêts (art. 171); et, la commission dont l'influence augmente par l'usage accru du vote majoritaire qui donne à son droit exclusif d'initiative une portée souvent déterminante⁶⁶.

En dépit toutefois de grands apports dont elle est porteuse, il n'en reste pas moins que l'intégration européenne n'est pas sans difficultés, liées notamment aux différences culturelles qui existent entre les pays de la Communauté. Par exemple, les modes de pensée, les modes de gestion, les modes de relation du travail sont différents et les phases de convergence qui existent ne pourront probablement pas les gommer aussi rapidement qu'on le prétend⁶⁷. Parmi les points de cristallisation des difficultés de Maastricht, figure le caractère "technocratique" de la Communauté car l'élaboration des textes appartient à des spécialistes au langage très sophistiqué; sans oublier la question du désir ultérieur éventuel d'un de ces derniers de quitter l'union qui n'est pas clairement envisagée. Ensuite et surtout, dans le Traité sont cristallisés des choix politiques fondamentaux (notamment en matière de gestion économique et de relations internationales ainsi que la défense) qui s'imposeront au législateur de chaque pays et réduiront sa marge de manoeuvre.

Beaucoup font l'éloge de cette intégration en soutenant que le fédéralisme doit supprimer les causes principales de la guerre dues à la division de l'humanité en États souverains. Outre une garantie de paix, on pense que c'est effectivement un moyen de renforcer la démocratie et développer la convivialité entre les différentes ethnies et les cultures étant donné que le processus

⁶⁶Philippe de Schoutheete, "Réflexions sur le traité de Maastricht", *Annales de Droit de Louvain*, 1993 (1): 73-90.

⁶⁷H. F. Kenneth Dyson, "Cultural issues and the single European market: barriers to trade and shifting attitude", *Political Quarterly*, London, 64 (1), janv-mars, 1993:84-98.

d'intégration européenne porte les gouvernements à abandonner peu à peu la souveraineté nationale. Ce Traité de Maastricht est considéré comme une étape décisive, mais d'autres réformes institutionnelles demeurent essentielles⁶⁸. Le plus important étant que la poursuite de la construction d'une fédération européenne définit bien l'objectif à poursuivre: "ou bien une Europe balkanisée réduite à une vague zone de libre-échange dans le cadre d'une mondialisation financière et vouée à la résurgence tôt ou tard de dangereuses poussées nationalistes, ou bien d'une Europe fédérale avec les institutions politiques communes disposant de pouvoirs limités, mais réels, au sein desquels les diversités nationales pourraient librement et fructueusement non seulement se maintenir, mais s'épanouir"⁶⁹. Une telle Europe fédérale impliquerait elle-même la mise en oeuvre d'une réelle Communauté culturelle sur des bases appropriées, susceptibles de favoriser l'émergence d'un véritable "esprit européen".

En bout de ligne, l'UE "agit comme un révélateur de mouvements de fond: la formidable internationalisation des échanges faisant subir à l'Europe une concurrence de plus en plus dure; le développement des règles et de pratiques internationales, vis-à-vis desquelles la démocratie, qui ne se conçoit et ne s'exerce dans un cadre national, se montre désarmée"⁷⁰. En plus, la bipolarisation politico-stratégique héritée de la guerre froide est aujourd'hui remplacée par l'économie-monde qui s'organise autour de la compétition de puissances ou de régions ayant la loi du marché comme

⁶⁸Claudio Bescapè, "L'Europe entre l'unité et la fragmentation: fédéralisme et sécessionnisme", Aggiornamenti sociali 44 (3), mars 1993: 205-222.

⁶⁹Maurice Allais, L'Europe face à son avenir: que faire?, Saint-Amand-Montrond (France), Robert Laffont - Clément Juglar, 1991.

⁷⁰Philippe Moreau Defarges, "L'Europe après Maastricht: la communauté peut-elle être réformée?", Défense nationale 48 (12), déc. 92, p.72.

moteur. En terme de conséquences, il serait possible de soupçonner l'UE, avec sa monnaie unique, comme une lutte pour rivaliser le dollar, d'échapper à ses fluctuations, à son emprise mais surtout de rechercher une stabilité. Géographiquement, c'est d'abord au sein de la communauté qui l'a engendré que l'euro pourra étendre son influence avant d'essaimer ensuite vers l'Afrique (dans la zone franc particulièrement). Sur le plan commercial, il est logique de penser que la monnaie européenne ferait peut-être une percée limitée dès lors que bon nombre de produits de base, y compris les pétroliers, sont cotés en dollar⁷¹. Quoiqu'il en soit, en Europe, après la Seconde Guerre mondiale, c'est l'intégration *de jure* qui a pris le pas avec la Communauté européenne de charbon et de l'acier (CECA), la Communauté Économique Européenne (CEE), l'UE et s'est ensuite concrétisée par un accroissement important des échanges au sein de la communauté tout en contribuant à l'appui du système multilatéral, donc à la libéralisation des échanges⁷². Mais nous pouvons déjà subodorer que la construction européenne aura une incidence certaine sur les pays africains de la Zone franc qui sont liés au franc français à travers des accords particuliers dans la Zone Franc, d'une part; d'autre part, ces pays font aussi partie des Accords de Lomé entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), accords qui sont en train d'être remis en cause dans le cadre de l'économie mondialisée. Ces aspects seront abordés ultérieurement. L'interrogation pour l'instant est de chercher à savoir quelles sont les conséquences de toutes ces mutations pour les PED.

⁷¹Emmanuel Nyahoho, *op.cit.*, p.380.

⁷²Hubert Gérardin, "Le régionalisme face à la mondialisation...", *op.cit.*, p.43.

CHAPITRE IV: CONSÉQUENCES DE CES NOUVELLES MUTATIONS ET STRATÉGIES DES PED.

Il est aisé de reconnaître aujourd'hui que les diverses mutations sur lesquelles nous nous sommes attardés précédemment ont une incidence certaine et bien reconnue sur la partie qui est caractérisée comme le maillon faible de l'économie mondiale, à savoir les PED.

1- Conséquences pour les PED.

La compétitivité qui régit la mondialisation aujourd'hui peut être qualifiée de processus "darwinien" où les meilleurs gagnent tout en éliminant les perdants parce que "la mondialisation affecte un Monde aux fortes différences et aux disparités grandissantes, coupé de frontières. Loin de les supprimer, elle les accentue"⁷³. Ce sont désormais les performances qui sont valorisées dans les tourbillons de la mondialisation; d'où l'intensification de la compétitivité dans le commerce international. La ligne de partage entre les "pays développés" et les PED est marquée en profondeur. Avec son niveau de développement inégal, la périphérie a de fortes chances de subir davantage.

Le problème qui se pose aujourd'hui est que le commerce international est tel un "club restreint" entre les pays riches et les nouvelles zones industrialisées qui font affaire avec eux si l'on considère, par exemple, que 75% des échanges de marchandises en 1993 provenaient et se dirigeaient en même temps vers les pays de la Triade et que les transactions internationales en biens manufacturés s'effectuent à plus de 57% entre le Japon, l'Amérique du Nord et l'Europe de

⁷³Olivier Dollfus, "Mondialisation, compétitivité, territoires et marchés mondiaux", Espace géographique, 1995, tome 24, n.3, p.271.

l'Ouest⁷⁴. Ainsi, plus de 80% du PIB mondial sont aux mains des quelques 20% les plus riches de la planète. Même si la pauvreté n'est plus le monopole des seuls pays du Sud, il n'empêche qu'elle demeurera massive et chronique. Certains pays d'Asie et d'Amérique latine ont pu amorcer un démarrage mais en Afrique où il n'y a pas de croissance et des modes de développement adéquats, le problème de la pauvreté s'exprime avec acuité. Ces pays africains, avec un marché interne étroit, des modes de production trop coûteux, des exportations qui n'augmentent pas, la situation ne peut se relever que très difficilement; avec pour conséquence une pauvreté généralisée, une diminution du revenu par tête⁷⁵.

Dans cette perspective, les PED ne font pas partie du nouveau régionalisme: ils en sont marginalisés, à savoir qu'ils se trouvent exclus des processus économiques de la mondialisation, processus centrés dans les pays industrialisés dominants. En effet, les pays industrialisés, par le truchement de la régionalisation et de la mondialisation, visent une intégration stratégique aux fins d'un néo-mercantilisme. Par mondialisation on entend, d'une part, le fait que l'information, l'idéologie et la technologie transcendent les frontières nationales en ayant un impact sur la connaissance et la culture de presque toutes les sociétés. D'autre part, si l'on considère que la mondialisation économique est le mouvement des marchés nationaux vers des marchés internationaux caractérisés par la croissance rapide du commerce international, par la croissance accélérée de l'investissement direct et surtout par un marché financier de plus en plus connexe en raison de l'avancée technologique, il est alors possible de soupçonner que la mondialisation n'est pas globale pour la simple raison que beaucoup de pays dans le tiers monde "...find themselves

⁷⁴Jean-Yves Carfantan, op.cit., p.42.

⁷⁵Philippe Engelhard, op.cit.

outside, or at the best, on the margins of the globalized economic processes centred in the dominant industrialized countries”⁷⁶, c’est-à-dire qu’ils sont mis à l’écart de ce processus. D’ailleurs, les accords de libre-échange ne semblent pas viser le libre échange en tant que tel parce que aussi bien l’Europe, l’Amérique et l’Asie pacifique sont l’illustration des Blocs motivés par des considérations néo-mercantilistes. Chaque bloc visant en fait la protection de son propre marché: les nouvelles politiques néo-libérales sont au service d’une insertion de haute qualité dans l’économie mondiale. Partant, le néo-mercantilisme pourrait être perçu comme l’essentiel des politiques adoptées par le Centre avec trois blocs régionaux que l’on voit comme un enrôlement à ce même phénomène néo-mercantiliste, en dépit de leurs différentes formes institutionnelles⁷⁷. Cette politique a pour résultat la marginalisation des pays du Tiers Monde et incite les pays en développement à se regrouper dans le cadre d’intégrations régionales pour former des contrepoids à cette Triade.

Il est vrai en réalité, tel que reconnu ultérieurement, que la régionalisation n’est pas nécessairement antithétique ou antagoniste à la mondialisation dans la mesure où les deux phénomènes se renforcent mutuellement, sont complémentaires; mais, le débat s’interroge surtout à savoir si ces processus sont un levier ou plutôt une entrave à la libéralisation multilatérale des échanges. Les PED veulent tout autant savoir s’ils vont être exclus ou inclus des effets d’entraînement et de croissance relatifs à cette mondialisation⁷⁸. Rien d’étonnant de reconnaître qu’aujourd’hui le risque d’exclusion pour eux peut paraître réel. En conséquence, le maintien d’un système d’échanges multilatéral ouvert et solide est essentiel pour les PED mais - comme nous

⁷⁶ Andrew Axline, “Globalization, marginalization and integration...”, op.cit., p23.

⁷⁷ A. Axline, op.cit., p.22.

⁷⁸ Charles Oman, op.cit., p.19.

allons le voir ultérieurement - l'intégration régionale reste l'une des alternatives les plus sûres, même si elle doit prendre des formes différentes.

À la suite de ces observations, il n'est alors pas étonnant que certaines analyses confirment la réalité selon laquelle le processus de démocratisation et de libéralisation économique effectif en Europe de l'Est depuis la fin de la guerre froide sera en mesure de renforcer le mouvement de redressement de l'Europe mais dans le même temps accentuer et renforcer "les processus de marginalisation/régression de l'Afrique et d'enlisement/stagnation de l'Amérique latine qui sont - avec quelques pays d'Asie du Sud - les régions les plus affectées par la crise"⁷⁹. Il y a donc des "risques d'éviction" pour ces régions (à des degrés divers) parce que la mobilisation pour l'Est semble considérable au regard du soutien massif (quoique différencié et conditionné) au niveau des investissements et de l'aide en vue de la reconstruction. Une éviction qui sera observable au niveau de l'aide publique au développement susceptible de baisser, avec moins de capitaux disponibles et des taux d'intérêt plus élevés en fonction des contextes macro-économiques pré-existants dans différentes zones. Ces nouveaux marchés à l'Est vont donc accroître la concurrence avec les PED. Seuls l'Extrême-Orient et la Chine pourront faire face à cette rivalité en captant les investissements directs du Japon et de l'Occident. Les pays d'Amérique latine qui ont choisi une ouverture des échanges et ont mis en place un nouveau modèle de croissance pourraient être classés parmi les "gagnants" alors que l'Afrique est "perdante" parce que beaucoup de pays demeurent fournisseurs en matières premières⁸⁰. Raison pour laquelle les stratégies en vue d'une insertion internationale

⁷⁹J. Adda et R. Colin, "Est-Sud: les risques d'éviction" in Jean-Paul Fitoussi, À l'Est en Europe, des économies en transition, Paris, FNSP, 1990, p.367.

⁸⁰René Gendarme, "L'émergence des nouveaux espaces...", op.cit., p.18.

ultérieure sont différentes selon les régions.

2- Stratégies des PED.

2-1- au niveau général.

En dépit de leur grand nombre, les PED n'ont pas le poids économique suffisant pour imposer une décision au niveau du commerce international; d'où le succès qu'ils avaient souhaité pour les accords du GATT en raison de leur inquiétude face à ce qu'ils considéraient comme un désengagement vis-à-vis du système multilatéral. Éventuellement, ils souhaitaient que le GATT réponde au nouvel environnement économique international en les mettant à l'abri des pressions bilatérales des grandes puissances et en assurant la transparence dans les règles multilatérales. Aussi, les garanties de l'OMC furent-elles l'incorporation de tout accord dans un instrument unique et accepté par tous. Ceci comprenant aussi bien le commerce des biens, les services que la protection intellectuelle⁸¹. En fait, l'important pour tous est l'abaissement des protections tarifaires et l'élimination des barrières non tarifaires autour de grands ensembles.

Pourtant, il y a lieu de reconnaître que "la libéralisation du commerce mondial, qui a suivi les accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce sont d'une importance fondamentale pour l'interdépendance mondiale"⁸². Néanmoins, il existe un risque réel de marginalisation pour beaucoup de PED dans le commerce mondial, ce qui réduirait leur accès

⁸¹Yves Berthelot, "Plus d'obligations, moins d'incertitudes: les pays en développement et l'Uruguay Round", Politique étrangère 58, été 1993: 351-366.

⁸²OCDE, Quelles politiques face à l'intégration de l'économie mondiale?, Paris, OCDE, 1996, p.17.

au marché mondial et compromettrait leurs efforts de réformes ainsi que leurs stratégies de développement. Le nouveau chapitre sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) tout aussi est loin de se faire au bénéfice des PED. C'est suivant cette logique qu'il serait possible d'envisager l'intégration régionale comme alternative complémentaire et intéressante.

Aujourd'hui les pays les plus pauvres restent en marge de la dynamique de la régionalisation alors que les FMN implantent leurs filiales dans les zones déjà intégrées à l'économie mondiale. Dans ce cas de figure les PED, tout comme les NPI, s'interrogent si l'insertion au cercle triadien et l'intégration mondiale doit se faire en terme individuel ou plutôt de manière concertée⁸³, comme nous le verrons dans les prochains chapitres. Toutefois, dans cette nouvelle division internationale du travail (NDIT), afin de tirer profit des vastes marchés, il est primordial de mettre en place une stratégie internationale pour mieux s'y insérer. Les États, pour des raisons de complémentarité et d'avantages compétitifs, mettent en place des zones d'intégration économique régionale⁸⁴ quoique cette régionalisation ne garantit pas que les diverses régions intégreront les réseaux des échanges de la même façon. Néanmoins, cette régionalisation qui emboîte le pas à la mondialisation pourrait représenter un espoir pour le relancement de l'économie internationale.

Cependant, nous constatons, et ce à juste titre, à la suite de Barbara Stallings que puisque ces changements se sont opérés à un niveau global, qu'ils n'ont pas un impact similaire à travers le Tiers Monde⁸⁵, ils nécessitent des réponses régionales, à savoir des modèles de développement

⁸³ Brigitte Lévy, Multilatéralisme et régionalisme: interdépendance stratégique des États et des firmes, Document à paraître, Faculté d'administration, Université d'Ottawa, 1997, p.22.

⁸⁴ Brigitte Lévy, op.cit., p.6.

⁸⁵ B. Stallings, "Introduction: global change, regional response" in Global change, regional response: the new international context of development, ed. Barbara Stallings, New York, Cambridge University Press, 1995, p.22.

devant varier selon les régions: *global change, regional responses*. Car, par exemple, au regard de ces mutations, l'on constate que l'Asie de l'Est a pu en tirer partie en devenant partie intégrante du monde industriel avancé, alors que l'Afrique subsaharienne n'a rencontré que peu d'opportunités et beaucoup de problèmes. Donc, la libéralisation du commerce ne signifie pas une intégration identique de tous les pays et la mondialisation comporte même des effets dommageables pour certains⁸⁶. Aussi, faudra-t-il des réponses régionales disparates au sein des PED. C'est suivant cette optique que l'on perçoit de façon appréciable que les nombreux changements majeurs à travers le monde ont donné un nouvel intérêt à la problématique de l'intégration régionale parmi les PED. Afin de chercher à mieux s'insérer dans l'économie mondiale et "faire face aux défis que pose l'interdépendance mondiale accrue", les PED ont compris l'importance de la coopération régionale⁸⁷. Ici, c'est une nouvelle forme d'intégration régionale avec des mécanismes devant permettre une intégration internationale ultérieure: "régionalisme ouvert". D'où une nécessaire analyse par les responsables politiques des gains potentiels d'une interaction plus poussée. À travers des institutions économiques communes, cette coopération régionale devrait contribuer au développement de ses membres et à l'ouverture des portes de l'économie mondiale.

⁸⁶Paul Streeten, "La mondialisation: intégration et désintégration", Mondes en Développement, tome 26, n°103, 1998, p.29.

⁸⁷OCDE, op. cit., 1996, p.33.

2-2- au niveau de l'Afrique.

L'affirmation ne serait pas prétentieuse si l'on avançait l'idée selon la quelle aucune région du monde n'a connu de croissance rapide dans une situation de coupure d'avec l'économie mondiale. Malheureusement, "Alors que toutes les autres économies s'intégraient davantage dans l'économie mondiale, celles de l'Afrique subsaharienne se sont refermées, leur part dans les échanges et les investissements mondiaux devenant insignifiante"⁸⁸. L'Afrique, à la différence d'autres régions, n'a pu bénéficier de l'énorme accroissement des investissements étrangers directs, en proportion du PIB, tout comme les apports de capitaux propres. De surcroît, "les pays d'Afrique sont en concurrence avec d'autres, qui accordent plus d'importance qu'eux au développement des exportations des entreprises privées, et qui sont ouverts aux investissements étrangers"⁸⁹. En somme, en raison de marchés relativement étroits, d'une échelle de production relativement faible et d'un stock de capital humain limité, la marginalisation de l'Afrique ne peut que s'avérer être chose certaine.

Normalement, les mutations dans le Nord relatives au "Marché unique" de 1993 combinées avec le retour à l'économie de marché et la démocratisation en Europe de l'Est devaient faire réfléchir l'Afrique, surtout dans le cas où elle était définitivement abandonnée au profit de l'ancien "Bloc communiste". Dans cette perspective, étant donné qu'aucun État ne peut s'en sortir seul, l'intégration régionale est une des meilleures options pour ce continent, selon la démarche que nous adoptons dans le cadre de cette recherche. L'idéal démocratique que suivent les pays africains

⁸⁸P. Collier, "La marginalisation de l'Afrique", Revue internationale du travail, 1995, vol. 134, n° 4-5, pp. 601-602.

⁸⁹Paul Collier, op.cit., p.604.

actuellement pourra militer en ce sens, surtout après l'échec des dictatures et des partis uniques, dans la mesure où il peut aider à mettre en place des mécanismes de libre entreprise; surtout que les Européens, depuis la fin de la guerre froide, se sont beaucoup appuyés sur une conditionnalité politique - à savoir la démocratisation - avant d'apporter n'importe quelle aide au développement⁹⁰.

Toutefois, nonobstant des performances économiques au niveau mondial, certains faits mettent toujours en évidence des disparités étant donné que, contrairement à l'Asie par exemple, l'Afrique subsaharienne n'a pu tirer avantage de la mondialisation. Depuis les années 1960, sa part ne fait que subir "une érosion continue" dans le commerce mondial; avec une chute de 3% dans le milieu des années 50 à environ 1% en 1995⁹¹. Pourtant elle a pu bénéficier de l'accès préférentiel sur le marché de la Communauté économique européenne (CEE). En fait, les politiques macro-économiques et structurelles inadéquates au niveau interne, d'une part; et la concurrence des Nouveaux pays industrialisés (NPI), la détérioration des termes de l'échange au niveau externe, d'autre part, constituent sans doute les raisons de cette performance défavorable. D'ailleurs la situation ne peut que s'avérer difficile pour l'Afrique subsaharienne en raison de la faiblesse du capital humain, de l'insuffisance des infrastructures de base, de l'instabilité politique avec des guerres civiles. Surtout, il est important de mettre en exergue un facteur important: les niveaux élevés de la dette engendrés par une gestion inappropriée. En gros, il est paradoxal de constater que l'Afrique sub-saharienne ne parvienne pas à tirer avantage des opportunités présentées par la mondialisation qui est pourtant perçue comme un jeu à somme positive. "En dépit de certains

⁹⁰Tessy D. Bakary, "Mutations au Nord - Interrogations au Sud", Études internationales XXI, n° 3, sept. 1990, pp.469-485.

⁹¹Hughes Alexandre Barro Chambrier, "La globalisation de l'économie: nouvelles chances et nouvelles opportunités pour l'Afrique", Colloque international sur le développement des nations, organisé par la faculté des sciences économiques de l'université de Poitiers (France), 29 mars 1997, p.4.

indicateurs encourageants ces dernières années, il nous faut reconnaître que ces pays se voient ainsi privés de participer à l'expansion du commerce mondial et ne sont pas non plus en mesure d'attirer un volume significatif d'investissements privés"⁹². Vis-à-vis de ces "centres moteurs" de l'économie mondiale, l'Afrique subit éventuellement une marginalisation et une déconnexion au sein de la nouvelle réalité économique mondiale.

Force est de constater que ceux qui disposent des leviers de commande de l'économie mondiale ne peuvent que percevoir la mondialisation comme favorable dès lors qu'elle peut permettre la concrétisation d'une stratégie économique hégémonique. À cet égard, si la Banque mondiale encourage l'intégration des régions au sein de l'économie mondiale, c'est parce que ce régionalisme oeuvre pour le nouveau processus d'accumulation capitaliste. Car, la logique du marché qui forge les rapports sociaux ne peut que contraindre les plus faibles face aux plus forts. Et, la mondialisation étant un projet économique et idéologique formulé par ces plus forts, il serait fort probable que "les particularités régionales se situent nécessairement dans le cadre de la mondialisation de l'économie. Elles n'échappent donc pas aux logiques, aux politiques, à la culture de ce type d'économie, pas plus qu'à ses contradictions"⁹³.

En somme, nous pouvons voir à ce stade que la mondialisation peut accentuer en même temps "les bénéfices des bonnes politiques et les coûts des mauvaises politiques"; les pays qui s'y ajustent en libéralisant et en poursuivant des politiques macro-économiques saines pourront donc "espérer converger dans le sens des économies avancées"⁹⁴. C'est dans ce sens que l'on peut parler

⁹²H. A. Barro Chambrier, op.cit., p.8.

⁹³CENTRE TRICONTINENTAL (Louvain-La-Neuve), Marchés régionaux ou guerres commerciales, L'Harmattan, Paris, 1997, p.12.

⁹⁴H. A. Barro Chambrier, op.cit., p.15.

de l'insertion ou de l'intégration au sein de cette dynamique mondialisante. Les pays d'Afrique subsaharienne, ceux de la Communauté économique d'Afrique Centrale (CÉMAC) en particulier, doivent saisir cette opportunité non seulement en poursuivant des bonnes politiques macro-économiques mais surtout en approfondissant le processus d'intégration régionale. En effet, force est de reconnaître qu'aujourd'hui l'Asie ou l'Amérique latine sont devenues de redoutables concurrents des industries du Nord qu'elles craignaient il y a vingt ans. Même les gouvernements occidentaux recourent à des mesures protectionnistes contre ces NPI qui sont soupçonnés de "jouer dans la cour des grands" en devenant non seulement de redoutables concurrents mais aussi en y provoquant le chômage⁹⁵. L'Afrique doit se lancer dans le jeu pour espérer en tirer profit, grâce aux processus d'intégration régionale qui semblent croître en intérêt.

⁹⁵Jean-yves Carfantan, op.cit., p.69.

CHAPITRE V: L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET SON RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT.

Ici, nous voulons analyser le processus d'intégration économique, c'est-à-dire intégrer un cadre conceptuel à une situation réelle. La théorie de l'intégration est en effet importante pour comprendre le débat entre le régionalisme et le globalisme, d'une part. D'autre part, la théorie de l'intégration est à la base de la fondation de la CEE et elle a fait de nouveaux adeptes en influençant les PED aux conditions difficiles lors des indépendances. Parce que le modèle européen d'intégration est à la base de la prospérité du continent qui sortait affaibli de la Seconde guerre mondiale⁹⁶. Mais, pour protéger les industries qui venaient de voir le jour vis-à-vis du système international, le régionalisme de première génération dans les PED a opté pour une logique de substitution des importations. Ces stratégies de retrait n'ont pas aidé ces pays vu que le tissu industriel n'était pas au diapason de la technologie étrangère. En conséquence, ils ne pouvaient espérer être compétitifs avec une telle industrie; même leur taux de croissance était en baisse. Aujourd'hui, l'intégration régionale s'avère être un impératif pour les PED mais il n'est plus question de substitution des importations car c'est un régionalisme qui s'appuie sur la nouvelle logique de libéralisation commerciale⁹⁷, c'est-à-dire la nouvelle génération d'intégration basée sur le changement dans le monde suite à la fin de la guerre froide. Pour mieux comprendre ce changement, nous passerons en revue la théorie de l'intégration économique avant de la situer dans la réalité concrète des PED.

⁹⁶ Alice Landu, "Multilatéralisme et régionalisme dans les relations économiques internationales", dans Daniel C. Bach, Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998, p.28.

⁹⁷ Alice Landu, "Multilatéralisme et régionalisme...", dans Daniel C. Bach, op.cit., p.25.

A- Théorie de l'intégration économique.

1- Le concept d'intégration régionale.

L'intégration régionale a pour but de mettre en place un espace économique supra-étatique; c'est-à-dire créer, faire fonctionner, maintenir et approfondir cet espace aux fins de renforcer la solidarité économique et politique. Sur le plan économique, les économies (structures et comportements) doivent être intégrées; les ressources du sol et du sous-sol, les facteurs de production doivent être exploités de manière coordonnée et, pourquoi pas, commune. Au niveau politique, il faut instituer un pouvoir de régulation commun et acquérir un sens de la communauté. De manière synoptique, quand on parle d'intégration, on vise "un processus qui conduit à un plus grand degré de concertation entre les acteurs, d'interconnexions entre les unités et de diversification entre les activités créant un processus de relative irréversibilité et permettant une plus grande maîtrise des problèmes qui se posent à l'échelle régionale. Il suppose un transfert de souveraineté et des structures institutionnelles"⁹⁸. Si le processus n'est pas respecté, il faut des règles et des sanctions; mais celui-ci doit mettre sur pied des mécanismes de compensation dans le but de redistribuer les coûts et les avantages. Cette intégration doit aussi être flexible pour pouvoir intégrer des changements qui s'opèrent dans l'environnement. En définitive, l'intégration doit faire disparaître progressivement entre deux ou plusieurs pays les discriminations qui existent aux frontières nationales puisque celles-ci sont à l'origine de discontinuités dans les échanges commerciaux, dans les mouvements des facteurs de production ou dans les politiques économiques générales: on vise des engagements plus poussés.

⁹⁸ Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne, Paris, La Documentation française, 1991, p.47.

2- Apport et critères de l'intégration économique.

Il est reconnu une nécessité pour les PED de mettre en place une structure industrielle moderne. D'où les projets d'intégration mais non sans difficulté. L'intégration va viser la disparition progressive des discriminations entre deux ou plusieurs nations. Passant par la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'union supranationale, l'intégration économique vise en bout de ligne la croissance des partenaires via le développement d'un secteur industriel propre et la substitution aux importations.

Outre l'accroissement de leur pouvoir de négociation, la solidarité régionale va permettre à ces pays d'établir un instrument de développement plus apte à garantir une meilleure position économique au plan international grâce à la création de grands marchés. L'intégration économique permettra aussi des économies d'échelles, la spécialisation industrielle, l'extension du marché, l'augmentation de l'épargne privée. Mais cette intégration dépend de beaucoup de conditions dont nous donnerons un aperçu un peu plus loin.

Dans cette intégration entre PED, étant donné que les flux commerciaux sont réorientés, les critères pour mesurer le degré de réussite sont d'abord la création des échanges (déplacement des relations commerciales d'un producteur à coût élevé vers un producteur à coût réduit) faisant apparaître des nouvelles opportunités d'importation. Ensuite, la distorsion des échanges (un déplacement en sens contraire) détourne les flux commerciaux parce que l'existence d'un tarif extérieur commun excluant les pays tiers concentre le commerce dans les pays de la région. Si la branche qui est l'origine de la distorsion des échanges met à profit des ressources jusque là inutilisées dans le PED, ce dernier accroît nécessairement son revenu réel. Selon la théorie de l'intégration, il y a toujours ces deux conséquences: la création des échanges (véritable résultat de

l'intégration économique) est désirée mais la distorsion est inévitable dans les PED⁹⁹.

3- Typologie des mouvements d'intégration économique.

Généralement, selon la théorie de l'intégration, on classe les diverses étapes de l'intégration en fonction du type de discriminations supprimées. Au regard de la construction européenne, l'on a pu distinguer divers degrés dans le processus d'intégration selon la distinction faite par Bela Ballassa¹⁰⁰.

D'abord, la zone de libre échange qui est l'intégration économique la moins intensive. Elle vise l'abolition des obstacles tarifaires dans les échanges commerciaux, c'est-à-dire la suppression des restrictions quantitatives et des droits de douane, mais chaque pays membre demeure maître de sa politique douanière avec les pays tiers. Ensuite, l'union douanière établit, outre la zone de libre échange, un tarif extérieur commun et unique envers les pays tiers. C'est la renonciation de toute souveraineté en matière de politique douanière. Troisièmement, le marché commun qui implique les deux premiers critères s'étend à la libre circulation des facteurs de production mobiles (travailleurs, capital, entreprise); adopte des politiques économiques communes via des interventions gouvernementales unilatérales. Quatrièmement, l'union économique qui va au-delà du marché commun vise l'élimination de toute discrimination et l'harmonisation de certaines législations nationales, des politiques économiques, monétaires, fiscales, sociales et anticycliques. Enfin, l'union politique est la renonciation des États à une parcelle de leur souveraineté en faveur

⁹⁹ Alice Landu, "Multilatéralisme et régionalisme...", dans Daniel C. Bach, op.cit., p.30.

¹⁰⁰ Diouf Makhtar, "Théorie économique et intégration", dans Makhtar Diouf, Intégration économique. Perspectives africaines, Paris, Publisud, 1984, pp.27-48; Roger Dehem, La notion d'association économique, Montréal, Institut de recherche C. D. Howe, 1978.

d'une instance commune. Un processus d'intégration progressive aboutira à une intégration politique sous forme de confédération. Mais, certaines conditions sont nécessaires pour l'aboutissement de l'intégration au sein des PED.

4- Conditions à l'intégration entre PED¹⁰¹.

Parmi les conditions susceptibles d'aider les PED à suivre la voie de l'intégration, aussi bien avant qu'aujourd'hui, nous pouvons sommairement citer d'abord le stade de développement, la structure de la production, la disponibilité des facteurs et des ressources naturelles dans les pays partenaires. Il est mieux quand les secteurs industriels sont du même ordre et si un des pays a un secteur de subsistance, cela réduit la dimension du marché ouvert aux exportations des autres. Ensuite, nous pouvons faire référence aux transports et aux communications qui offrent la possibilité d'accéder aux marchés des autres plus facilement parce que le niveau élevé des coûts de transports intra-régionaux peut constituer une protection naturelle; tout comme des communications défectueuses sont perte de temps et d'une diffusion insuffisante de l'information. Donc, l'intégration comprend des dispositions visant l'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires. Enfin, les États membres doivent renoncer à leur liberté d'action dans des domaines de plus en plus étendus de la politique économique et sociale en évitant d'adopter des politiques allant à l'encontre de celles des autres partenaires. C'est une renonciation à la souveraineté économique devant établir une harmonisation qui doit s'étendre à d'autres domaines. Au titre du chapitre portant sur les nouvelles politiques adoptées par la CÉMAC, nous verrons plus en détail certaines conditions prévues afin que le processus ne connaisse pas d'achoppement.

¹⁰¹Kanhert, F. et al, Intégration économique entre pays en voie de développement, Paris, OCDE, 1969.

5- différentes formes d'intégration régionale entre les PED et quelques approches économiques.

5-1- quelques formes traditionnelles de l'intégration régionale.

Au départ, c'est l'industrialisation qui est la motivation économique qui incite les PED vers l'intégration économique. Certains écrits¹⁰² avaient pu identifier trois formes principales caractérisent l'intégration entre PED. D'abord, un système d'intégration qui se base sur les mesures expansives ou le "laissez-faire" (système de type I) mais il se pose un problèmes d'inégalité des avantages.

D'où la naissance du système de type II (mesures distributives et expansives) qui, outre l'industrialisation, prône une répartition équitable des revenus de l'intégration dès lors qu'on met en place des processus de décision capables de régler le problème des bénéfices. C'est un interventionnisme au sein duquel les partenaires les moins riches et les moins industrialisés qui ne gagnent pas beaucoup sont dédommagés à travers des transferts financiers, tels le Fonds de solidarité et la "taxe unique" de l'UDÉAC qui entre en ligne de mire dans ce système de type II. Aussi bien les pays les plus développés que les moins développés doivent être favorisés.

Dans le troisième type (dirigiste) où on associe les mesures expansives et distributives, on vise la réduction de la dépendance en plus du développement et de la distribution; car, on estime que la dépendance est l'une des causes entravant le développement. Donc, il faut donner aux responsables locaux la possibilité de contrôler les IDE et les importations de technologies tout en réglant le problème de l'inégale répartition. Mais, "lorsque les mécanismes correctifs ne peuvent pas fonctionner comme prévu, cela permet à des conflits, portant sur les coûts et les bénéfices, de

¹⁰² Andrew Axline et Lynn Mytelka, "Sociétés multinationales et intégration régionale dans le Pacte andin et dans la Communauté des Caraïbes", Études internationales 7, juin 1976: 103-192.

naître et de se développer, ce qui crée les conditions potentielles d'une stagnation ou d'une dissolution des systèmes d'intégration régionale"¹⁰³.

5-2- L'approche par les théories économiques.

Les quelques conceptions qui suivent ont pu nous aider dans une meilleure compréhension dans le cas de l'intégration régionale en UDÉAC, raison pour laquelle nous avons cru bon de les insérer.

5-1-a- conception libérale.

Elle conçoit l'intégration comme une libéralisation des échanges et un jeu des avantages comparatifs pour stimuler les mouvements des marchandises, accroître le bien-être des consommateurs, tout en intensifiant les mouvements intra-régionaux de facteurs de production. Mettre en oeuvre une union dans la région revient à harmoniser les politiques économiques et réduire les distorsions de celles-ci afin de s'insérer ultérieurement dans le marché mondial. Ici, le débat va surtout être axé "sur le rôle des règles et des sanctions pour faire fonctionner le marché et sur le degré nécessaire de protection extérieure"¹⁰⁴. Il y a aussi le problème du degré de libéralisation et de l'efficacité des mécanismes compensateurs. Mais, dans le cas des économies africaines, une protection minimale est nécessaire, surtout que les tarifs extérieurs constituent les principales recettes publiques.

¹⁰³ Andrew Axline et Lynn Mytelka, "Sociétés multinationales...", op.cit., p.177.

¹⁰⁴ Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), op.cit., p.33.

b- conception volontariste.

Ici, les institutions et les politiques volontaristes vont être privilégiées car l'intégration est considérée comme une manière de se protéger, de planifier, de se coaliser et de mettre en place des mécanismes de péréquation. Les règles socio-économiques qui prévalent dans ces institutions régionales vont découler des conditions historiques des différentes structures économiques nationales. Dans ce cas, étant donné que l'on prend en compte l'exiguïté des pays africains, leur dépendance et leur spécialisation dans certains produits primaires, la théorie des unions douanières va paraître inadaptée parce qu'elle a été empruntée aux expériences occidentales et transposée aux États africains francophones, sans tenir compte de leur réalité¹⁰⁵. D'ailleurs, on estime que la mise en place des désarmements douaniers avant les structures de production et les infrastructures constitue une raison de l'échec de ces unions douanières. Une optique de planification *ex ante* aurait pu éviter les duplications industrielles, privilégier les voies de communication et transports, mettre en place des industries lourdes (chimiques, énergiques, sidérurgiques).

Dans la vision de cette approche, l'UDÉAC a échoué parce que "la domination et la dépendance extérieure, l'existence des enclaves économiques étrangères et le jeu des intérêts extérieurs s'opposent aux intégrations horizontales. La libéralisation des échanges a renforcé les inégalités entre les pays. L'application de la taxe unique a conduit à une surproduction des filiales étrangères et à des stratégies de leur part de fragmentation des marchés nationaux"¹⁰⁶.

Au sein de la conception volontariste, c'est l'arsenal classique des politiques dirigistes qui prévaut mais deux visions dominent: l'intégration par les pôles de développement et la logique de

¹⁰⁵François Perroux cité par Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), op.cit., p.168.

¹⁰⁶Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), op.cit., p.38.

substitution des importations au niveau régional. La première vise à constituer des réseaux de prix, de flux d'informations, de relations hiérarchiques. L'État, par une politique volontariste, peut permettre le jeu des pôles régionaux en terme d'industrie, d'énergie, d'infrastructures grâce à la coproduction, c'est-à-dire associer les centres de décision ou les moyens de production et d'échanges dans la production. On veut simplement compter sur les complémentarités régionales et permettre les économies d'échelles. Quant à la logique de substitution d'importation, tout en reprenant certains arguments de la première, elle veut surtout encourager un processus d'industrialisation régionale. Les spécialisations intra-régionales vont être privilégiées afin de conquérir les marchés de ladite zone puisque les obstacles intra-communautaires vont être supprimés. De par sa taxe unique et son Fonds de solidarité, L'UDÉAC a correspondu dans une certaine mesure à cette logique de substitution qui "utilise les divers arguments protectionnistes: faiblesse des élasticités, forte demande des produits étrangers, existence d'un chômage déguisé, appel des capitaux étrangers grâce aux barrières protectionnistes, jeu des effets d'apprentissage, nécessité de protéger les industries dans l'enfance, jeu des économies d'échelles"¹⁰⁷.

c- conception organisationnelle.

Elle vise une organisation d'interdépendance qui est en mesure d'apporter une synergie grâce à des systèmes de règles, à des objectifs d'ensemble et des processus d'apprentissage qui sont clairement définis. Dans ce type d'intégration, les processus reposant sur des règles socio-politiques et institutionnelles, comme en UDÉAC, vont être plus importants que les résultats escomptés.

Par les effets d'apprentissage, les acteurs et les organisations sont susceptibles de faire

¹⁰⁷ Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), op.cit., p.40.

converger des objectifs contradictoires en raison de la concertation entre eux, de la coordination des politiques nationales. Ainsi peuvent naître des espaces régionaux aux interdépendances durables et irréversibles. En somme, quelques soient les intensités, ces trois conceptions mises ensemble représentent la “réalité concrète” des économies africaines.

B- Théorie de l'intégration et les PED.

1- au niveau général.

En général dans le processus d'intégration régionale, les PED tentent d'appliquer à leur réalité l'approche que les pays industrialisés ont suivie. Ceux-ci, après avoir atteint un certain niveau d'industrialisation, ont eu l'idée d'une intégration dans le but d'atteindre la position d'ensemble. Mais les PED ne tiennent pas souvent compte de leurs particularités et de leurs expériences historiques¹⁰⁸. N'empêche, en cette fin de XXIème siècle, les pays suivent une tendance au regroupement de leurs économies (sans trop tenir compte de leur niveau de développement, de leur orientation politico-idéologique) afin de faire face à la nouvelle donne économique internationale. L'intégration régionale pourra en même temps signifier processus d'unification ou dynamique de mouvement.

À travers cette coopération régionale, les États vont mettre en commun certains moyens qui leur permettront de réaliser quelques objectifs: c'est une relation de partenariat. Cette recherche d'interdépendance au niveau supérieur suppose un amoindrissement de certains pans de souveraineté au niveau inférieur, c'est-à-dire au niveau de chaque État, à chaque fois qu'une étape

¹⁰⁸P.G. Cancellieri et K.M. Sambassi, Théories traditionnelles de l'intégration économique et pays en développement. Le cas de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale. (1964-1989), Genève, Institut universitaire d'Études du Développement, 1994.

est franchie. L'intégration régionale n'est pas universelle parce qu'elle se limite à un certain nombre d'États. Dans le cas de l'Afrique centrale, elle davantage sous-régionale, économique¹⁰⁹.

L'intégration régionale entre PED, dans sa nouvelle direction est aujourd'hui influencée par les facteurs tant au niveau global, régional que national. Particulièrement, dans les années 1990, le modèle néolibéral (réformes structurelles, marchés libéralisés, réduction du rôle de l'État, etc.) s'est imposé aussi bien au niveau national, régional que mondial comme une conditionnalité pour l'insertion à l'économie mondialisée. L'un des éléments importants du néolibéralisme est l'ouverture des marchés afin de promouvoir l'insertion. Dans ce cas, l'intégration régionale entre ces pays va être relative aux stratégies qu'ils ont adoptées et aux opportunités disponibles et favorables à leur insertion à l'économie globale, conformément à l'idée néolibérale. En effet, beaucoup d'options s'offrent dans leurs efforts d'accès aux marchés, à la technologie et aux investissements afin de s'insérer à l'économie mondiale. D'abord une insertion directe à la Triade en terme individuel (possibilité offerte seulement aux PED avec un niveau de développement relativement élevé, des structures économiques et politiques des plus réformées, un marché significatif) ou alors une insertion collective avec les membres de la même région. Si la deuxième option prévaut, on va mettre en place une stratégie régionale en vue de se préparer à une insertion internationale ultérieure ou on va plutôt créer un contrepoids vis-à-vis des pays tiers. Toutefois, on va davantage se pencher vers la stratégie qui est capable de mener à une insertion ultérieure parce que les PED sont marginalisés par la mondialisation/régionalisation et vont par conséquent poursuivre les politiques néolibérales en vue de viser une insertion de "haute qualité" au sein de

¹⁰⁹ Ntumba Luaba Lumu, La Communauté économique européenne et les intégrations régionales en pays en développement, Bruxelles, Bruylant, 1990.

cette économie mondialisée¹¹⁰.

2- la spécificité de l'intégration en Afrique subsaharienne.

L'Afrique a vu ses frontières arbitraires et artificielles se cristalliser, avec une naissance et une exacerbation du nationalisme. À cela s'ajoutent les problèmes d'ordre purement économique: des marchés étroits, une technologie et des capitaux insuffisants, des industries avec une faible productivité, une balance des paiements déficitaire. Autant de problèmes qui ne pouvaient que handicaper un développement qui était conçu au niveau national. De ce fait, l'intégration de leurs économies, c'est-à-dire la mise en commun de leurs ressources et l'augmentation de leurs échanges mutuels, ne peut que contribuer à les sortir de leur état d'arriération, de pauvreté et d'exploitation¹¹¹.

Inspirée largement de l'expérience européenne, l'intégration régionale en Afrique subsaharienne était conçue comme un mécanisme de sortir de la dépendance et du sous-développement; c'était aussi un moyen de réaliser un processus collectif de plus grande autonomie. Dès les indépendances, la "balkanisation" mettait l'Afrique face à une vulnérabilité extérieure car limitant les possibilités de croissance interne et réduisant son poids dans les négociations internationales. Il y avait alors à cette époque " la nécessité d'élargir les marchés et de faire jouer les économies d'échelles pour des petits pays [...], la possibilité de susciter la concurrence et les avantages comparatifs dans un espace relativement protégé avant d'affronter la concurrence

¹¹⁰W. Andrew Axline, External opportunities. State strategies and regional integration among developing countries, Université d'Ottawa, Document dactylographié, 1996.

¹¹¹Ntumba Luaba Lumu, op.cit., Bruxelles, Bruylant, 1990, p.22.

internationale”¹¹². Aujourd’hui, outre la création du commerce, la concurrence, le jeu des économies d’échelles, des externalités, la réduction du coût du protectionnisme, beaucoup d’arguments spécifiquement africains militent en faveur de l’intégration: beaucoup de régions et de pays sont enclavés, il existe des ensembles régionaux très anciens et la “balkanisation” en micro-nations. D’autres, au niveau externe, sont relatives aux instabilités et aux incertitudes montantes, au régionalisme au sein de la triade, et à la perte de compétitivité dont l’Afrique fait face dans le cadre de la nouvelle mondialisation de l’économie. On convient de dire que généralement, les groupements régionaux en Afrique n’ont pas connu de succès. Mais, aujourd’hui, malgré les échecs dans le passé, l’intégration régionale mérite d’être poursuivie avec certaines conditions devant être prises en considération. L’abolition de L’UDEAC et de la CEAQ montrent que l’Afrique subsaharienne s’est dotée d’une volonté politique plus poussée en faveur de l’intégration et qu’elle suit les évolutions actuelles dans l’économie mondiale¹¹³.

Si l’on tente une brève discussion de la régionalisation en Afrique subsaharienne, nous nous accordons à la suite de Philippe Hugon que malgré une intégration régionale institutionnalisée, “l’Afrique subsaharienne connaît apparemment un processus de stagnation, voire de stagnation économique, de marginalisation internationale et de faible intégration, voire de désintégration régionale tant au niveau des flux des marchandises, de capitaux, des mouvements de facteurs que des transferts technologiques”¹¹⁴. En dépit des quelques deux cents organisations régionales

¹¹²Jean Coussy et Philippe Hugon (sous la dir. de), Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne, Paris, La Documentation française, 1991, p.10.

¹¹³Walter Kennes, “L’intégration économique régionale en Afrique subsaharienne et l’Union européenne”, dans Daniel C. Bach, op.cit., 1998, p.47.

¹¹⁴Philippe Hugon, “Les séquences inversées...”, op.cit., p.539.

existantes, les flux de marchandises entre les États sont insignifiants. En Afrique subsaharienne, c'est un régionalisme assez spécifique dans la mesure où depuis la colonisation il existe des ensembles régionaux tels l'Afrique occidentale française (AOF), l'Afrique équatoriale française (AEF), etc., et des réseaux anciens qui vont au-delà de chaque État. Ensuite, dans ces ensembles il y a des petits pays et d'autres qui sont enclavés. Enfin, les économies extraverties de ces pays ont privilégié des relations extra-africaines par rapport aux relations interafricaines; la priorité étant plutôt donnée à la construction de l'unité nationale. En conséquence, malgré le régionalisme institutionnel, l'intégration par les marchés n'a pu s'accomplir: le manque d'interdépendance ne peut pas favoriser la croissance des marchés ni l'augmentation des biens échangeables. Le problème du régionalisme africain aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation de l'économie, est qu'il s'accroche à certains accords (de type préférentiel sans réciprocité) qui ne sont plus compatibles avec la libéralisation unilatérale et le multilatéralisme. La concurrence de l'Asie vis-à-vis de l'Afrique est dans ce cas exacerbée par les accords multilatéraux¹¹⁵. La nouvelle direction prise dans le cadre de l'intégration régionale en Afrique centrale permettra-t-elle une amélioration de la situation? Avant de tenter de voir certaines innovations et certains espoirs qu'apporte la CÉMAC, il serait intéressant de voir quelles étaient les anciennes politiques dans le cadre de L'UDÉAC, à savoir les mobiles ayant conduit à son échec tant reconnu.

¹¹⁵Philippe Hugon, "Les séquences inversées...", *op.cit.*, p.553.

CHAPITRE VI: L'UDÉAC OU L'ÉCHEC DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE.

L'importance de s'atteler à jeter un coup d'oeil sur les anciennes politiques de cette organisation dans le cadre de l'UDÉAC repose sur le fait que cette organisation sous-régionale a permis de mettre une véritable base institutionnelle en dépit des déboires connus. Il faut se lancer tant bien que mal dans une analyse retrospective de la problématique de l'intégration régionale en UDÉAC.

1- origines de l'UDÉAC.

Dans les années 40, les colonies furent perçues par les puissances coloniales comme un moyen de reconstruire l'économie et relancer la croissance en raison de leurs vastes potentialités; d'où la mise en place de l'Afrique équatoriale française (AEF), de l'Afrique occidentale française (AOF) et de la Zone franc¹¹⁶ en Afrique francophone comme des organisations de coopération et d'intégration régionale afin de constituer des zones d'échanges dans le processus de développement. L'UDÉAC trouve ainsi ses racines dans l'AEF.

Elle a été créée le 8 décembre 1964 par le Cameroun et les quatre États de l'ancienne AEF (le Congo, la République Centrafricaine, le Gabon et le Tchad - qui se retira en 1968 pour rejoindre la structure en 1984). La Guinée équatoriale a quant à elle fait son entrée en 1984¹¹⁷. Outre cette dernière qui est une ex-colonie espagnole, les autres États sont des ex-colonies françaises. C'est

¹¹⁶La Zone franc sera expliquée un peu plus bas.

¹¹⁷Emmanuel Mata, Les Unions douanières africaines: quel bilan?, 1996, p.7.

donc un héritage colonial. L'administration coloniale avait eu la possibilité de contrôler des ensembles plus étendus alors que les nouvelles élites s'atelaient davantage à construire l'unité nationale dans des espaces géographiquement plus maîtrisables¹¹⁸. Avec cette Union, l'on visait une "unicité des taxes à l'importation" vis-à-vis des produits en provenance des pays tiers tout en soumettant à une taxe unique les produits fabriqués par un pays membre en vue de l'exportation vers un autre pays membre. Ensuite, une "harmonisation de législations fiscales, des régimes d'investissement, des politiques industrielles, des plans de développement et de transport"¹¹⁹. Enfin, il était prévu que l'on compense les États membres retirant moins d'avantages au sein de l'Union selon l'article 38 du traité.

Force est de reconnaître qu'il est difficile de mettre en lumière les points forts de cette organisation, à savoir si elle a affecté les flux du commerce tout en ayant des effets économiques bénéfiques. Pour que les bénéfices soient possibles, il faut que l'union économique favorise le volume des échanges entre pays membres et diminue les coûts des importations. Selon la théorie de l'intégration économique, le commerce est le premier facteur pouvant indiquer le fonctionnement de l'union douanière au travers des échanges intra-communautaires étant donné que l'union douanière vise à établir des conditions favorables afin d'accroître les échanges intra-zonaux grâce à un désarmement douanier et la mise en place d'une protection commune à l'égard des pays tiers. Par cette discrimination face à ces pays tiers, l'on espère que les échanges pourront réellement se développer. Cependant, après plus de 35 ans, l'échec en l'UDÉAC est énorme et prouve que cet

¹¹⁸Roland Pourtier, "La rénovation de L'UDÉAC: sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998, p.187.

¹¹⁹Emmanuel Mata, *op.cit.*, p.8.

espace est “non-uniforme”. D’abord, au lieu d’échanger avec leurs voisins, c’est plutôt vers les anciennes métropoles que ces Etats se tournent; entraînant ainsi une “une perte d’économie d’échelles non-négligeables”¹²⁰. Ensuite, les structures ne sont pas complémentaires dans la mesure où les filières des production tendent parfois à se concurrencer et ne servent qu’à la satisfaction la demande des pays occidentaux en terme de produits primaires. Dans la mesure où en Afrique centrale les économies ont un secteur manufacturier très faible et sont davantage spécialisées dans l’exportation des matières premières et des produits semi-finis, il est difficile de voir s’établir une complémentarité entre elles. Exception faite, il n’y a que le Cameroun qui a une économie plus ou moins diversifiée avec un tissu d’industries de transformation mieux travaillé et des coûts de production assez bas, le plaçant sans doute au rang de centre économique. Mais cela ne signifie pas que les échanges vont se développer de manière réciproque. Bien au contraire il peut naître une “exportation unidirectionnelle” de certains pays en direction d’autres¹²¹. En plus la coopération bilatérale franco-africaine, au lieu de la coopération multilatérale inter-étatique africaine, a toujours dominé le fonctionnement de l’UDEAC tout comme celui de la CEDEAO. C’est la une manière évidente tendant à limiter la diversification des appareils de production tout comme celle des partenaires commerciaux. À cela s’ajoutent les restrictions tarifaires parce que les systèmes fiscalodouaniers sont complexes et même pervers. “Il apparait clairement que les importantes disparités entre les situations nationales représentent un frein au libre jeu concurrentiel et donc, à l’intégration

¹²⁰ Lauric Ngouembé, La Zone franc: quelle alternative aux politiques d’ajustement du F.M.I.?, Jouy-Le-Moutier (France), Bjaq-Meri, 1997, p.187.

¹²¹ Marc-Louis Ropivia, “Institutions déliquescents et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique centrale”, in Daniel C. Bach (sous la direction de), op.cit., 1998, p.182.

économique régionale des pays concernés”¹²². À ce stade, certains indicateurs économiques peuvent nous aider à mieux cerner ce cadre.

2- les indicateurs économiques de l'intégration en UDEAC et ses obstacles.

Ces indicateurs peuvent s'avérer susceptibles de nous aider à apprécier l'union fiscalodouanière et les obstacles aux échanges intra-communautaires au sein de l'UDEAC.

2-1- l'union fiscale et douanière.

D'abord, entre États de la zone, tous droits et taxes à l'importation et à l'exportation sont interdits. Ensuite, envers les pays tiers, il existe une législation et une réglementation commune. Cela dit, le régime de l'union douanière comprend le droit de douane du tarif extérieur commun, le droit fiscal d'entrée et la taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation. Cependant, chaque État peut fixer la taxe complémentaire à l'importation. Dans ce même volet de l'Union fiscale et douanière, “la protection et l'harmonisation vis-a-vis de l'extérieur sont également assurées par une Convention commune sur les investissements dans les États de l'Union, adoptée le 14 décembre 1965, mise à jour en 1979 et refondue en 1981, qui permet d'éviter une concurrence entre les États en matière de stimulants fiscaux ou douaniers destinés à attirer de nouvelles entreprises dans la région”¹²³.

¹²²Lauric Ngouembé, op.cit., p.188.

¹²³P.G. Cancellieri et K.M. Sambassi, Théories traditionnelles de l'intégration économique et pays en développement. Le cas de l'Union douanière et Économique de l'Afrique Centrale. (1964-1989), Genève, Institut Universitaire d'Études du Développement, 1994, p.37.

Ainsi, pour stimuler l'industrialisation dans l'Union, un régime de taxe unique a été créé, soit une taxe proportionnelle aux ventes des entreprises admises à ce régime. L'État qui perçoit cette taxe est celui sur lequel l'usine est implantée. Cette mesure constitue l'un des facteurs pouvant contribuer à la libre circulation des biens et des services auxquels s'ajoute l'uniformisation fiscale. Cette dernière a été complétée en ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires en 1969 et l'impôt sur les sociétés en 1972.

Néanmoins, en dépit de ces réalisations minimales en théorie, des obstacles subsistent. Premièrement, il n'y a pas un ordre juridique qui pourrait s'avérer supérieur aux législations nationales. Ensuite, ce n'est pas la bonne volonté des États membres et leur capacité qui permettent le fonctionnement du système parce que l'application du Traité et le prélèvement des taxes communautaires ne sont pas soumis à une administration particulière. Enfin, le fait qu'il subsiste une possibilité de fixer une taxe complémentaire à l'importation outre le tarif extérieur commun, il est évident que l'on ne peut pas assurer tout à fait la protection vis-à-vis de l'extérieur. Donc, nonobstant l'Union douanière, les échanges intra-zonaux ne sont pas toujours assurés, comme l'illustre le problème de l'application de la taxe unique qui les freine. Maintenant, quelles sont les raisons qui expliquent que le commerce n'a pas produit les résultats escomptés ?

2-2- obstacles au commerce intra-udéac.

En réalité, que l'on parle d'union douanière ou encore de communauté économique, l'on est bien loin de regrouper les critères pour les définir. En effet, dès lors que n'ont pu s'harmoniser ni les politiques douanières et fiscales, ni les politiques de transports, l'UDÉAC est loin de constituer

dans les faits une zone de libre échange ou même une union douanière parce que les produits ne circulent pas librement.

Dans la pratique, la notion de tarif extérieur commun, au niveau des échanges, ne représente qu'une illusion, surtout que les États-membres ne mettent pas en place des mécanismes plus contraignants en faveur de l'intégration. Même les capitaux non plus ne circulent pas librement; ils sont même rares ou insuffisants dans chaque État ayant un code d'investissement différent. Quant aux personnes, elles sont incapables de circuler comme elles le souhaitent en raison du fait qu'il leur est interdit d'accéder librement au territoire d'un pays membre même si elles sont en règle dans le leur. En fait, le seul facteur intégrateur au sein de cette entité demeure le franc CFA qui est une monnaie "...garantie par le Trésor français, dotée d'une parité fixe avec le Franc, soit assurée d'une convertibilité pratiquement illimitée..." leur permettant d'obtenir toutes les devises nécessaires pour leur balances commerciales¹²⁴.

D'autre part, il est considéré que les difficultés d'intégration au sein de l'UDÉAC sont attribuables au fait que ces États ont des potentialités inégales. Avec une faible population de près de trente (30) millions de personnes inégalement répartie¹²⁵, cette organisation est surtout sujette à des disparités économique très importantes dès lors qu'il y a des "Etats-locomotives" comme le Cameroun, le Congo et le Gabon, d'un côté; de l'autre, il y a les Etats défavorisés qui sont la Guinée équatoriale, la RCA et le Tchad¹²⁶.

¹²⁴ Guy schulders, S'unir. Le défi des États d'Afrique Centrale, Paris, l'Harmattan, 1990, p.87-88.

¹²⁵ Cameroun (14.2 millions d'habitants), RCA (3.4 millions), Congo (2.96 millions), Gabon (1.140 million), Guinée Équatoriale (0.420 million), Tchad (7.1 millions).

¹²⁶ Dieudonné Mouafo, "Les difficultés de l'intégration économique inter-régionale en Afrique noire: l'exemple de la zone UDÉAC", Cahiers d'Outre-Mer 44, avril-juin 1991, p.169.

Par ailleurs, les stratégies pour une industrialisation furent peu concertées. Ces États avaient en effet basé leur développement à partir du modèle fondé sur l'import-substitution permettant d'implanter des industries capables de substituer les biens importés grâce aux produits de l'Union. Cette stratégie qui a l'avantage de réduire le déficit commercial et de valoriser les ressources locales n'a pas eu de succès en UDEAC parce que l'homogénéité physique fait en sorte que l'on retrouve les mêmes produits partout. Ces industries "naissantes" quant à elles ne peuvent qu'être protégées, entravant par conséquent la libéralisation des échanges. Ceci peut nous aider à illustrer, comme le veut la théorie de l'intégration, que plus l'écart des niveaux de développement est grand entre les pays de la région, moins ils ont de chances de réussir. Les pays de l'UDEAC n'ont pas pu échapper à cette conception. Qui plus est, on remarque aussi des similitudes au niveau du tissu industriel à l'exception de chaque État ayant des potentialités propres comme "...une plus grande disponibilité d'énergie (Cameroun), de minerais (Gabon), de source de financement (Congo) ou des moyens de transport, voire de capital humain (Cameroun)"¹²⁷. Sans oublier que le commerce entre ces États est demeuré très faible et ne tournait qu'autour de deux groupes de produits, soit les produits énergétiques (carburant, lubrifiants, gaz naturel) et les produits manufacturés. Enfin, le *talon d'Achille* de l'UDEAC demeure jusqu'aujourd'hui les voies de communication. Malgré les Accords et malgré une façade maritime de 1 200 km, la RCA et le Tchad restent des États enclavés¹²⁸.

Un autre fait non négligeable est de reconnaître que ce sont les politiques nationales qui ont oeuvré contre la bonne marche de l'intégration régionale puisque les jeunes États étaient plus enclins à sauvegarder leur jeune souveraineté. Dans ce cas, les projets dans le cadre régional ont été

¹²⁷Dieudonné Mouafo, *op.cit.*, p.177.

¹²⁸Dieudonné Mouafo, *op.cit.*, p.183.

mis au second rang, la priorité étant donnée à la consolidation de ces jeunes États. En conséquence, il s'est installé une concurrence au lieu d'une complémentarité. À titre d'exemple, les infrastructures de transport ont été réalisées non pas pour le renforcement de l'intégration régionale mais pour le seul cadre de chaque État¹²⁹. Le seul facteur observable est qu'il existe aux abords des frontières une activité "informelle", à savoir un réseau commerçant clandestin alimentant une certaine contrebande, donc hors du contrôle de l'État. C'est le cas du marché camerounais qui est envahi par les produits énergétiques et manufacturiers en provenance du Nigéria, fait explicable par l'attractivité du franc CFA qui est convertible contrairement à la monnaie nigérienne. Des réseaux marchands bien organisés et efficaces vont à l'encontre des objectifs officiels pour la relance de l'intégration en UDEAC. Souvent ces réseaux vont même s'appuyer sur des apparentements ethniques des deux côtés des frontières¹³⁰.

Enfin, force est de constater que l'un des maux qui minent l'intégration régionale en Afrique noire est qu'elle s'inspire d'une philosophie exogène depuis le Traité de Rome de 1958. Même si L'UDEAC de 1964 semble être une expression de la volonté des chefs d'États de la sous-région, il y a néanmoins la manifestation d'un paternalisme de la France qui cherche à regrouper les États pour mieux gérer ses intérêts. Ce paternalisme perceptible au niveau du mimétisme institutionnel empêche ces pays de jouir d'une autonomie dans la stratégie d'intégration. Donc, étant donné que chaque étape de la CE est la source d'impulsion de création d'organisations régionales,

¹²⁹ Roland Pourtier, "La rénovation de L'UDEAC: sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998, p.189.

¹³⁰ Roland Pourtier, "La rénovation de L'UDEAC...", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998, p.194.

“l’intégration régionale ne procède pas d’une volonté intérieure partagée par tous les acteurs; elle n’est que décrétée, d’où son échec lamentable en Afrique centrale”¹³¹.

En somme, si l’on se demande si l’échec de l’UDÉAC était imputable tout à la fois à “l’absence de complémentarité des économies, la disparité des niveaux de développement, l’insuffisance des moyens financiers, l’archaïsme du réseau de transport” ou il faudrait plutôt le voir au niveau de la nécessité de chaque État de solidifier d’abord son unité nationale en construction, le triste constat reconnu unanimement est que cette organisation s’est avérée incapable de réaliser les objectifs qu’elle s’était assignés. Les critiques les plus sévères considèrent qu’en Afrique centrale, “l’intégration économique n’a été qu’un instrument de diversion” dans la mesure où depuis le début des années 80 ces pays sont englués dans une crise économique sans fin et soumis “à la mendicité internationale des financements accordés dans le cadre des plans d’ajustement structurels”¹³². À présent, il est tout aussi nécessaire de tenter de comprendre le rôle qu’ont pu jouer les facteurs politiques dans cet enlisement.

3- La mesure des effets de l’intégration en terme politique et institutionnel.

Conformément au Traité instituant l’UDÉAC, la solidarité tant escomptée au sein de la zone a-t-elle pu être mise en place? Si l’objectif visant à accroître les échanges intra-zonaux n’a pas pu être atteint, il nous paraît certain d’affirmer que la mise en place d’une telle Union a abouti à un échec. En raison de l’absence des données statistiques fiables et précises, il ne nous serait pas

¹³¹ Marc-Louis Ropivia, “Institutions déliquescents et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique centrale”, in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998, p.178.

¹³² Willy Jackson, “La marche contrariée vers l’Union économique”, *Le Monde diplomatique*, mars, 1996, p.14.

reproché de ne pouvoir mesurer avec pertinence les obstacles à l'intégration en ce qui concerne la zone. Néanmoins, grâce aux données disponibles dans la revue de la littérature, nous avons pu constater qu'en ce qui a trait particulièrement au plan politique et institutionnel, l'environnement interne de l'UDÉAC ne nous semble pas le plus propice à toute idée d'intégration.

3-1- le cadre politique.

En UDÉAC nous pouvons parler d'une concentration du pouvoir car les détenteurs de celui-ci sont peu nombreux dans la mesure où toute autorité est la prérogative des Chefs d'États sur le plan de l'organisation du pouvoir. En effet, avant la mise en marche du processus démocratique depuis le début des années 90, "dans tous les pays d'Afrique centrale, le pouvoir est relativement personnalisé par le chef d'État: tous ceux qui l'entourent, ministres, parlementaires, fonctionnaires ne participent de ce pouvoir qu'en vertu d'une autorité concédée par le Président. Cette position monocéphale du pouvoir met en question toutes les conceptions classiques d'algèbre politique, c'est-à-dire de l'équilibre entre les différentes institutions politiques défendues par les auteurs classiques, tels Montesquieu"¹³³. Partant, c'est autour du chef de l'État dont l'autorité est souveraine que se déroulera l'ensemble du processus d'intégration, c'est-à-dire que celui-ci pourra être accéléré ou freiné en fonction des circonstances. Dans le même ordre d'idées, dans des systèmes où la "rationalité" politique est peu présente, il est impossible de voir émerger des forces politiques, sociales et économiques susceptibles d'œuvrer en faveur de l'intégration. *Grosso modo*, "il sied de signaler que le souffle d'impulsion du processus d'intégration reste contourné à

¹³³ Melchiade Yadi, Les systèmes d'intégration régionale africaine: théorie - évolution - perspectives, Georg, Genève, 1979, p.104.

l'orientation de l'attitude des chefs d'État et que l'action de spillover ne peut pas être imaginée en raison de la concentration des activités des groupes socio-économiques et du rattachement de ceux-ci au parti politique au pouvoir qui est généralement dirigé par le chef de l'État. Ceci explique, en quelque sorte, l'absence de formation des groupes, partis, syndicats au niveau régional"¹³⁴. Dans ce cas, si les chefs d'État combattent des formes pluralistes d'organisation du pouvoir dans leur pays où "érigée en impératif, l'unité de la nation va justifier le démantèlement des oppositions, le strict contrôle de la liberté de parole et enfin, l'instauration du parti unique"¹³⁵, il peut paraître difficile qu'ils puissent les concéder au niveau régional. Par ailleurs, le processus d'intégration recevra un soutien faible si celui-ci ne figure pas parmi les objectifs prioritaires d'un ou plusieurs chefs d'États, ou bien s'il existe un conflit entre chefs d'État, il y aura inéluctablement des effets négatifs au niveau de l'Union. En fait, renforcer l'autorité du pouvoir central de chaque État et créer un sentiment national, d'une part, et, favoriser un esprit et des mécanismes favorables à l'intégration peuvent s'avérer comme deux objectifs politiques incompatibles. Qui plus est, ces États étant la résultante du démantèlement d'une ancienne fédération (AEF) que la puissance coloniale avait mise en place, les élites refusent de perdre cette autonomie en retournant vers plus d'intégration.

À ce stade, nous pouvons déjà percevoir une conséquence sérieuse au niveau communautaire. À titre illustratif, le Secrétaire général de l'UDÉAC dépend, de manière étroite, des administrations des États membres dès lors que celui-ci, pour engager des fonctionnaires, est obligé de s'adresser aux administrations publiques de ces États. Dès cet instant, l'on constate que l'allégeance de ce

¹³⁴Melchiade Yadi, *op.cit.*, p.137.

¹³⁵René Otayek, "Organisation et compétition politiques", dans Coulon et Martin, Les Afriques politiques, La Découverte, Paris, 1991, p.196.

fonctionnaire vis-a-vis du processus communautaire peut être ébranlé advenant un conflit avec son État d'origine. C'est d'ailleurs cette vision sourcilleuse de la souveraineté étatique qui limite considérablement la délégation de pouvoir à l'organe communautaire dans les négociations internationales dès lors que "ces pays se présentent individuellement aux négociations et ont tendance à harmoniser leurs intérêts individuels, soit dans le cadre du groupe des pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), soit dans le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), soit enfin au sein du groupe des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (groupe des 77)"¹³⁶.

Enfin, les États membres avaient adopté des stratégies et une orientation de développement susceptibles de causer des tensions. En effet, même s'il y a un côté artificiel de l'idéologie dans chaque État, l'on retrouve quand même le libéralisme planifié (ou "libéralisme communautaire") au Cameroun, le socialisme scientifique au Congo, le progressisme social au Gabon et l'attentisme en Centrafrique. Mais, en dépit de toute cet amalgame idéologique, chacun de ces États tient bien sûr à la construction de l'État-nation. Cela dit, au niveau économique, tous les pays, sauf le Congo, se sont orientés vers le libéralisme économique quoique celui-ci soit fortement dirigé par l'État. Il n'est pas évident qu'un pays qui réfute les mécanismes du marché soit favorable à une certaine concurrence par les marchés au niveau régional. C'est dans ce sens que les objectifs des dirigeants congolais pour une société socialiste n'étaient pas les mêmes pour leurs partenaires; car, l'approche marxiste-léniniste privilégiant l'industrie lourde et une société sans classes au Congo pouvait se traduire comme une préoccupation au niveau régional. Si en UDÉAC le Congo privilégiait les entreprises publiques alors que les autres États membres accordaient davantage un rôle à la propriété

¹³⁶ Melchiade Yadi, *op.cit.*, p.326.

privée, un problème d'incompatibilité se posait déjà avec acuité pour la bonne marche de l'Union¹³⁷.

3-2- le cadre communautaire.

Dans la mesure où le Secrétaire général ne possède que des compétences techniques, il n'est pas aisé de dire qu'il y a une institution qui a pour but de défendre l'idéal communautaire. De surcroît, le système des quotas (répartition nationale) mis en place pour la composition du Secrétariat est un véritable obstacle parce que le poste de Secrétaire général revient au Cameroun qui est le pays le plus peuplé; d'où une certaine méfiance chez les autres partenaires. Un principe de rotation n'aurait-il pas été mieux? Parce que "une répartition figée des postes selon l'origine nationale du fonctionnaire ne permet pas une utilisation rationnelle de toutes les compétences..."¹³⁸, surtout pour une organisation dont le personnel en charge du fonctionnement de l'organisation est souvent en grève en raison des salaires impayés puisque les États n'honorent pas leurs contributions financières.

Il est aussi possible d'avancer le fait que les parlements nationaux ou les entrepreneurs qui auraient pu prendre le relais des forces gouvernementales, ont éprouvé une certaine méfiance à l'égard d'une forme supra-étatique de pouvoir dès lors que l'UDÉAC n'a pu, au préalable, mettre en place des institutions communes. Ces dernières auraient eu pour mission d'entrer en contact avec tous les acteurs de la vie économique et sociale. Surtout que la population au sein de l'UDÉAC n'a pas le moyen de participer au processus alors qu'elle est supposée en être le bénéficiaire et se doit alors d'exprimer ses choix et priorités. Donc, nous ne devons pas être surpris des résultats mitigés

¹³⁷Cancellieri et Sambassi, *op.cit.*, p.28.

¹³⁸Cancellieri et Sambassi, *op.cit.*, p.28.

de la zone UDÉAC.

Enfin, il ne faut pas non plus feindre d'ignorer le problème d'instabilité tout comme celui d'insécurité qui bloquent l'intégration régionale en Afrique centrale parce que certains États ont peur d'être contaminés par les crises politiques qui laissent entrevoir un chaos et les velléités bellicistes qui ne rassurent pas. En effet, ces obstacles relatifs à l'insécurité et à l'instabilité politique sont une entrave réelle à l'intégration régionale quand on considère que le Congo traverse une guerre civile, le Tchad frôle la guerre depuis des décennies, le Cameroun vit des tensions intenses, le Gabon connaît des situations post-électorales difficiles, la Guinée équatoriale connaît un régime politique dur et la RCA semble tourner au ralenti. Cette vision sombre aboutit inéluctablement à rendre l'intégration comme un vœux pieux parce qu'un climat politique conflictuel et méfiant vient freiner l'objectif économique volontariste, créant par là des "forces de désintégration" pour la sous-région¹³⁹. En conséquence, aussi bien les États, le droit et la paix civile doivent être restaurés pour que l'on puisse espérer concrétiser l'intégration régionale¹⁴⁰.

4- le franc CFA ou l'unique indicateur de la réussite de l'intégration en UDÉAC.

Le franc CFA est véritablement le facteur ayant le mieux aidé les pays de L'UDÉAC dans l'intégration économique. C'est un avantage pour eux de faire partie d'une même union monétaire, contrairement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne dont les différentes monnaies forment un vrai kaléidoscope. Cette union monétaire autour du franc CFA trouve sa source dans la Zone franc.

¹³⁹Marc-Louis Ropivia, "Institutions déliquescents et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique centrale", in Daniel C. Bach (sous la direction de), op.cit., 1998, p.180.

¹⁴⁰Roland Pourtier, "La rénovation de L'UDÉAC: sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale", in Daniel C. Bach (sous la direction de), op.cit., 1998.

La Zone franc comprend la France et 14 pays, huit pays d'Afrique de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et six de la CÉMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) avec le franc CFA comme monnaie commune. Les Iles Comores font aussi partie de cette zone avec le franc comorien comme devise. En UEMOA, franc CFA veut dire "franc de la communauté financière en Afrique" et il désigne franc de coopération financière en Afrique" dans l'UDÉAC mais cela signifie en fait la même chose. On va plus communément faire référence aux pays africains quand on parle de Zone franc.

La Zone franc trouve ses bases dans la Conférence de Brazzaville (Congo) de 1944 mais c'est surtout le 25 décembre 1945 que l'on crée le franc des colonies françaises d'Afrique (F CFA). Suite aux indépendances certains pays comme la Syrie, le Liban, l'Indochine et ceux du Maghreb quittent cette Zone. Les deux zones AOF et AEF préfèrent signer un accord de coopération monétaire avec la France et un traité d'union monétaire entre elles. C'est ainsi que l'on considère que la Zone franc est le regroupement d'anciennes colonies¹⁴¹.

Quatre principes fondent cette Zone: "la convertibilité des monnaies émises par les différents instituts d'émission de la Zone franc est garantie sans limite par le Trésor français", "les monnaies de la Zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants", "les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone, qu'il s'agisse de transactions courantes ou des mouvements de capitaux"; enfin, "en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les banques centrales africaines sont tenues de déposer au moins 65 % de leurs réserves

¹⁴¹ Michel Lelart, "La Zone franc et la construction monétaire européenne", in Daniel C. Bach (sous la direction de), op.cit., 1998 p.199.

de change (à l'exception des sommes nécessaires à leur trésorerie courante et de celles relatives à leurs transactions avec le Fonds monétaire international) auprès du Trésor français, sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles"¹⁴². Grâce à tous ces mécanismes, la Zone franc CFA avec l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA) et la CEMAC constituent de véritables cadres du développement de l'intégration économique même si chaque ensemble est indépendant et évolue en fonction des objectifs qui lui sont propres. En fin de compte la Zone franc CFA a pour dessein une intégration aussi complète que possible capable de rapprocher les processus d'intégration des deux sous-régions et même l'étendre ultérieurement à l'ensemble du continent africain¹⁴³. Donc, depuis le début du processus d'intégration régionale en UDÉAC le franc CFA est le seul facteur qui a le plus aidé et c'est la raison pour laquelle ces pays qui s'accrochent mordicus à cette monnaie ont souffert de la dévaluation du franc CFA en 1994.

Conclusion.

En gros, de tout ce qui précède, nous remarquons sans exagération que le grand problème qui ressort est celui de l'absence de volonté politique dans l'édification d'un grand marché communautaire. Or, on sait à partir de l'expérience de la CE que *"l'intégration européenne n'aurait sans doute pas été loin si elle n'avait pas disposé d'une base institutionnelle solide et d'un système de ressources «propres»".* Toute organisation chargée de promouvoir l'intégration doit avoir une certaine indépendance vis-à-vis des gouvernements participants afin de pouvoir agir dans l'intérêt *«commun»* plutôt que dans le sens des intérêts nationaux dispersés. Cette indépendance doit aller

¹⁴²<http://195.25.42.149/izf/Institutions/Institutions/Zone/MecanismeMonetaire.htm> 02-05-99

¹⁴³<http://195.25.42.149/izf/Integration/Zone/IntegrationEconomique.htm>

de pair avec les ressources propres pour que les activités communes puissent être menées à bien, faute de quoi l'organisation devra constamment mendier des fonds et ne sera pas capable de formuler ni de mettre en oeuvre une politique en matière d'intégration"¹⁴⁴.

Ainsi, Il est à espérer que la CÉMAC apporte des correctifs à ces divers manquements. Alors, comment peut-on oeuvrer dans un sens capable de conduire les pays de l'UDÉAC vers plus d'intégration? Déjà certains n'avaient pas tort de reconnaître il y a longtemps que "Pourvu que la volonté politique existe vraiment, l'intendance suivra. Et l'Afrique centrale, qui dispose d'énormes ressources naturelles, pourra dans les années à venir répondre à l'attente du Plan d'action de Lagos dont la mise en oeuvre contienne le développement du continent"¹⁴⁵. C'est donc là pour nous une évaluation justifiable -quoique modeste - car nous ayant, dans une certaine mesure, permis de mieux apprécier les résultats en UDÉAC avant qu'elle ne puisse évoluer vers la CÉMAC. A présent, nous pensons que nous pouvons mettre l'emphasis sur les facteurs qui incitent l'Afrique centrale vers une concrétisation du processus d'intégration régionale par sa nouvelle institution qui est la CÉMAC.

¹⁴⁴Commission européenne (1993), cité dans Marc-Louis Ropivia, "Institutions déliquescents et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique centrale", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998, p.176.

¹⁴⁵Siradou Diallo, "Afrique centrale. Un marché commun impossible?", *Jeune Afrique*, n°1096, 6 janvier 1982.

CHAPITRE VII: L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE OU LA NOUVELLE STRATÉGIE EN VUE DE FAIRE FACE AU NOUVEAU CONTEXTE DE MONDIALISATION.

A - la dévaluation du franc CFA et son effet sur le processus d'intégration régionale.

Une dévaluation¹⁴⁶ est un acte davantage de décision politique choisi en fonction de la conjoncture et du taux, tout en maîtrisant les conséquences. En fait, le problème dans l'UDÉAC – tout comme dans le reste de la Zone franc – est que le processus d'intégration a pris un sens inverse. Cette union est partie de l'étape ultime qui est l'adoption d'une monnaie commune plutôt que de débiter par une coordination des politiques économiques et une création d'un marché commun, comme l'a fait la CEE. Le franc CFA n'a malheureusement pas permis à ces pays de connaître un véritable marché commun, ni une convergence au niveau de leurs politiques macro-économiques¹⁴⁷.

1- historique et objectifs de la dévaluation du franc CFA..

Soulignons, dès l'entame, que la solidarité monétaire en Zone franc est un exemple unique au monde que les institutions de Bretton Woods n'ont jamais vu d'un bon oeil parce qu'elles considéraient que le taux de change dont bénéficiaient les pays africains ne reflétait pas la réalité leurs économies. D'où leur volonté manifeste de réclamer une dévaluation pour les quelques motifs

¹⁴⁶Nous ne voulons pas ici entrer dans des considérations monétaristes mais nous voulons juste nous concentrer à vérifier les effets de la dévaluation du franc CFA sur le processus d'intégration dans cette sous-région d'Afrique centrale. Par dévaluation on entend un ajustement à la baisse du taux de change, c'est-à-dire que par rapport aux devises étrangères, celle dévaluée perd de la valeur.

¹⁴⁷Delage, Alain et Alain Massiera, Le franc CFA: bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan, 1994.

qui suivent. D'abord, la période 1960-1980 permit aux pays africains de la zone franc de bénéficier d'un taux de croissance d'environ 5% en moyenne par année. Au milieu des années 1980, c'est une crise économique qui s'installe avec une détérioration des termes de l'échange (rapport des prix à l'exportation sur les prix à l'importation) de 50% environ parce que les cours des principales matières premières (cacao, café, coton, pétrole, etc.) chutèrent. Les déficits publics et la dette augmentèrent considérablement. Ensuite, pour faire face à cette crise, les pays visèrent principalement à réduire les déficits budgétaires en baissant le prix garanti aux producteurs des produits agricoles d'exportation, en augmentant les recettes fiscales, en comprimant la masse salariale et en réduisant les subventions aux entreprises publiques. Ces réformes structurelles ont montré leurs limites car ayant entravé à toute croissance économique au regard des exportations et des importations en baisse, de l'épargne et des investissements déclinant, de la dette extérieure en gonflement¹⁴⁸. Particulièrement, étant donné que les matières premières sont cotées et facturées en dollar américain alors que celui-ci se dépréciait, l'on a assisté à la fin d'une longue période de croissance soutenue¹⁴⁹.

Dans ce cas, la Banque mondiale et le FMI jugèrent que le franc CFA était surévalué, pénalisant les exportations et encourageant l'importation exagérée des produits étrangers. C'est alors que suivirent les pressions de ces organismes en rejetant les programmes d'urgence concernant ces pays. Afin de les relayer, la France, à partir de septembre 1993, conditionna son concours financier aux pays africains de la zone franc si et seulement s'ils concluaient des accords préalables

¹⁴⁸Parmentier et Tenconi, Zone franc en Afrique: fin d'une ère ou renaissance?, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁴⁹<http://195.25.42.149/izf/Institutions/Institutions/Zone/Devaluation.htm> 02-05-99

avec le FMI¹⁵⁰. À ce stade, il était compréhensible que pour retrouver une compétitivité et rétablir une croissance durable et saine, les Chefs d'États se soient mis face à l'évidence qu'une nouvelle stratégie globale d'ajustement devait consister en un ajustement à la baisse du taux de change¹⁵¹. C'est ainsi que le "remède purgatif" que le FMI préconisait fut effectif avec la dévaluation du franc CFA de 50% dès le 12 janvier 1994: le taux réajusté a 1 franc CFA équivalant à 0,01 franc français (FF). En principe, le FMI recommande cette mesure comme une politique d'assainissement économique et financier quand il considère qu'une monnaie, surévaluée ou que l'on apprécie, entrave les exportations qui vont coûter chères sur les marchés extérieurs. En conséquence, la zone dévaluée va permettre, par exemple, que les unités de production locales redeviennent compétitives et accroissent leurs recettes d'exportation; ce réveil commercial va bien sûr entraîner une baisse relative des importations. Mais, pour que les pays de la zone franc retrouvent leur compétitivité et la croissance économique, la dévaluation n'est pas la condition sine qua non. D'autres facteurs étant nécessaires, telle la réhabilitation des infrastructures économiques ou des perspectives économiques au niveau régional¹⁵².

Les pays africains de la zone franc ne pouvaient donc pas échapper à cette mesure en raison de la construction européenne qui s'accélérait à grands pas. En effet, cette décision a été aussi jugée nécessaire par la France en raison de son rôle privilégié dans la construction européenne, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit d'abord "dans la ligne tracée par les grandes institutions financières internationales,

¹⁵⁰ Jean-Baptiste Wago, Zone franc: outil de développement ou de domination? Le cas des États africains, L'Harmattan, Paris, 1995, p.66.

¹⁵¹ Parmentier et Tenconi, op.cit., p.158-159.

¹⁵² Jean-Baptiste Wago, op.cit.; Lauric Ngouembé, op.cit.

FMI et Banque mondiale”¹⁵³; mais particulièrement dans celle du passage à la monnaie unique qui ne peut qu’obliger la France à revoir les règles de fonctionnement des banques centrales de ses partenaires africains. Dans le cadre de la nouvelle donne économique mondiale et particulièrement de celle de la construction de l’Europe, la France ne peut plus faire cavalier seul dans le soutien de la zone franc; surtout quand on observe que les règles de la mondialisation sont dictées par des grandes organisations multilatérales.

Les objectifs visés par la dévaluation étaient, dans un premier temps, de rétablir la compétitivité externe des économies de la Zone franc et redresser les balances commerciales, c’est-à-dire qu’il fallait stimuler les exportations et réduire les importations. Ensuite, les exportations et les importations exprimées en franc CFA devaient aider à accroître les recettes budgétaires qui dépendent beaucoup de l’imposition du commerce extérieur. Enfin, il fallait que la croissance reprenne, à savoir, “le retour à la confiance, dû à la crédibilité d’une parité plus réaliste, une meilleure gestion des finances publiques et une reprise des exportations, devaient favoriser une reprise durable de la croissance économique”¹⁵⁴.

2- bilan de la dévaluation du franc CFA.

Cela dit, suite au changement de parité du franc CFA, l’on peut constater une réduction des importations étrangères au profit d’une production locale de biens de consommation; à l’exemple d’une diminution de 20% des exportations de produits alimentaires français vers la zone CÉMAC

¹⁵³ Jacques Alibert, “Un bilan de la dévaluation du franc CFA”, Afrique contemporaine, n°179, juillet-septembre 1996, p.17.

¹⁵⁴ <http://195.25.42.149/izf/Institutions/Institutions/Zone/Devaluation.htm> 02-05-99

au premier semestre de 1994 par rapport à l'année précédente¹⁵⁵ où même des exportations françaises en général qui sont passées de 1,22% à 0,96% après dévaluation¹⁵⁶. En dépit d'une certaine régression au Cameroun et au Congo, la CÉMAC a néanmoins connu un passage de l'épargne brute de 12,8% à 21% du PIB en raison de la réduction de la consommation intérieure après la dévaluation. Il est alors nécessaire de reconnaître à ce stade que "la dévaluation et la libéralisation des échanges qui l'ont accompagnée ont eu d'heureuses répercussions sur les courants commerciaux"¹⁵⁷. Avec la dévaluation, il a été constaté que le pouvoir d'achat des consommateurs en milieu urbain a baissé, entraînant une réduction des produits importés suivie d'une augmentation des produits locaux en guise de substitution; tout comme une augmentation des exportations dans la zone franc de 173 millions de dollars¹⁵⁸. Ceci semble confirmer une réelle reprise économique. La dévaluation du franc CFA devrait donc oeuvrer à stimuler les échanges qui ne représentent que moins de 10% dans la zone avant 1994.

Un bilan économique et financier relativement positif, suite à cette dévaluation, peut être observé en Zone franc en général. La CÉMAC qui avait une croissance du PIB en termes réels négative avant la dévaluation est passé de 0 % en 1994 à 3,7% en 1995, 4,4 % en 1996, 5,6 % pour 1997. Une reprise de la croissance économique a favorisé un net accroissement des recettes budgétaires courantes. Quant à l'inflation dans la zone CÉMAC, en moyenne annuelle, était de 12,1 % en 1995, 5,6 % en 1996, 3,8 % en 1997. Par rapport aux importations, les exportations ont eu une

¹⁵⁵ Le Monde, 8 novembre 1994.

¹⁵⁶ Jacques Alibert, op.cit., p.24.

¹⁵⁷ Parmentier et Tenconi, op.cit., p.175.

¹⁵⁸ Jacques Alibert, op.cit., p.24.

croissance plus forte, entraînant ainsi un excédent de la balance commerciale¹⁵⁹.

En gros, la dévaluation a pu:

- redonner un certain dynamisme à l'activité économique de la région;
- rendre l'économie un peu plus flexible par le biais des programmes de privatisation;
- mettre en place un processus en vue d'assainir les finances publiques et espérer une croissance économique à moyen terme.

“Enfin, la dévaluation a accéléré la prise de conscience de la nécessité de renforcer la convergence macro-économique des zones d'émission, condition de la solidité du franc CFA. Elle a aussi, et surtout, permis de donner un élan décisif à l'intégration régionale considérée par tous les Chefs d'État et de Gouvernement des pays de la Zone comme la seule voie de salut permettant de créer un marché d'importance [...] et un environnement simple, transparent, non discriminatoire et sécurisant pour le développement des entreprises privées”¹⁶⁰. Donc, cette dévaluation a été la grande incitatrice de l'avancement vers l'approfondissement du processus d'intégration, avec la mise en place de la CÉMAC. Cela ne va pas sans dire que l'entrelacs de la construction européenne est sans lien direct dans les problèmes de l'Afrique centrale.

3- au-delà de la dévaluation, la construction de l'UE.

Outre le rôle qu'ont pu jouer le FMI et la BM dans le réajustement à la baisse du franc CFA, la perspective d'une monnaie unique européenne était pour quelque chose étant donné que l'on

¹⁵⁹Toutes ces analyses sont tirées de <http://195.25.42.149/izf/Institutions/Institutions/Zone/Devaluation.htm>
02-05-99

¹⁶⁰<http://195.25.42.149/izf/Institutions/Institutions/Zone/Devaluation.htm> 02-05-99

savait bien que le 1er janvier 1999 le franc français serait remplacé par l'euro; le franc CFA s'y trouvant rattaché automatiquement par ricochet. En effet, la mise en place du Traité de Maastricht va avoir des conséquences sur la Zone franc parce que le franc français doit disparaître et laisser place à l'euro alors que l'on sait que le franc CFA est rattaché au franc français d'une part et que, d'autre part, c'est avec les pays européens que le commerce des pays africains se fait le plus¹⁶¹.

Comme nous venons de le dire, l'objectif primordial de Maastricht est de mettre sur pied une politique monétaire, supprimer les monnaies nationales, fait touchant les pays de la CÉMAC et ceux du reste de la Zone franc à cause du remplacement du franc français par l'euro même si dans le Traité de Maastricht on ne voit pas une mention particulière qui fait référence à la Zone franc, à l'exception d'un protocole qui reconnaît à la France le privilège de déterminer la parité du franc CFA. Au regard de la dévaluation du franc CFA de 1994 et dans le cas où la Zone CFA il n'y a pas une amélioration de la situation, ne risque-t-on pas un nouvel ajustement à la baisse, ou même un pourcentage différent selon chaque sous-région? En plus, dès lors que le Trésor français a désormais les moyens d'action très limités en raison des déficits excessifs que chaque pays devra éviter (art. 109 E.4) et que la situation budgétaire et la dette de chaque État membre sont surveillées par la Commission, "on ne voit pas comment la Zone franc pourrait compromettre les finances publiques de la France, d'autant plus que les nouveaux traités imposent, eux aussi, une plus grande discipline budgétaire et prévoient que les États africains veilleront à la maîtrise de leur endettement extérieur (art. 16 C)¹⁶². À partir de ce constat, il est fondé de reconnaître que la Zone franc pourrait avoir

¹⁶¹ Michel Lelart, "La Zone franc et la construction monétaire européenne", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998 p.200.

¹⁶² Michel Lelart, "La Zone franc...", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998 p.208.

certaines difficultés à fonctionner parce que la rigueur sera au service de la politique monétaire de l'UE qui vise à stabiliser les prix et à laquelle elle est indirectement rattachée. Il reste à souhaiter que la situation de la Zone CFA, grâce à une monnaie appréciée, connaisse des bonnes performances dans chaque sous-région pour que la parité de 1994 demeure la même pour longtemps.

Par ailleurs, il sied de rappeler que la CE est le premier partenaire commercial des pays africains. 63 % des exportations de la Zone CFA vont vers l'Europe contre 50 % pour le reste des pays de l'Afrique subsaharienne, prouvant à suffisance la proximité entre l'Europe et l'Afrique. Dans ce cas, à l'ère de la monnaie unique européenne, Michel Lelart considère que l'Europe peut jouer un rôle en faveur des pays africains de la Zone franc à travers une compensation des transactions; en les aidant à stabiliser leur monnaie (le franc CFA) et surtout en leur apportant une aide importante dans le cadre de l'intégration régionale¹⁶³. Dans ce dernier point la Communauté est en total accord et l'exprime dans le cadre des Accords de Lomé (art. 156-166) mais il faudrait accroître cette aide et mieux l'utiliser en faveur de l'intégration régionale considérée aujourd'hui comme l'une des dernières chances de la sous-région de la CÉMAC. En somme, la Zone franc, au regard de l'UE, doit justifier la pérennité de son expérience en se lançant réellement vers l'intégration régionale. Mais, avant de mettre en lumière les nouvelles politiques en vigueur au sein de la CÉMAC, il serait intéressant de jeter un coup d'oeil sur l'effet que pourrait avoir les relations ACP-UE que nous considérons comme deuxième facteur explicatif du processus d'intégration dans cette sous-région de l'Afrique centrale en raison de leur ancrage à cette coopération Nord-Sud.

¹⁶³ Michel Lelart, "La Zone franc...", in Daniel C. Bach (sous la direction de), *op.cit.*, 1998 p.210.

B - l'incidence du cadre ACP-UE sur le processus d'intégration régionale.

1- historique de la Convention.

La convention de Lomé - ou les Accords de Lomé - représente sans doute "le pacte de coopération le plus large du monde". Cette Convention qui a débuté en 1975 prendra son terme le 29 février 2000. Jusqu'à présent, il a existé quatre Conventions de Lomé, c'est-à-dire Lomé I (1975-1979), Lomé II (1979-1984), Lomé III (1984-1989) et Lomé IV (1989-2000). Elle a ses origines dans les Conventions de Yaoundé de juillet 1963 et juillet 1969, entre la CE (sans la Grande-Bretagne qui n'y adhère avec ses anciennes colonies que lors de son entrée dans la Communauté en 1973) et ses anciennes colonies, dans le but de mettre en place des zones de libre-échange tout en y insérant une aide financière et technique à ces jeunes États. Ainsi, la CEE s'était engagée à prendre part au développement économique et social de ces pays qui leur étaient proches¹⁶⁴. Des produits finis et semi-finis en provenance de ces PED entraient ainsi plus facilement dans le marché commun européen à partir de 1971 grâce à une détaxation douanière, soit un système de préférences généralisées (SPG).

2- évolution de la Convention.

Depuis 1975, la Convention de Lomé symbolise une vision des mécanismes d'assistance au développement et une stabilisation des prix des matières premières. Dans la quatrième Convention du 15 décembre 1989 signée entre soixante-huit pays ACP et douze États membres de la CEE, les États ACP voulaient une continuité des objectifs de développement à long terme visés par Lomé III,

¹⁶⁴Raymond-Marin Lemesle, La Convention de Lomé: principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995, C.H.A.M., Paris, 1996, p.28.

tout en insistant sur une aide afin de parer à leurs difficultés économiques immédiates. En raison du problème de l'ajustement structurel, Lomé IV a introduit un appui-financier et technique pour que soient mises en oeuvre des réformes économiques nécessaires mais supportables au plan social¹⁶⁵. Désormais l'aide au développement sera complétée par des crédits alloués et des fonds de contrepartie mis sous forme de subventions plutôt que de prêts habituels; cette aide communautaire ne sera pas non plus remboursable. Dans le cadre des réformes économiques nécessaires, la Convention met une emphase particulière sur le secteur privé et la protection des investissements pour attirer plus d'investisseurs étrangers.

3- la Convention face au nouveau contexte international.

Aujourd'hui, au regard de la crainte suscitée par l'intérêt que porte l'UE à l'Europe de l'Est, Lomé IV s'est voulue rassurante en maintenant l'accès sans restriction de beaucoup de produits ACP sur le marché européen, tout en favorisant plusieurs nouveaux produits agricoles et en promettant de protéger, par exemple, les exportations de bananes ACP. En 1995, ce fut la révision à "mi-parcours" de la Convention négociée en 1989, relativement à l'article 366. Outre les questions de droits de la personne, de la démocratie, de l'État de droit, de la bonne gestion et bien d'autres aspects, cette révision a insisté sur le développement des structures commerciales, de l'investissement privé, des services financiers et bancaire afin d'espérer que les ACP puissent renforcer et consolider leurs infrastructures de base. Avec cette révision, "les principes fondamentaux tels l'accès en franchise et hors contingent au marché de la Communauté européenne pour quasiment toutes les exportations ACP, la non-réciprocité, sont maintenus. Le régime des

¹⁶⁵ Raymond-Marin Lemesle, *op.cit.*, p.115.

exportations agricoles et alimentaires des ACP (...) a été encore amélioré par la réduction des restrictions existantes pour une quarantaine de produits”¹⁶⁶. Cette réduction progressive des droits de douanes est appuyée par un assouplissement du contrôle des quantités en ce qui concerne les fruits et légumes. Par exemple, les fournisseurs traditionnels de bananes vont voir leurs intérêts sauvegardés par la Communauté. Par ailleurs, les systèmes stabex (stabilisation des exportations) et sysmin ont connu des améliorations suite au remaniement. Donc, les ACP à travers ces préférences commerciales, bénéficient d’un accès très large au niveau des produits agricoles et un quasi libre accès pour les produits industriels sur le marché européen, c’est-à-dire plus que les autres régions en développement.

Toutefois, en raison de la libération multilatérale prônée par l’OMC, la valeur des préférences commerciales de Lomé ne peuvent que s’éroder; préférences d’ailleurs menacées aujourd’hui. Pour preuve l’OMC a condamné l’UE qui applique ce régime particulier lors d’un conflit relatif aux bananes; parce qu’au terme de la règle de la nation la plus favorisée, les concessions tarifaires et autres doivent s’étendre à l’ensemble des membres de l’OMC, de manière équitable¹⁶⁷. Donc, au regard de la quatrième version de la Convention de Lomé tout porte à croire que l’horizon 2000 risque de voir décroître certains intérêts ayant motivé l’apparition de cette coopération entre les pays ACP et l’UE- partie intégrante du régionalisme nouveau- semblent aujourd’hui dépassés quoique l’Europe vise “... une organisation des relations commerciales facilitant l’adaptation des ACP à la mondialisation des échanges”¹⁶⁸. L’Europe se tourne plutôt

¹⁶⁶ Raymond-Marin Lemesle, op.cit., p.126.

¹⁶⁷ Le Courrier ACP-UE, n° 166, p.66.

¹⁶⁸ Le Courrier ACP-UE, n° 161, p.7.

davantage vers l'Europe de l'Est et la Méditerranée. Ce sont là effectivement des signes inquiétants qui font penser que l'UE aurait l'intention de réduire l'importance de ses relations avec les pays ACP au regard par exemple du projet de budget communautaire de 1995 faisant apparaître une réduction substantielle des fonds d'aide alloués aux PED. C'est d'après cette raison que, pour faire face à cette conjoncture, l'on comprend mieux les "...propositions formulées par les ACP, et notamment celles tendant à utiliser des ressources d'ajustements structurels pour encourager les efforts d'intégration régionale et appuyer les réformes allant dans le sens d'une libéralisation économique intra-régionale"¹⁶⁹. En réalité, dans le cadre des relations ACP-UE (intégration verticale), l'on pourrait penser de prime abord que les problèmes de développement des pays africains subsahariens peuvent se résoudre. Surtout que la Zone franc peut déjà servir de base dans ces échanges commerciaux. Néanmoins, il y a lieu de reconnaître que cette intégration verticale ne peut pas réellement servir les intérêts de ces pays si l'on tient compte des dysfonctionnements déjà présents dans la Zone franc et dans les relations ACP-UE. Qui plus est, ces deux groupes de pays ont des niveaux de développement inégaux. D'où, "il est souhaitable que ces États optent pour une large diversification des partenaires commerciaux en dehors du cercle européen" car les trop grandes disparités avec l'UE peuvent entraver sérieusement le libre échange¹⁷⁰. Au passage, ne perdons pas de vue le fait que des mécanismes néo-colonistes peuvent biaiser la coopération.

D'ailleurs les pays ACP de l'Afrique subsaharienne ne sont pas parvenus à remplir les conditions nécessaires pour une croissance axée sur les exportations alors que d'autre PED comme

¹⁶⁹Gérard Vernier, "La révision de Lomé IV: principales innovations, Le Courrier ACP-UE, n° 155, janvier-février 1996, p.13.

¹⁷⁰Lauric Ngouembé, op.cit., p.191.

ceux de l'Asie ont presque doublé leur part du marché européen. Plus précisément, ils ne sont pas parvenus à améliorer sensiblement leurs position commerciale au sein du marché européen car, en terme quantitatif, "En 1975, les pays ACP assuraient 7,6 % de l'ensemble des importations de l'UE; en 1994, le chiffre ne dépassait plus de 2,8% pour revenir à 3,8% en 1996"¹⁷¹. Au regard de la forte dépendance des ACP vis-à-vis du marché européen, la croissance des exportations, la promotion et le développement du marché intérieur peuvent constituer une stratégie globale en vue de leur intégration progressive dans l'économie mondiale. C'est dans ce sens que la stratégie d'intégration régionale peut s'avérer importante.

Ceci étant, il est alors possible aujourd'hui de remettre en cause l'efficacité du système des préférences appliqué aux exportations africaines vers l'Europe parce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soutient que, pour avoir voix au chapitre, il faut être compétitif. Avec un temps où les règles pures de l'économie libérale déterminent les règles du jeu, une organisation est nécessaire afin d'extirper le particularisme et réfléchir sur comment, en Afrique centrale, peut s'effectuer l'arrimage à l'économie mondiale. Si déjà les grandes puissances économiques se regroupent autour de grands pôles de croissance, malgré une certaine puissance économique individuelle, les États africains, très petits, ne peuvent donc pas s'éloigner de cette logique; surtout que certains d'entre eux ont des ressources naturelles importantes. De surcroît, nul d'entre eux n'ignore que qui dit mondialisation dit OMC, à savoir concurrence généralisée, ce qui signifie que les préférences accordées aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) finiront par être supprimées; elles ne sont qu'un frein au développement, une entrave à la compétitivité dès lors qu'on se dit que

¹⁷¹ Le Courrier ACP-UE, n° 167, p.16.

ces Accords offriront toujours ce marché quelle que soit la conjoncture¹⁷². La réalité aujourd'hui est de s'adapter aux règles de l'OMC qui "s'opposent à l'octroi des préférences commerciales asymétriques telles que celles contenues dans Lomé IV" même si l'Europe cherche une période de transition, longue et détaillée si possible, dans le but de laisser aux pays africains le temps de se préparer à une compétition mondiale sans préférences commerciales, ni sans augmentation de l'aide"¹⁷³. L'Europe encourage plutôt ces pays vers des stratégies visant à amoindrir leur dépendance extérieure, c'est-à-dire des stratégies endogènes. D'ailleurs, "La part des importations de produits manufacturés de l'UE en provenance des ACP a baissé de 21,7% à 15,5%"¹⁷⁴. Cette chute explique en conséquence la baisse du poids des produits ACP dans le commerce européen. Aujourd'hui, le cadre de coopération ACP-UE peut servir d'instrument capable d'aider les pays africains à se préparer à affronter la mondialisation de leurs propres forces. À ce stade, il est plus aisé de tenter de mieux saisir le rôle que pourrait jouer le CÉMAC dans le sens d'aider l'Afrique Centrale à se mettre au diapason de la mondialisation sans trop compter sur les Accords de Lomé aujourd'hui menacés.

¹⁷² Le Courrier ACP-UE, juillet-août 1997, p.67-68.

¹⁷³ "La Convention de Lomé survivra-t-elle à l'OMC?", Échanges: l'information économique régionale, n° 6, mars 1998, p.10.

¹⁷⁴ "La Convention de Lomé survivra-t-elle à l'OMC?", Échanges: l'information économique régionale, n° 6, mars 1998, p.10.

B - La CÉMAC comme réponse régionale au nouveau contexte de mondialisation.

Nous nous sommes accordés à reconnaître qu'à travers l'UDÉAC les résultats n'ont su être à la hauteur des espérances. Au niveau des réalisations concrètes, l'on remarque en effet une faiblesse des flux commerciaux au sein de la sous-région tout comme un manque de spécialisation en vue d'une complémentarité entre les États. Pourtant les objectifs de l'UDÉAC étaient clairs: mettre en place un marché commun; éliminer les obstacles au commerce entre les États;

“...renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux par l'adoption des dispositions tenant compte des intérêts de tous et de chacun et compensant de manière adéquate et par des mesures appropriées la situation spéciale des pays de moindre développement économique, notamment par l'harmonisation des politiques d'industrialisation commune, la répartition équitable des projets communautaires et la coordination des programmes de développement des différents secteurs de production”¹⁷⁵.

Cette situation était en conséquence source d'un retard dans le développement de la sous-région. C'est suivant ce malheureux constat que les experts d'Afrique centrale ont entamé une réflexion approfondie dans le but de mettre en place d'autres politiques- qui ne sont en fait qu'un ensemble de propositions et d'espairs devant être transformés en réalité concrète eu égard aux divers mouvements économiques en vigueur dans le monde, à savoir la mondialisation des échanges, le régionalisme nouveau tel qu'il se dessine en Europe.

Le changement de parité quant à lui a néanmoins pu encourager la mise en place de nouvelles institutions régionales, à avoir *l'Union économique et monétaire ouest africaine*

¹⁷⁵Pierre Mbe Emané, “Intégration économique et sociale en Afrique Centrale: aperçu général et perspectives”, Banque des États de l'Afrique Centrale (BÉAC). Études et Statistiques, avril-mai 1995, p.91.

(UEMOA) créée la veille de cette dévaluation et la *Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale* (CÉMAC) le 16 mars 1994 afin de succéder à l'UDÉAC. Le traité de la CÉMAC, qui s'inspire très fortement de l'UE, vise à mettre sur pieds deux institutions qui devront plus tard être des conventions séparées. Il s'agit de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) et de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC). Ces nouvelles institutions de la CÉMAC sont différentes de celles connues dans l'UDÉAC en raison des mutations sur l'échiquier mondial les ayant inspirées.

1-l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC).

L'UEAC, à partir de trois étapes de cinq ans chacune, aura pour objectif la mise en place "...d'un marché commun reposant sur un tarif extérieur commun, l'abolition des entraves à la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de la zone, l'institution d'un tarif préférentiel pour le commerce interrégional, l'harmonisation des législations fiscales et la mise en oeuvre de politiques sectorielles communes (agriculture, industrie, énergie, etc.)"¹⁷⁶.

Cela dit, dans l'UEAC, nous avons les fondements économiques de cette Communauté. En fait, la CÉMAC veut prendre en compte les acquis de l'UDÉAC tout en y insérant des politiques plus adaptées à la nouvelle réalité économique internationale. Dans le préambule de cette Convention sur l'Union Économique, ces États reconnaissent les avantages qu'ils ont d'appartenir à une même communauté monétaire mais veulent les compléter au moyen d'une Union Économique quand ils affirment "...leur volonté de se conformer aux principes d'une économie de marché ouverte, concurrentielle et favorisant l'allocation optimal des ressources..." (5ième tiret du

¹⁷⁶Parmentier et Tenconi, *op.cit.*, p.184.

préambule). Soucieux de regrouper ensemble les conditions favorables à un développement économique et social harmonieux grâce à un marché ouvert et un cadre juridique approprié, les États de la CÉMAC, à l'article 2 de la Convention sur l'Union économique, veulent réaliser les objectifs suivants:

“...a/ renforcer la compétitivité des activités économiques et financières en harmonisant les règles qui régissent leur fonctionnement;

b/ assurer la convergence vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune;

c/ créer un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes;

d/ instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, mettre en oeuvre des actions communes et adopter des politiques communes, notamment dans les domaines suivants: l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, le commerce, le tourisme, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'environnement, la recherche, l'enseignement et la formation professionnelle”¹⁷⁷.

La réalisation de l'Union économique se fera en trois étapes. Dans la première, durant cinq ans, les règles régissant les activités économiques et financières doivent être harmonisées pour permettre le fonctionnement du marché (article 4 aliné a); les politiques nationales dans certains secteurs doivent être engagées à travers un processus de coordination (alinéa b); la mise en place de la libre circulation des facteurs de production est initiée (alinéa c); se “développe la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions” (alinéa d). Enfin l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche connaissent une préparation dans le

¹⁷⁷ Tous les articles et alinéas qui suivent sont directement tirés dans :

“Intégration en Afrique Centrale (C.E.M.A.C)”, Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Études et Statistiques, 1996, n° 232, pp.323-341.

sens des actions à mener ensemble (alinéa e). Lors de la deuxième étape, cinq ans à compter de la fin de la première, comme le stipule l'article 5 de cette Convention, c'est l'établissement de la libre circulation des facteurs de production, la mise "en oeuvre des actions communes", le renforcement et l'amélioration des moyens de communication entre les États membres. Enfin, la troisième étape constate "...l'état du processus d'intégration économique et décide, le cas échéant, des actions à mener en vue de l'achèvement du programme des deux premières étapes..." (Article 6).

Cette réalisation du marché commun est supposée se concrétiser au plus tard à la fin de la deuxième étape de la construction de l'Union économique dès lors que l'article 13 de la Convention sur l'Union Économique vise:

"a/ l'élimination des droits de douanes intérieurs, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, des taxes d'effet équivalent susceptible d'affecter les transactions entre les États membres;

b/ l'établissement d'une politique commerciale commune envers les États tiers;

c/ l'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises et aux aides d'État;

d/ la mise en oeuvre du principe de liberté de circulation des travailleurs, de liberté d'établissement, de liberté des prestations de services, de liberté d'investissement de mouvements de capitaux;

e/ l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification".

Dès l'instant que cette convention devient effective, les États ne doivent pas instaurer tout autre droit de douane à l'importation et l'exportation ni hausser les droits et taxes en vigueur; ils doivent s'abstenir de restreindre les quantités à l'exportation ou à l'importation, ou encore rendre les contingentements plus restrictifs. En d'autres termes, c'est une manière d'extirper toute politique pouvant nuire à la concurrence et à la compétitivité afin de contribuer au commerce intrazonal et mondial comme il est reconnu à l'article 19.

2- l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC).

Dans la Convention régissant l'UMAC, les États membres ont conscience du fait qu'ils retirent des avantages en appartenant à la même communauté monétaire et ils entendent la renforcer en l'intégrant au sein d'une union monétaire articulée autour d'un Institut d'Émission Commun dont l'unité monétaire, comme le précise l'article 6 de cette Convention sur l'Union Monétaire, reste le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale (F. CFA). C'est une manière explicite d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques grâce à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BÉAC). "L'objectif de la BEAC est de garantir la stabilité de la monnaie. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les États membres de l'Union Monétaire"(article 21). De leur côté, "Les États membres s'obligent à prendre toutes les dispositions nécessaires d'ordre national ou international en vue d'assurer une position créditrice du fonds commun des réserves de change, selon des modalités précisées dans le statut de la BEAC" (article 28). En somme, l'Union Monétaire doit mettre en place une réglementation bancaire harmonisée tout en renforçant celle existante. Soulignons au passage que pour qu'une union monétaire perdure, il est nécessaire que l'on parvienne à une intégration économique totale. Contrairement à l'UE qui place comme étape ultime l'unification monétaire, dans la Zone du franc CFA dont fait partie la CÉMAC, cette unification monétaire en a constitué le point de départ. En conséquence, si ces pays veulent assurer la survie de cette monnaie ils n'ont pas le choix que de suivre une "marche forcée" vers l'intégration économique, en donnant à la banque centrale l'indépendance et la capacité d'assurer un arbitrage entre les intérêts particuliers des États membres. Notons encore une fois que pour extirper la pauvreté et le sous-développement, l'intégration économique demeure sans nul doute une voie

viaible et dans ce sens, l'intégration monétaire doit être un véritable jalon à cette option dans la mesure où il est constaté que les monnaies nationales inconvertibles bloquent l'expansion économique de l'ensemble du continent, à savoir sur le plan commercial (les échanges inter-africains restent entravés) et sur celui des investissements étrangers. Partant, la zone CFA dont fait partie la CÉMAC a une longueur d'avance certaine qu'elle doit solidifier dans le cadre de son union économique et monétaire parce que les économies africaines demeurent fragiles et incapables de "...supporter parfaitement la gestion d'une unité monétaire propre à chaque territoire"¹⁷⁸.

3- le dispositif de surveillance multilatérale.

L'une des grandes innovations au sein de la CÉMAC, tout comme dans le nouveau régionalisme, est qu'on assiste désormais à une surveillance renforcée des politiques économiques des États à travers "le dispositif de surveillance multilatérale" qui a pour objet de vérifier si les politiques sont conformes aux grandes orientations et surtout si les politiques de chaque État sont cohérentes avec la politique monétaire commune (article 49 de la convention de l'UEAC). Raison pour laquelle "les cellules nationales sont chargées de rassembler et de mettre en cohérence les données statistiques nationales à partir desquelles s'exerce la surveillance, de les transmettre à la cellule régionale dans les formes et les fréquences fixées par le Collège de Surveillance, de vérifier leur couverture et leur pertinence. Elles suivent l'évolution de l'économie et des politiques économiques. Elles informent la cellule régionale de toute décision ou événement relatif à la politique économique de leur État. Elles rédigent des rapports périodiques d'analyses pour leurs autorités et la cellule communautaire..." (Article 51). Si l'environnement international comporte

¹⁷⁸M. T. Abotchi, "Pour une intégration monétaire", Afrique 2000, août 1996, p.110.

des données importantes relatives à cette surveillance, la cellule communautaire est l'instance chargée de les regrouper afin de les transmettre à chaque cellule nationale, ce après vérification de la couverture et de la pertinence des données. Ainsi, cette surveillance, via un rapport périodique, analyse l'économie et la politique de chaque État membre dans le but de voir l'état de la convergence dans l'Union Économique. D'où l'harmonisation des législations budgétaires des États, de leurs comptabilités et de leurs données macro-économiques pouvant servir à l'exercice de cette surveillance multilatérale (article 54); en d'autres termes, des indicateurs et un ensemble de variables sont contenus dans ce qu'ils appellent "...un tableau de bord macro-économique pour suivre et interpréter les évolutions économiques des États et de l'Union Économique" (article 55). Alors, les États doivent s'abstenir de tout déficit public excessif grâce à une discipline budgétaire. Toutefois, toutes ces nouvelles politiques sont soutenues par un cadre juridique nouveau.

4- un nouveau cadre juridique plus approprié.

La cour de justice a pour mission fondamentale de faire respecter aux États membres les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de cette nouvelle organisation. L'article 2 de la Convention Régissant La Cour de Justice de la CÉMAC déclare: "La Cour de Justice communautaire est chargée du contrôle juridictionnel des activités et de l'exécution budgétaire des Institutions de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale... d'assurer le respect des dispositions des Traités de la CÉMAC et des Conventions subséquentes par les États membres, les Institutions et les Organes de la CÉMAC...".

Conclusion.

En somme, avec la CÉMAC, “ le nouveau processus d’intégration économique est avant tout une démarche pragmatique et progressive”¹⁷⁹ visant à harmoniser et élaborer un cadre juridico-économique susceptible d’oeuvrer en faveur d’une relance de l’investissement, c’est-à-dire un cadre juridique harmonisé, modernisé et adapté au contexte socio-économique de la sous-région; réaliser un marché commun, renforcer la monnaie commune et faire en sorte que les politiques macro-économiques soient cohérentes; mettre en place une surveillance multilatérale qui permet de voir si les politiques adoptées par chaque État membre sont cohérentes et en harmonie avec celles décidées au niveau communautaire.

Aujourd’hui il est possible de reconnaître que des progrès ont eu lieu dans la Zone CÉMAC, particulièrement quand on considère que pendant des décennies ils ont pratiqué une politique industrielle basée sur l’import-substitution afin de s’affranchir des importations en ce qui concerne certains produits de grande consommation et que celle-ci est aujourd’hui abandonnée. Les pays de la CÉMAC sont en effet signataires des Accords de l’OMC. Avec des importations avoisinant les 19 % de leur PIB, alors que ce chiffre n’est que de 18 % dans les pays développés, ces États ont sans doute un des espaces les plus ouverts¹⁸⁰

Ainsi, si nous fions - pour l’instant du moins - aux Textes régissant la CÉMAC et ses différentes Conventions¹⁸¹, nous pouvons d’ores et déjà mieux décrire les nouvelles politiques relatives à l’intégration économique régionale telle que les États membres de la sous-région de

¹⁷⁹Mbe Emane, *op.cit.*, p.93.

¹⁸⁰<http://195.25.42.149/izf/Institutions/Integration/AfriqueCentrale.../RealisationPerspective2.ht>

¹⁸¹BÉAC. Études et Statistiques, n° 232, *op.cit.*

l'Afrique Centrale souhaitent la voir se réaliser comme une stratégie de recentrage en vue de s'adapter à la nouvelle réalité économique mondiale: la mondialisation de l'économie et le régionalisme triadien. Les discours officiels lors de la dernière de Libreville (Gabon) le 5 février 1998 le montrent assez clairement étant donné que "Le groupe a ...estimé qu'un rapprochement permettrait aux pays de la zone de mieux affronter la mondialisation. Et de mieux aborder les grands rendez-vous à venir, comme la négociation des accords qui succéderont la convention de Lomé IV avec l'Union européenne"¹⁸². D'ailleurs, dans le Texte instituant la CÉMAC, le préambule déclare que considérant la nouvelle dynamique en cours dans la Zone franc, au demeurant nécessaire au regard des mutations et du recentrage des stratégies de coopération et de développement observés en Afrique et sur d'autres continents dont l'Europe...", les États membres de la CÉMAC - dans le cadre de l'institution d'une Union Économique et d'une Union Monétaire- entendent alors "...passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'union, susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire" (article 1). Pour y parvenir, la CÉMAC établit ses nouvelles politiques à partir de deux Conventions, celle de l'Union Économique et l'autre sur l'Union Monétaire. Qui plus est, depuis le 1er janvier 1998, le taux préférentiel généralisé est passé à zéro dans la réforme fiscal-douanière, "Ce qui implique désormais la libre circulation des produits UDEAC à l'intérieur de l'Union sans droit de douane"¹⁸³. À cela s'ajoute le fait que depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, le taux de croissance annuel s'est consolidé autour de 4,7% dans l'ensemble de la zone en raison des activités productrices qui ont repris dans l'agriculture, le bois et le pétrole; ensuite, ce retour de la croissance et la réforme

¹⁸² *Jeune Afrique*, n°1936, du 17 au 23 février 1998, p.48-49.

¹⁸³ *Échanges: l'information économique régionale*, n°6, mars 1998.

fiscalo-douanière entrée en application ont amélioré les budgets des États; enfin, les banques recherchent des bons projets d'investissements parce qu'elles ont de la surliquidité. Mais, en dépit de cette relative reprise, la dette continue à être un véritable problème pour le budget des États¹⁸⁴.

¹⁸⁴Échanges, op.cit., p.14.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Dans cette thèse, nous n'avons pas eu la prétention de nous focaliser à analyser de manière complète le phénomène de mondialisation de l'économie, ni de mettre en exergue l'inventaire des contresens que ce concept ne cesse de susciter, ni de scruter en détail toutes les manifestations des concepts de nouveau régionalisme et de marginalisation. Mais, nous pouvons de façon modeste reconnaître qu'avec la mondialisation, le libre échange est en expansion, les marchés financiers s'ouvrent, les mouvements des capitaux se libéralisent, les multinationales se développent. Cette dynamique vise donc à ouvrir progressivement les économies et à renforcer leur interdépendance. Notre cheminement nous a aussi permis de démontrer que la fin de la guerre froide et l'accélération du processus de mondialisation sont deux dimensions qui devraient être mises en commun afin de mieux appréhender les transformations dans le système monde en cette fin de siècle.

Suite à certaines analyses, nous avons pu observer une conséquence prétendant que dans cette foulée des processus de mondialisation de l'économie et de formation de citadelles économiques régionales, il s'opère en même temps une remise en question profonde de l'État comme modèle politique, à savoir qu'il ne peut plus faire l'apologie des politiques plus interventionnistes, plus volontaristes étant donné que c'est désormais le règne de l'idéologie néo-libérale qui prône le laissez-faire le plus radical. L'État-Providence keynésien, grâce à son interventionnisme, s'attelait généralement à garantir une protection sociale à tous, à contrôler l'économie et à trouver un terrain d'entente entre tous les acteurs en charge du processus de croissance. Ces trois fonctions ont aujourd'hui subi une érosion, faisant de l'État un "chien de garde" du déficit budgétaire soumis à la contrainte financière internationale et incapable de

promouvoir une protection sociale généralisée. Tous ces changements n'ont fait que laisser la majorité des PED dans une situation encore plus précaire. C'est dans ce sens que ces pays s'efforcent de mieux s'unir au travers des processus d'intégration régionale leur permettant de mieux s'insérer dans l'économie mondiale. Mais c'est davantage un régionalisme que l'on pourrait qualifier d'ouvert, c'est-à-dire sans discrimination contre des tiers. Les pays de la sous-région d'Afrique centrale à travers la CÉMAC ne font en réalité que se mettre au diapason de cette logique.

Depuis la fin de la guerre froide, l'accent en Afrique est mis davantage sur la démocratie (multipartisme, alternance du pouvoir, transparence dans la gestion des affaires de l'État). Il n'en reste pas moins qu'il est important de reconnaître que pour extirper la pauvreté et le sous-développement, l'intégration économique demeure sans nul doute une des voies les plus appropriées. Dans ce sens, l'intégration monétaire doit être un véritable jalon à cette option dans la mesure où les monnaies nationales inconvertibles bloquent l'expansion économique de l'ensemble du continent, à savoir sur le plan commercial (les échanges inter-africains restent entravés) et sur celui des investissements étrangers¹⁸⁵. Partant, la Zone CFA dont fait partie la CÉMAC a une longueur d'avance certaine qu'elle doit solidifier dans le cadre de son intégration des marchés parce que ces économies sont fragiles et incapables de "... supporter parfaitement la gestion d'une unité monétaire propre à chaque territoire"¹⁸⁶.

Si la CÉMAC devenait réalité, la sous-région pourrait participer à la mondialisation. Il nous serait permis d'affirmer, d'emblée, que "l'Afrique n'est pas condamnée à l'échec économique"¹⁸⁷

¹⁸⁵M. T. Abotchi, "Pour une intégration monétaire en Afrique", Afrique 2000, août 1996, p.110.

¹⁸⁶M. T. Abotchi, op.cit., p.111.

¹⁸⁷S. Mikhailof (sous la dir.), La France et l'Afrique: vade-mecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993, p.36.

car tout ce qu'il faut est la rupture avec la tendance à l'anti-développement. Il est inconcevable aujourd'hui que certains pays africains puissent opter pour une déconnexion à cette ère d'ouverture économique. L'Occident pourrait aussi y jouer un rôle et c'est dans ce sens que l'on peut reconnaître que "les actions suggérées et soutenues actuellement par la France et qui visent à faire de la Zone franc un véritable espace de coopération économique pourraient être utiles pour renforcer le dynamisme des économies nationales..."¹⁸⁸. En zone franc, le mode d'intégration renferme certaines contraintes et certaines limites que le franc CFA n'a pu résoudre. Alors, nous suggérons, en terme d'extension, que la réelle intégration économique dans ladite Zone, et singulièrement au sein de la CÉMAC, devra chercher une double compatibilité: à savoir avec l'intégration européenne et avec l'intégration au plan du continent africain¹⁸⁹. En somme, la CÉMAC représente alors la mise en oeuvre d'un processus visant à compléter les effets considérés comme insuffisants de l'union douanière en place. C'est d'après les objectifs explicitement visés et cités ci-haut que l'on considère cette organisation d'être une réponse aux processus de mondialisation et de nouveau régionalisme en vigueur dans les pays développés. L'on comprend mieux que, dans le cas la CÉMAC, "l'intégration des économies de la zone pourrait permettre d'exploiter les complémentarités entre pays côtiers et pays enclavés, de réaliser des économies d'échelle substantielles et de constituer un ensemble économique mieux à même d'affronter la concurrence internationale"¹⁹⁰. En fin de compte, par rapport à notre hypothèse de base, nous reconnaissons donc

¹⁸⁸ A. Bourgain, "Contributions de l'Union européenne à l'intégration régionale en Afrique subsaharienne: quelles spécificités?", Mondes en développement, tome 23, n° 92, 1995, p.49.

¹⁸⁹ H. Gérardin, La Zone Franc. La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes, Paris, L'Harmattan, 1994, p.386.

¹⁹⁰ "Un premier bilan de la dévaluation du franc CFA à fin décembre 1995", Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 2620, 26 janvier 1996.

la coopération régionale au sein de la CÉMAC et d'autres exemples d'intégration régionale en Afrique comme une manière de se préparer à l'ouverture tout en remédiant "au faible dynamisme de la demande interne, à l'hétérogénéité des structures de production et aux imperfections des marchés internes"¹⁹¹. En fait, Il semble prématuré de dire que la nouvelle direction d'intégrations régionales prise par les pays africains produira des résultats plus positifs que celle d'avant. Plutôt, il faut considérer l'intégration comme "une composante d'une stratégie plus large visant à inverser le cycle des crises économiques et politiques auxquelles sont confrontés de nombreux États africains. [...] Le manque de résultats de la première vague d'intégration ne vient pas de ce que l'intégration régionale en Afrique subsaharienne était une mauvaise stratégie, mais plutôt de ce que l'intégration régionale, pour des raisons multiples, n'a pas encore été correctement mise en place"¹⁹².

Aujourd'hui les sociétés occidentales voient en la mondialisation de l'économie une autre menace après l'effondrement du communisme, car elle est l'ouverture sans condition de toutes les frontières aux échanges. Certains vont même jusqu'à affirmer que "le régime néo-libéral se caractérise par le concept paradoxal de coopération forcée" dans la mesure où les marchés financiers et du travail imposent des contraintes dans le système¹⁹³. De manière plus significative, l'envers de la médaille de la mondialisation est que les peuples n'ont plus la capacité de peser de manière démocratique et réelle sur les décisions relatives à leur destinée aussi bien au niveau

¹⁹¹ Hélène Delorme *et al*, "Multilatéralisme et organisation économique régionale en Afrique francophone", Problèmes économiques, n° 2446, 15 novembre 1995, p.19.

¹⁹² Walter Kennes, "L'intégration économique régionale en Afrique subsaharienne et l'Union européenne, dans D. Bach, op.cit., p.58.

¹⁹³ Thomas Coutrot, L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste?, Paris, Éditions La Découverte, 1998, p.15.

national que mondial. En effet, selon une réflexion de Paul Streeten, il y a un “manque d’institutions politiques derrière la dérégulation, la libéralisation et la technologie en cours de mondialisation, une moindre capacité à gouverner. [...] Le marché national était encré dans la société et l’État, mais aucune autorité similaire ne gouverne le marché international. L’État favorisait les bienfaits du marché tout en combattant les méfaits. Nous n’avons pas d’équivalent au niveau mondial où il y a peu de réglementations, de politiques, de protections ou de garanties: le marché est le souverain suprême. Les gouvernements nationaux sont en retrait, comprimant les services sociaux, amenuisant les bases de l’imposition et abaissant les filets de secours [...]”¹⁹⁴. La stratégie aujourd’hui doit porter à savoir comment les effets nocifs de la mondialisation peuvent être amoindris grâce à une quelconque représentation prenant en considération les préoccupations humaines, à moins d’avoir un marché déshumanisé et sans fondement moral.

¹⁹⁴Paul Streeten, “La mondialisation: intégration et désintégration”, op.cit., p.34.

BIBLIOGRAPHIE.

ABOTCHI, M.T., "Pour une intégration monétaire en Afrique", Afrique 2000, août 1996.

ADDA, Jacques et R. Colin, "Est-Sud: les risques d'éviction", dans Jean-Paul Fitoussi, À l'Est en Europe, des économies en transition, Paris, FNSP, 1990: 367-404.

ALLAIS, Maurice, L'Europe face à son avenir: que faire?, Clamency (France), Robert Lafont/Clément Juglar, 1991.

ALIBERT, Jacques, "Un bilan de la dévaluation du franc CFA", Afrique contemporaine, n° 179, juillet-septembre 1996.

AXLINE, W. Andrew, Globalization, marginalization and integration: the new regionalism and developing countries, Ottawa, University of Ottawa, Faculty of social sciences, 1995.

BACH, C. Daniel (sous la direction de), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998.

BACH, C. Daniel, "Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne: le mythe du horsjeu", Revue française de science politique 45, n° 6, décembre 1995, pp.1023-1038.

BACH, C. Daniel, "L'intégration économique en Afrique", Économie prospective internationale, n°48, 1991.

BACH, Daniel, "Europe-Afrique: des acteurs en quête de scénarios", Études internationales, vol. XXII, n° 2, juin 1991, pp.323-338.

BAKARY, Tessa D., "Mutations au Nord - Interrogations au Sud", Études internationales XXI, sept. 1990: 469-485.

BANQUE MONDIALE, "La coopération et l'intégration régionale en Afrique: difficultés et perspectives", Problèmes économiques, avril 1990, pp.16-20.

BANQUE MONDIALE, "La coopération et l'intégration régionale en Afrique: difficultés et perspectives", Problèmes économiques, avril 1990.

BANQUE MONDIALE, Un continent en transition: l'Afrique sub-saharienne au milieu des années 90, Washington D.C., 1995.

BANQUE MONDIALE, Coopération régionale et ajustement structurel: programme de réforme fiscal-douanière pour les Etats membres de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale, Washington D.C., 1991.

BARRO CHAMBRIER, Hugues Alexandre, "La globalisation de l'économie: nouvelles chances et nouvelles opportunités pour l'Afrique", Colloque international sur le développement des nations, organisé à la Faculté des Sciences Économiques de l'Université de Poitiers, 29 mai 1997.

BERTHÉLÉMY, Jean-Claude, dir., Quel avenir pour l'économie africaine?, Paris, OCDE, 1995.

BERTHELOT, Yves, "Plus d'obligations, moins d'incertitudes: les pays en développement et l'Uruguay Round", Politique étrangère 58, été 1993: 351-366.

BESCAPÈ, Claudio, "L'Europe entre l'unité et la fragmentation: fédéralisme et sécessionnisme", Aggiornamenti sociali, 44 (3), mars 93: 205-222.

BONIFACE, Pascal, Les relations Est-Ouest 1945-1991, Paris, Seuil, 1996.

BOURGAIN, Arnaud, "Contributions de l'Union européenne à l'intégration régionale en Afrique subsaharienne: quelles spécificités?", Mondes en développement, tome 23, n° 92, 1995.

BRETTON, Gilles, "Mondialisation et science politique: la fin d'un imaginaire théorique", Études internationales XXIV, sept. 1993: 533-548.

BRIGALDINO, Glenn, "Un tournant dans les relations Afrique-Europe", Le Courrier ACP-UE, n° 157, mai-juin 1996, pp. 69-70.

BUELENS, Frans, "The creation of regional Blocs in the world economy", Intereconomics, may-june 1992: 124-132.

CANCELLIERI, P. G. et K. M. SAMBASSI, Théories traditionnelles de l'intégration et pays en développement. Le cas de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale. 1964-1989., Genève, Institut Universitaire d'Études du Développement, 1994.

CARFANTAN, Jean-Yves, L'épreuve de la mondialisation. Pour une ambition européenne, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

CENTRE TRICONTINENTAL (Louvain-La-Neuve), Marchés régionaux ou guerres commerciales, L'Harmattan, Paris, 1997.

CLAPHAM, Christopher, Africa and International System. The politics of State Survival, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

CHOTARD, Jean-René, "L'après-guerre froide", Traces, Vol. 31, n° 2, mars-avril 1993.

COLARD, Daniel, La société internationale après la guerre froide, Paris, Armand Colin, 1996.

COLLIER, Paul et Jan Willem Gunning, "Trade Policy and regional Integration: Implications for The Relations between Europe and Africa", The World Economy, vol. XVIII, n° 3, pp. 387-410.

COLLIER, Paul, "La marginalisation de l'Afrique", Revue internationale du travail, 1995, vol. 134, n° 4-5, pp. 601-620.

COUSSY, J. et P. Hugon, "Intégration régionale et l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne", Études et documents, 1991.

COUTROT, Thomas, L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste?, Paris, La Découverte, 1998.

COX, Robert W, "Global restructuring: making sense of the changing international political economy", in Richards Stubbs and Geoffrey R. D. Underhill (eds.), Political Economy and the changing global order, Toronto, McClelland and Stewart, 1994, pp. 45-59.

COX, Robert W, "Dialectique de l'économie monde en fin de siècle", Études internationales, déc. 1990: 693-704.

DeBLOCK, Christian et Dorval Brunelle, "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", Études internationales XXIV, sept. 1993: 595-629.

DELAGE, Alain et Alain Massiera, Le Franc CFA: bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan, 1994.

DELORME, Hélène et al, "Multilatéralisme et organisation économique régionale en Afrique francophone", Problèmes économiques, 15 novembre 1995, pp. 14-20.

DIALLO, Mamadou L., Les Africains sauveront-ils l'Afrique?, Paris, Karthala, 1996.

DIALLO, Siradou, "Afrique centrale. Un marché impossible?", Jeune Afrique, n° 1096, 6 janvier 1982.

DORCE, Frédéric, "Afrique centrale: l'UDÉAC est morte, vive la CÉMAC!", Jeune Afrique Economie, septembre 1996.

DYSON, Kenneth H. F., "Cultural issues and the single European market: barriers to trade and shifting attitude", Political Quarterly, London, 64 (1), janvier-mars 1993, pp. 84-98.

DOLLFUS Olivier, "Mondialisation, compétitivités, territoires et marchés mondiaux", Espace géographique, tome 24, n° 3, 1995: 270-280.

"Échanges ACP-UE: le passé, le présent et l'avenir", Le Courrier ACP-UE, n° 167, janvier-février 1998, pp. 16-17.

ÉCHANGES: l'information économique régionale, n° 6, mars 1998.

EMMERIJ, Louis, "Globalization, regionalization and world trade", Columbia journal of world business XXVII, summer 1992: 7-13.

ENGELHARD, Philippe, L'homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre?, Paris, Arléa, 1996.

FRICAUD-CHAGNAUD, Charles Georges, "Sécurité européenne et nouvel ordre mondial", Politique étrangère, 57 (1), printemps 1992, pp.129-141.

GÉRARDIN, Hubert, La Zone Franc. Histoire des institutions, Paris, L'Harmattan, 1989.

GÉRARDIN, Hubert, La Zone Franc. La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes, Paris, L'Harmattan, 1994.

GERBIER, Bernard, "Globalisation ou régionalisation?", Économies et Sociétés, hors série, n° 33, novembre 1995, pp.29-55.

GILSDORF, Peter, "Les réserves de sécurité CEE, à la lumière du traité sur l'Union européenne", Revue du marché commun et de l'Union européenne 374, janv. 94: 17-25.

GOUTIER, Hegel, "Du soulagement et de l'expectative", Le Courrier ACP-UE, n° 155, janvier-février 1996.

GROSSER, Pierre, Les temps de la guerre froide, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.

GUILLAUMONT, Patrick et Sylviane Guillaumont, "L'intégration économique: un nouvel enjeu pour la zone franc", Revue d'économie du développement, 1993: 83-112.

GUILLAUMONT, Patrick et Sylviane Guillaumont, "L'intégration économique: un nouvel enjeu pour la zone Franc", Revue d'Économie et du Développement, 1993: 83-112.

GUILLAUMONT, Patrick, "La zone Franc à un tournant: vers l'intégration régionale", Géopolitique africaine, vol. XIV, juillet-septembre, 1991.

GUILLAUMONT, Patrick et Sylviane Guillaumont, Zone Franc et développement africain, Paris, Economica, 1984.

HETTNE, Björn, "Neo-mercantilism: the pursuit of regionness", Cooperation and conflict 28, 1993: 211-232.

HIBOU, Béatrice, L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure, Paris, karthala, 1996.

HOFFMAN, Stanley, "Le monde nouveau et ses problèmes", Commentaire 53, print. 1991: 5-16.

"Intégration en Afrique centrale. Textes régissant la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C)", Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Études et Statistiques, 1996, n° 232, pp.323-421.

JACKSON, Willy, "La marche contrariée vers l'Union économique", Le Monde diplomatique, mars 1996, p.14.

JALLOH, Abdul A., "Foreign Private Investments and Regional Political Integration in UDÉAC", in Economic Cooperation and Integration in Africa, ed. W. A. Ndonko, Dakar: Codesria, 1985: 198-227.

Jeune Afrique, n° 1936, du 17 au 23 février 1998, p.48-49.

Jeune Afrique Économie, n° 188, 16 janvier 1995.

JONCKERS, Jos, "L'avenir de l'aide au développement ou la nécessité de nouveaux compromis", Le Courrier ACP-UE, n° 158, juillet-août 1996, pp.64-67.

KAPPEL, Robert, "Africa's Marginalisation in world Trade: A Result of the Uruguay Round Agreement", Intereconomics, vol. XXXI, n° 1, janvier-février 1996, pp. 33-42.

KARL, Kenneth, "Relations UE-ACP: des lendemains à bâtir", Le Courrier ACP-UE, n° 159, septembre-octobre 1996, pp.67-69.

KÉBADJIAN, Gérard, L'économie mondiale. Enjeux nouveaux, nouvelles théories, Paris, Seuil, 1995.

"La Commission publie le Livre vert sur l'avenir de la coopération ACP-UE", Le Courrier ACP-UE, n° 161, janvier-février 1997, pp. 6-7.

LAFAY, Gérard, Comprendre la mondialisation, Paris, Economica, 1997.

LAÏDI, Zaki, "La crainte d'une éviction au Sud par l'Est est-elle fondée?", Marchés tropicaux, 14 septembre 1990, pp.2569-2572.

LAÏDI, Zaki, "Espace, vitesse et sens à l'heure de la mondialisation", Politique étrangère 61, printemps 1996, pp. 179- 190.

LAWRENCE Robert Z., Regionalism, Multilateralism, and Deeper Integration, Washington D.C., The brookings Institution, 1995.

LELART, Michel, "La Zone Franc face à Maastricht", Revue Tiers Monde, n° 136, octobre-décembre 1993, pp.881 -901.

LEMESLE, Raymond-Marin, La Convention de Lomé: principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995, C.H.A.M., Paris, 1996.

"Les échanges ACP-UE au seuil d'un nouveau millénaire", Le Courrier ACP-UE, n° 166, novembre-décembre 1997, pp. 64-67.

LÉVY, Brigitte, Multilatéralisme et régionalisme: interdépendance stratégique des États et des firmes, Document à paraître, Faculté d'administration, Université d'Ottawa, 1997.

LUMA, Ntumba Luaba, La Communauté économique européenne et les intégrations régionales en pays en développement, Bruxelles, Bruylant, 1990.

MATA, Joseph Emmanuel, Les Unions Douanières Africaines: quel bilan?, Villeneuve-D'Ascq, Presse flamande, 1996.

MBAYE, Sanou, "Souhaitable union des économies africaines", Le Monde diplomatique, septembre 1995, p.12.

MBE EMANE, Pierre, "Intégration économique et sociale en Afrique centrale: aperçu général et perspectives", Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Études et statistiques, avril-mai 1995.

MEARSHEIMER, John, "Why we will soon miss the cold war", Atlantic 266, august 1990: 215-227.

MIKHAILOF, S., La France et l'Afrique: vade-mecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993.

MOREAU DEFARGES, Philippe, "Le tournant de Maastricht", Politique étrangère 58(1), print. 93:21-41.

MOUAFO, Dieudonné, "Les difficultés de l'intégration économique inter-régionale en Afrique noire: l'exemple de la zone UDEAC", Cahiers d'Outre-Mer 44, avril-juin 1991, pp.167-186.

MYTELKA, Lynn K., "Foreign Aid and Integration: The UDEAC Case", Journal of Common Markets Studies XII, december 1973: 138-158.

NEURISSE, André, Le Franc CFA, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1987.

NGOUEMBÉ, Lauric, La Zone Franc: quelle alternative aux politiques d'ajustement du F.M.I.?, Jouy-le-Moutier (France), Bajag-Meri, 1997.

NYAHOHO, Emmanuel, "L'accord de Maastricht et ses implications de politiques économiques", Études internationales 24(2), juin 93:355-383.

OCDE, Quelles politiques face à l'intégration de l'économie mondiale?, Paris, OCDE, 1996.

OMAN, Charles, Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?, Paris, OCDE, 1994.

ONDO OSSA, Albert, "Taux de change du franc CFA et Construction européenne", Mondes en développement, n° 77/78, tome 20, 1992.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, Le régionalisme et le système commercial mondial, OMC, 1995.

OTAYEK, René, "Organisation et compétition politiques", in Coulon et Martin, Les Afriques politiques, LaDécouverte, Paris, 1991.

PARK, Jong H., "The new Regionalism and Third world Development", Journal of Developing Societies, vol. XI, n° 1, juin 1995, pp.21-35.

PARMENTIER, J.M. et R. Tenconi, Zone Franc en Afrique: fin d'une ère ou renaissance, Paris, L'Harmattan, 1996.

QUERMONNE, Jean-Louis, "Trois lectures du traité de Maastricht: essai d'analyse comparative", Revue française de science politique, 45 (2), octobre 1992, pp. 802-818.

ROSENAU, James, "Les processus de la mondialisation: retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile", Études internationales XXIV, sept. 1993: 497-512.

SANDRETTO, René (dir.), La Zone Franc. Du franc CFA à la monnaie unique européenne, Paris, Les Éditions de L'Épargne, 1994.

SAPIR, André, "Le régionalisme et la nouvelle théorie du commerce international sonnent-ils le glas du GATT?", Politique étrangère 58, été 1993: 277-293.

SCHULDERS, Guy, S'unir. Le défi des États d'Afrique Centrale, Paris, L'Harmattan, 1990.

SCHOUTHEETE, Philippe de, "Réflexions sur le traité de Maastricht", Annales de Droit de Louvain, 1993 (1): 73-90.

SEMEDO, Gervasio et Patrick VILLIEU, La Zone franc: mécanismes et perspectives macroéconomiques, Ellipses (ACCT), Paris, 1997.

SEMINATORE, Irnerio, "Les relations internationales de l'après-guerre froide: une mutation globale", Revue Études internationales, n° 3, septembre 1993.

SMOUTS, Marie-Claude, "L'Afrique dans la diplomatie multilatérale", Études internationales, vol. XXII, n° 2, juin 1991, pp. 267-278.

STALLINGS, Barbara, Global change, regional response: the new international context of development, ed. Barbara Stallings, New York, Cambridge University Press, 1995.

STEVENS, Ch., "Le vent du changement en Afrique: La Communauté Européenne et le développement", Politique africaine, n° 49, mars 1993.

"Un premier bilan de la dévaluation du franc CFA à fin décembre 1995", Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 2620, 26 janvier 1996.

VERNIER, Gérard, "La révision de Lomé IV: principales innovations", Le Courrier ACP-UE, n° 155, janvier-février 1996, pp. 8- 13.

VIZY, Marc, La Zone Franc, Paris, C.H.E.A.M., 1989.

WAGO N., Jean-Baptiste, Zone franc: outil de développement ou de domination? Le cas des États africains, L'Harmattan, Paris, 1995.

WALTZ, Kenneth, Theory of International Politics, Mass.:Addison-Wesley, 1979.

YADI, Melchiade, Les systèmes d'intégration régionale africaine: théorie - évolution -perspectives, Georg, Genève, 1979.

YADI, Melchiade, "Promotion du développement industriel équilibré des pays membres de l'UDEAC", Études internationales VI, mars 1975: 66-102.

Site sur les investissements en Zone franc:

<http://izf.net> ou voir <http://195.25.42.149/izf/Institutions/Integration/AfriqueCentrale>